



Philippe Büttgen, Christophe Duhamelle (ÉD.), *Religion ou confession. Un bilan franco-allemand sur l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de la MSH, 2010, 609 p.

Marc Venard

DANS **REVUE D'HISTOIRE MODERNE & CONTEMPORAINE** 2012/1 n° 59-1 , PAGES 191 À 192
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 0048-8003

ISBN 9782701163437

DOI 10.3917/rhmc.591.0191

Date de mise en ligne : 14/05/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2012-1-page-191?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Comptes rendus

FRANCESCA TRIVELLATO,

*The Familiarity of Strangers: The Sephardic
Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade
in the Early Modern Period,*

New Haven, Yale University Press, 2009, 470 p.,
ISBN 978-0300136838

Ce livre est d'abord un exemple très réussi d'« histoire globale à petite échelle » ; il est fondé principalement sur les 13 670 lettres de la maison de commerce Ergas et Silvera, active à Livourne entre 1704 et 1746. L'auteure reconstruit l'histoire des connexions liant des acteurs éco-

nomiques vivant sur différents continents et que rien ne prédispose a priori à faire des affaires ensemble, n'ayant en commun ni le sang ni l'ethnie. Comment peuvent s'entendre des Juifs sépharades de Livourne, des Italiens de Lisbonne et des Hindous de Goa ? C'est toute la question du livre, qui analyse ainsi la construction de la confiance dans les relations commerciales inter-culturelles définies comme des « relations de crédit et d'affaires prolongées, entre des marchands qui partagent des accords implicites et explicites à propos des règles d'échange, mais qui appartiennent à des communautés distinctes » (p. 1-2).

Le premier mérite du livre est donc de faire sortir l'étude de ces marchands sépharades du « tunnel » des études communautaires n'envisageant que les relations internes aux différentes diasporas commerçantes, comme si elles fonctionnaient toujours et partout en vase clos, et comme si la confiance y allait forcément de soi. Entre David Curtin (*Cross-Cultural Trade in World History*, Cambridge, 1984) et Oliver Williamson, qui propose d'éliminer la confiance du vocabulaire (« Calculativeness, trust, and economic organization », *Journal of Law and Economics*, 36-1, p. 453-86), l'auteure explore une réalité plus complexe, dans laquelle la confiance est une construction toujours fragile.

Le second mérite est de prendre position « par en bas » sur des questions cruciales de l'historiographie du commerce de l'époque moderne : non seulement la difficile question de l'établissement de la confiance, mais aussi les relations entre structures familiales et marchandes, entre réseaux marchands, réseaux communautaires, relations interpersonnelles et institutionnalisation des échanges, entre autres.

Le troisième mérite de l'ouvrage est de mobiliser à bon escient les théories les plus récentes des différentes sciences humaines, que ce soit l'anthropologie historique ou la sociologie économique. Francesca Trivellato dialogue notamment avec l'école néo-institutionnaliste américaine : faut-il nécessairement des institutions étatiques garantissant les échanges pour que se développe pleinement le commerce trans-culturel de longue distance ? Plus qu'avec Douglass North, l'auteur dialogue avec Avner Greif (*Institutions and the Path to the Modern Economy: Lessons from Medieval Trade*, Cambridge, 2006), dont les apports sont discutés dans plusieurs chapitres du livre.

Cette recherche est aussi un appel à réexaminer le rôle de la Méditerranée dans les échanges commerciaux du XVIII^e siècle : alors que l'essentiel de la littérature focalise son attention sur le commerce atlantique, F. Trivellato invite à reconsidérer Livourne en tant que pivot un peu oublié du commerce entre la Méditerranée et l'Europe du Nord certes, mais plus largement entre la Méditerranée et les océans, atlantique et indien : le commerce du corail méditerranéen contre les diamants indiens passe par Goa avant Madras, Lisbonne avant Londres, et aboutit largement à Livourne, premier centre mondial de la production de corail depuis le milieu du XVII^e siècle

(chap 9). C'est ainsi que les Erga et Silvera sont en contact pendant plus de 21 ans avec les Hindous de Goa, membres de la caste des Saraswat (notamment Gopala, Fondu et Nilea Camotim). Sans être une histoire de la Méditerranée après Braudel, ce livre est donc une histoire dans la Méditerranée; une histoire dans laquelle les Juifs sépharades ont un rôle pivot.

Les cinq premiers chapitres s'attellent donc à la reconstruction large des différents contextes qui font prendre tout son sens à ces échanges commerciaux trans-culturels : à la fois l'histoire des familles et de la firme Erga et Silvera (chapitre 1 et 5), de la diaspora sépharade et de Livourne (chap. 2 et 3), des relations entre pouvoirs étatiques et diaspora sépharade en Méditerranée (chap. 4). Les quatre chapitres suivants étudient en détail les fondements de la coopération commerciale (chap. 6), les normes de la correspondance (chap. 7), le réseau hétérogène des affaires de la firme (chap. 8), les conditions de la pêche du corail en Méditerranée et du commerce des diamants en Inde (chap. 9), avant d'analyser « l'affaire du gros diamant » qui causa la faillite de la firme en 1746 (chap. 10).

On ne peut ici entrer dans le détail de démonstrations extrêmement minutieuses, mais les chapitres consacrés aux familles et aux affaires montrent comment les membres de la diaspora sépharade livournaise forment des mariages essentiellement endogamiques qui influent sur les formes de leurs relations commerciales : dots et douaires échangés entre cousins ou entre oncles et nièces servent à assurer le capital social de sociétés à responsabilité illimitée qui ne sont pas nécessairement « archaïques », contrairement à ce qu'affirmait Max Weber, mais permettent de regrouper sans apport extérieur le capital social et assurent une gestion souple fondée sur une ample délégation de pouvoirs entre associés parfois lointains (en l'occurrence ici, une branche de la société familiale est installée à Alep, alors la principale échelle du Levant). F. Trivellato montre bien aussi le rôle des femmes, notamment lors de la faillite de 1746 (chap. 10), puisque leur action en justice pour récupérer dots et douaires permet de mettre à l'abri une bonne part du capital social. Il n'est d'ailleurs pas du tout certain que ce genre de stratégies soit réservé aux Juifs puisque les patrons catholiques du nord de la France adoptent des comportements similaires (Jean-Pierre Hirsch, *Les deux rêves du commerce*, Paris, 1991, chap. 11 « les structures élaborées de la parenté »). Quoi qu'il en soit, l'installation conjointe à Livourne et à Alep montre le fonctionnement de familles et de sociétés commerciales à l'identité distinctive et translocale.

Cependant, note F. Trivellato, ces familles ne se sentent pas membres de la communauté sépharade en général, mais de celles qui habitent Livourne, Venise, Londres, Amsterdam et Alep, les contacts étant désormais perdus ou très affaiblis avec la péninsule ibérique. Où qu'ils soient, les Juifs sépharades ont à faire avec les autorités chrétiennes : la comparaison, menée dans le chapitre 3, entre la situation des Juifs à Livourne, Londres, Amsterdam et Marseille montre « des combinaisons à chaque fois variables entre raison d'État, impératifs du commerce, politiques de tolérance, et attitudes tolérantes » (p. 100). Si Livourne est donc devenu le second pôle de la diaspora sépharade au XVII^e siècle (après Amsterdam), c'est en vertu d'un mercantilisme philosémitique dont F. Trivellato retrace les grandes orientations depuis les fameuses « livournines » de la fin du XVI^e siècle. Néanmoins, ces dispositions particulièrement favorables aux Juifs n'entraînent pas une dissolution des barrières entre les différents groupes qui coexistent dans la ville : c'est au contraire, dit-elle, la solidification des frontières entre Juifs et chrétiens qui facilite plus qu'elle n'empêche le développement des échanges inter-culturels, tout comme c'est aussi

le cas d'ailleurs à Amsterdam. Elle propose donc pour définir ce type de situation le terme de « cosmopolitisme communautaire » : une société certes cosmopolite par la juxtaposition des différentes communautés dans la ville, mais dans laquelle la « nation » d'appartenance est pour la plupart l'horizon d'attente, et qui n'empêche pas l'intolérance religieuse, malgré des formes également assez poussées d'acculturation. D'ailleurs, les relations avec les autorités étatiques vont au-delà des seules conditions d'installation des Juifs. Étudiant de façon plus générale le trafic de ces Sépharades en Méditerranée, F. Trivellato montre les relations qu'ils nouent avec les représentants du gouvernement français, faute de relations directes entre le Grand-Duché de Toscane et la Porte ottomane : ces diasporas sans État ne se passent donc pas forcément de toute protection étatique, notamment quand ceci leur permet de bénéficier des conditions avantageuses offertes par les capitulations à tout sujet se mettant sous la protection du roi de France. C'est ainsi entre 12 et 30 % du commerce d'Alep qui est effectué par les Juifs sépharades selon les statistiques consulaires : un mariage profitable pour les Français comme pour les Juifs, mais qui ne fait pas tomber les barrières de l'intolérance religieuse. Ce même genre d'alliance entre diaspora sépharade et puissance étatique (ou semi-étatique) sera ensuite mise en œuvre dans l'océan indien lorsque ces Juifs se mettront sous la protection de l'EIC (chap. 9).

Faisant le point (dans les chapitres 5 et 8) sur le réseau de commerce hétérogène de la société Erga et Silveira, F. Trivellato montre l'existence de trois groupes d'agents et de correspondants : les partenaires et parents (à Livourne et Alep : reprenant les catégories de M. Sahlins, elle parle alors d'une réciprocité générale) ; les membres de la nation portugaise, parents ou non (à Venise, Amsterdam et Londres : ils reçoivent alors une commission, c'est une réciprocité balancée) ; enfin les marchands non « Portugais », qu'ils soient Juifs ou non. Contrairement à l'idée qu'il faut alors un État ou système centralisé pour réguler les échanges entre ces étrangers, F. Trivellato considère que tout un ensemble de normes coutumières partagées concernant les contrats commerciaux, et le contrôle collectif de la réputation y pourvoient, en créant des régularités de comportement suffisantes. Reprenant les affirmations de M. Granovetter sur « la force des liens faibles », capables de procurer de nouvelles informations et opportunités, elle veut cependant montrer que c'est l'extension des réseaux familiaux de Erga et Silveira qui permet d'assurer la fiabilité de ces liens faibles. La peur d'entacher sa réputation en cas de trahison est plus importante que la possibilité de faire appel à un tribunal, le contrôle de chaque communauté sur le comportement de ses membres tout aussi important que la responsabilité personnelle. Au total donc, les parents ne sont pas systématiquement préférés, l'absence de corréligionnaires ou la politique intransigeante n'empêchent pas Erga et Silveira de faire du commerce et de trouver des agents fiables. Leur commerce s'étend à la fois dans des régions où ils sont protégés par un pouvoir étatique et des tribunaux, et d'autres pas, ce qui incite au fond à ne pas en surestimer l'importance. L'hétérogénéité des correspondants et des types de liens n'est pas une exception, mais la règle.

Entre tous ces acteurs, le fil toujours renoué de la correspondance est un lien essentiel malgré le développement des informations imprimées, comme l'avait d'ailleurs souligné Pierre Jeannin. Une correspondance dont le langage et l'étiquette, en général assez peu étudiés par les historiens économistes, sont au contraire ici scrutés avec attention (chap. 7). L'auteure montre la codification et la relative « standardisation » du langage de ces lettres, dont 70 % sont écrites en italien et 30 % en portugais (celles destinées aux Sépharades où qu'ils soient installés et aux Hindous), modelées

sur les manuels imprimés de correspondance. Un langage dans lequel l'étiquette véhicule des normes sociales, tout comme l'organisation des affaires véhicule des normes de comportement commercial, également formalisées dans les livres de compte. Elle montre donc que l'élargissement du commerce européen entraîne l'élargissement de ces règles de la bonne correspondance marchande et de l'étiquette dans des univers culturels tout à fait distincts, et souligne que des diasporas sans État comme les Sépharades contribuent à cette propagation (p. 192). Mais en cela, la diaspora sépharade occidentale diffère d'autres diasporas, comme celle des Arméniens auxquels les compare l'auteure, notamment dans le chapitre 5 (p. 150 *sq.*). Malgré certains traits d'organisation parallèles (importance des sociétés familiales sans contrat formel, co-habitation des héritiers etc.), les façons de commercer sont malgré tout très différentes : au contraire des Sépharades, les Arméniens iraniens recourent plus à des agents voyageurs qu'à des commissionnaires, ils ont moins de contacts avec l'extérieur et se trouvent donc dans une sorte d'insularité centralisée depuis la Nouvelle-Djoulfa. De façon significative, leur correspondance est écrite en une langue compréhensible d'eux seuls. C'est donc à la comparaison systématique des diasporas commerciales, capables de prendre de très nombreuses formes et de suivre différents modèles d'organisation commerciale, qu'incite ce très beau livre.

Corine MAITTE
ACP, Université Paris Est – Marne-la-vallée

ISABELLE RICHEFORT, BURGHART SCHMIDT (ÉD.),

*Les relations entre la France et les villes
hanséatiques de Hambourg, Brême
et Lubeck, Moyen Âge-XIX^e siècle,*

Paris, P.I.E. Peter Lang, 2006, 536 p.,
ISBN 978-9052012865

Ce livre est issu d'un colloque tenu en 2002, à l'initiative de la direction des archives du Ministère des affaires étrangères, de l'Institut historique allemand et de l'université de Hambourg. Il présente 24 communications, dont 13 en français et 10 en Allemand (chaque

texte étant suivi d'un résumé dans l'autre langue). Pour le lecteur pressé, l'excellente conclusion de Jean Pierre Poussou en ramasse en une dizaine de pages l'essentiel des acquis. Que le lecteur ne se méprenne pas : il ne s'agit pas d'un ouvrage sur la France et la Hanse, mais d'une approche globale, et sur le temps long, des relations entre la France et les trois villes hanséatiques.

Différentes communications permettent de dégager et de caractériser les grandes phases de ces relations. Les relations directes sont finalement tardives. Certes identifiables dans le dernier tiers du XIII^e siècles, elles restent marginales et sous le contrôle d'intermédiaires (Simone Abraham-Thisse). Deux plaques tournantes successives, Bruges puis Anvers, en régulent les relations. Peter Stabel souligne qu'au XIV^e et XV^e siècle, le commerce hanséatique n'aurait pas été possible sans Bruges. En effet, les échanges commerciaux avec les ports de la Manche et de l'Atlantique auraient été beaucoup trop coûteux, moins lucratifs et plus ouverts à la concurrence. Si les Hanséates ont du mal à s'adapter au transfert de leurs activités de Bruges vers Anvers, Anvers constitue vers 1600 et dans les premières décennies du XVII^e siècle le pivot des relations entre Rouen et Hambourg. Jacques Bottin précise que la place flamande possède des aptitudes particulières pour recueillir les informations et contrôler les transferts de fond.

En réalité, les relations directes se développent dans la seconde moitié du XVII^e siècle et s'épanouissent au XVIII^e siècle, quand les échanges entre les ports

français et les villes hanséatiques s'enrichissent de l'apport des produits coloniaux antillais. C'est donc moins sur la pérennité des trafics traditionnels du vin et du sel que sur l'invention de ce trafic de redistribution des sucres, café et indigo que repose l'intensification des relations directes. D'ailleurs, dans l'ensemble de l'ouvrage, le port de Bordeaux semble tellement présent que l'on finit par penser que les relations directes se réduisent à cet axe majeur Aquitaine – villes hanséatiques. Elles atteignent des niveaux très élevés pendant la période révolutionnaire. Burghart Schmidt indique qu'au terme de la période impériale se produit une rupture fondamentale. Les ports hanséatiques ont un libre accès aux ports américains et le relais du courtier français n'est plus indispensable. Le succès des deux compagnies allemandes, l'Hapag Lloyd et la Norddeustcher Lloyd, sur les lignes transatlantiques commerciales et de passagers illustre parfaitement ces réorientations des échanges de Hambourg et Brême au courant du XIX^e siècle. Ce n'est pas le dernier traité de commerce et de navigation signé entre la France et les trois villes en 1865, en pleine fièvre libre-échangiste (que présente Isabelle Richefort), qui peut changer les choses¹.

Georg Schmidt affirme avec pertinence qu'au lieu de déplorer ou de rappeler le déclin irrémédiable de la Hanse, il est préférable de souligner la capacité des villes marchandes à s'adapter aux nouveaux cadres territoriaux et politiques, et en particulier la dynamique de développement des trois villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck. Néanmoins, au cours de cette longue période, la position de chacune des villes dans les relations avec la France évolua. Très tôt, Brême paraît en retrait. En revanche, le leadership de Lubeck semble progressivement s'effacer derrière Hambourg. Ce basculement semble s'amorcer quand le trafic direct intègre les produits coloniaux antillais. Le XVIII^e siècle est le siècle de l'axe Bordeaux-Hambourg. De fait, Hambourg fait bel et bien partie de la mémoire économique de Bordeaux, pour reprendre la formule de M. Espagne.

Même si la communication de Peter Voss montre bien que le commissionnaire allemand installé à Bordeaux au XVII^e siècle, Baumgarten, est au service d'un vaste réseau marchand qui couvre toute l'Europe du Nord, et dont la clef de voûte est Hambourg, qu'il définit comme un centre d'armement, de financement et d'information, il faut regretter qu'il n'y ait pas de communication pour mieux mettre en valeur cet environnement nord-européen, qui occupe une place essentielle dans la balance commerciale française. La thèse de Pierrick Pourchasse (*Le commerce du Nord, les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, 2006) offre à cet égard des éclairages essentiels pour situer la place de Hambourg et de Lubeck, non seulement dans les échanges entre l'Europe du Nord et la France mais également dans l'organisation économique de l'Europe septentrionale elle-même.

De son côté, Pascal Even rappelle que si les échanges entre la France et le nord de l'Europe sont importants, ils ne sont pas assurés par le pavillon français. Les négociants français ont fait le choix du commerce méditerranéen et du commerce colonial au détriment du commerce européen, malgré la volonté colbertienne de

1. Il faut souligner la quasi-absence d'étude sur les échanges maritimes caboteurs entre les ports français et les ports du allemands au XIX^e siècle. Cf. Gérard LE BOUËDEC, « Vom Baltikum bis nach Frankreich: organization und Entwicklung der europäischen Küstenschiffahrt im 18^e und 19^e Jahrhundert », in Burghart SCHMIDT (ed.), *Die Kontinuität des hansischen Dimension im Baltischen Raum*, Hambourg, Dobu Verlag, 2007.

reprendre pied sur les lignes du cabotage à destination de la Baltique². Néanmoins, à intervalles réguliers, les velléités de réinvestir l'espace nord-européen se manifestent dans les mémoires des chambres de commerce. P. Even rappelle opportunément que Hambourg fut choisi en 1784 pour un projet d'établissement d'un véritable comptoir français, doté de moyens financiers et de navires, porté conjointement par l'État, la banque parisienne et le négoce, et dont Joseph Delaville Leroulx aurait été l'animateur. Le fait de le retrouver à Lorient en 1785, lors de la création de la troisième Compagnie des Indes, traduit parfaitement la propension à préférer la spéculation coloniale aux improbables profits d'un cabotage européen dominé par les flottes hollandaises, anglaises, scandinaves et des ports des trois villes hanséatiques. Pourtant en 1786, une conférence nationale se tient encore au consulat de Hambourg, pour organiser les négociants français en nation³.

Avec près de la moitié des communications consacrées au poids de la conjoncture internationale dans le ressort du jeu diplomatique entre la France et les trois villes, les organisateurs du colloque souhaitaient démontrer la capacité des acteurs à exploiter les périodes de conflits. Jürgen Sarnovsky, Anne Marie Cocula et Antje-kathrin Grassman insistent sur la capacité des trois villes à saisir les opportunités commerciales qu'offraient les conflits franco-anglais, hispano-hollandais, ou franco-habsbourgeois pour promouvoir leurs intérêts et obtenir des avantages, sous forme de privilèges auprès des grandes puissances, dont la France. Rainer Postel précise que jusqu'aux traités de Westphalie, les trois villes se sont ingéniées à rester autant que possible en dehors des conflits entre la France et les Habsbourg, pour préserver leurs propres intérêts. Mais le choix de la neutralité n'est pas une ligne politique toujours confortable, surtout quand les autorités françaises imaginent, et pas toujours à tort, que l'ennemi hollandais, puis surtout anglais, se dissimule derrière le pavillon, qui serait de complaisance, des Hanséates. Selon Thomas Behrman, au Bas-Moyen Âge, il est difficile de parler de diplomatie hanséate, et il faut sans doute plutôt évoquer un « début de politique extérieure intercommunale ». Petra Ehm-Schnocks considère d'ailleurs que les villes hanséatiques ne sont guère considérées comme des acteurs politiques par le duc de Bourgogne au XV^e siècle. Il n'empêche qu'elles savent se montrer incontournables pour empêcher que des relations directes d'État à État aboutissent, comme au XVI^e siècle, entre la France et la Prusse. Il est vrai que Charles Danzay, ambassadeur français à Copenhague, est aussi bien l'intermédiaire entre le négociant Maillet et la cour ducal que l'intermédiaire préférentiel des villes hanséatiques auprès de la France.

La Hanse appartenant désormais au passé, il faut bien reconnaître que ces trois villes-ports, membres de l'Empire, ont su acquérir une certaine marge de manœuvre sur l'échiquier européen pour mettre en œuvre une politique internationale originale. Il est vrai, comme l'écrit Lucien Bély, que Hambourg est une place internationale rêvée pour tout diplomate qui veut recueillir des informations. Mais, selon Georg Schmidt, elles sont en partie instrumentalisées par les grandes puissances. Ainsi, il

2. G. LE BOUËDEC, « Les enjeux du cabotage européen (XIV^e-XIX^e siècles) », in Christian BUCHET, Jean MEYER, Jean-Pierre POUSSOU (éd.), *La puissance maritime*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2004, p. 377-394.

3. C. HAROCHE, « Joseph Delaville Leroulx, négociant à Gand », mémoire de maîtrise, Université de Bretagne Sud, 2001.

est évident que Louis XIV fut tenté de s'en servir pour contrebalancer la puissance économique des Provinces-Unies ou gêner l'Empire.

Dans le sillage des travaux de Philippe Dollinger, Pierre Jeannin, Marie-Louise Peplus-Kaplan, Jacques Bottin, Sylvia Marzagalli et Pierrick Pourchasse, ce livre contribue à une meilleure connaissance des relations entre les villes hanséatiques et la France, mais on peut souhaiter que les études sur le XIX^e siècle retiennent davantage l'attention des historiens à l'avenir.

Gérard LE BOUËDEC
Université européenne de Bretagne
CERHIO, Université de Bretagne Sud

PATRICE POUJADE,

*Le voisin et le migrant. Hommes
et circulations dans les Pyrénées modernes
(XVI^e-XIX^e siècle),*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011,
370 p., ISBN 978-2-7535-1266-5

Les envolées de Fernand Braudel, pour qui certaines vallées isolées de montagne sont « hors du temps du monde » à cause de leur statut de « zones périphériques » éloignées des centres urbains, sont aujourd'hui infirmées par nombre de chercheurs travaillant sur les Alpes ou les Apennins⁴. Patrice Poujade dresse le même constat dans les Pyrénées⁵, en pratiquant l'interdisciplinarité, liant l'histoire à la linguistique. *Le voisin et le migrant* traite des Pyrénées du XVI^e au XIX^e siècle, avec des incursions dans le Bas-Moyen Âge. Les sources, françaises et espagnoles, sont multiples : documents administratifs, judiciaires, privés. Des cartes, des graphiques et des tableaux contribuent à répondre à la question posée : les Pyrénéens vivaient-ils « en bons voisins », ou plutôt en étrangers, voire en ennemis ? Ces relations sont traitées à diverses échelles : transfrontalière, du Massif central à la Catalogne et à l'Aragon ; régionale (la chaîne pyrénéenne) ; enfin locale (le Val d'Aran, Toulouse et les petites villes d'Ax et de Tarascon).

La première partie traite en cinq chapitres des Pyrénées comme frontière, mais aussi comme zone de contacts et de solidarités. La guerre et la question linguistique font chacune l'objet d'un chapitre. La seconde partie présente, en six chapitres, divers exemples d'un réseau commercial terrestre où les Pyrénées lient le royaume de France à celui d'Espagne.

Les relations humaines sont à la fois de proximité, dans le cas des Pyrénéens entre eux, et plus lointaines, dans celui des mobilités marchandes et des migrations de travail qui associent les autochtones aux migrants : marchands béarnais, auvergnats, limousins, parfois dauphinois. Ces hommes en mouvement construisent un espace transfrontalier contrasté et parfois contradictoire : les Pyrénées, « colonne vertébrale » d'une région franco-espagnole dépendant de souverainetés différentes, sont à la fois une barrière, une interface, un trait d'union et une zone de passage. Comme dans les Alpes, la frontière politique se renforce progressivement, affaiblis-

4. Jon MATHIEU, *Geschichte der Alpen 1500-1900. Umwelt, Entwicklung, Gesellschaft*, Vienne, Böhlau 1998 (traduction anglaise, 2009), et *Die dritte Dimension. Eine vergleichende Geschichte der Berge in der Neuzeit*, Bâle, Schwabe, 2011 ; ID. « Mobilité spatiale et frontières », *Histoire des Alpes*, 1998/3 ; Dionigi ALBERA, Paola CORTI (éd.), *La montagna mediterranea : una fabbrica d'uomini ? Mobilità e migrazioni in una prospettiva comparata (secoli XV - XX)*, Cavallermaggiore, Gribaudo, 2000. Cf. *RHMC*, 52-2, 2005.

5. Cf. Jean-Michel MINOVEZ, Patrice POUJADE (éd.), *Circulation des marchandises et réseaux commerciaux dans les Pyrénées, XIII^e-XIX^e siècle*, Toulouse, CNRS-Toulouse-Le Mirail, 2005.

sant l'unité culturelle et linguistique. Toulouse et les petites villes jouent le rôle de «centres d'approvisionnement» sur les chemins de la circulation transfrontalière. On aimerait en savoir plus sur le rôle commercial des villages, qui, ailleurs, peuvent concurrencer les petites villes.

Patrice Poujade démontre que les Pyrénées, loin de vivre dans une frugale autarcie dictée par leur isolement, sont incluses dans un vaste monde d'échanges, une «économie globale d'Ancien Régime». N'abritant pas d'aussi riches personnages que les métropoles de plaine, elles ne sont pas pour autant un espace périphérique dominé, mais participent à leur manière à un processus de «centralité-décentralité» (sur cette notion, voir le site www.cyberato.org). Le rôle essentiel des dialectes et des langues offre un angle d'approche original pour mieux comprendre ces circulations globales, à la fois culturelles, sociales, économiques et politiques⁶.

Anne RADEFF
Université de Berne

HARRIET GUEST,

*Empire, Barbarism and Civilisation :
James Cook, William Hodges,
and the Return to Pacific,*

Cambridge, Cambridge University Press, 2007,
294 p., ISBN 978-0-521-88194-4

Le peintre paysagiste William Hodges, embarqué pour le Pacifique durant la seconde expédition commandée par James Cook, de 1772 à 1775, a réalisé une œuvre picturale importante. Harriet Guest présente celle-ci en la confrontant au journal de navigation du commandant

et d'autres passagers, en particulier ceux de Johann Forster, naturaliste et philosophe d'origine allemande, devenu membre de la Société Royale, et de son fils, Georges, qui l'accompagne.

On sait que dans les années 1770, l'opinion publique anglaise, préoccupée par l'agitation des colons de l'Amérique du Nord, par la dénonciation des abus du système de la plantation et de l'esclavage, et par la révélation des malversations des employés de la Compagnie des Indes orientales, est à la recherche d'un nouveau modèle d'expansion commerciale et coloniale. La thèse développée par Harriet Guest est que les représentations de Hodges en apprennent au moins autant sur les préoccupations de la société métropolitaine britannique à ce sujet que sur les sociétés insulaires de la mer du Sud.

Les trois premiers chapitres (sur un total de sept) portent sur la rencontre avec les habitants des îles de la Société, archipel au centre duquel se trouve Tahiti, où les voyageurs effectuent un assez long séjour. Ici, Harriet Guest insiste d'abord sur la relation trouble établie par Hodges entre les paysages tropicaux et la sexualité. L'abondance de la végétation favorise le plaisir des sens et suscite l'idée du paradis. Mais c'est un paradis ambigu, une scène dont le spectateur ne peut saisir la totalité, à l'instar de la peinture de Hodges, dont les contemporains critiquent souvent le caractère inachevé. Les nombreux «bains de femmes» réalisés par l'artiste sont particulièrement révélateurs de cette tendance : on y trouve l'innocence d'une société menacée par l'arrivée des Européens, et en même temps, la réminiscence d'un âge d'or, thème inspiré de l'antiquité et cher aux grands maîtres comme Le Titien.

6. Le thème a été traité en Suisse par Norbert FURRER, *Die Vierzigsprachige Schweiz. Sprachkontakte und Mehrsprachigkeit in der vorindustriellen Gesellschaft (15. –19. Jahrhundert)*, Zurich, Chronos, 2002, 2 vol.

Le second trait développé ici est la découverte par les voyageurs de l'importance du rôle de la femme dans cette société. Dans les scènes de troc peintes par Hodges, hommes et femmes sont également engagés et participent aux négociations avec l'idée, suggérée par l'artiste, de s'enrichir au contact avec les Occidentaux. Pour Johann Forster, la grande place de la femme chez les Tahitiens est l'indice d'un état social assez avancé, éloigné de la barbarie et proche de la civilisation, car seule la femme est capable de conduire l'homme vers celle-ci.

Enfin, et c'est le dernier trait observé par Harriet Guest, lors du séjour des voyageurs dans les îles de la Société, les Britanniques éprouvent une véritable fascination pour les tatouages. Lors du premier voyage commandé par Cook dans le Pacifique, plusieurs des passagers de marque, ainsi Joseph Banks et Sidney Parkinson, s'étaient fait tatouer. La même scène se reproduit ici : l'aspirant John Eliott et plusieurs de ses amis se font tatouer une étoile sur la gauche de la poitrine, en signe d'appartenance à ce monde exotique, et se désignent entre eux comme les « chevaliers de Tahiti ». C'est une fois encore une rencontre assez ambiguë avec des coutumes des sociétés du Pacifique mêlées à une parodie des insignes des élites européennes. Hodges incorpore les tatouages dans ses représentations comme un élément de culture tropicale, sans y marquer une idée de distinction, mais il n'en est pas de même du grand portraitiste Reynolds, lorsque celui-ci fait un premier portrait de Mai (ou Omai), jeune Tahitien ayant accepté de suivre les Anglais et de séjourner à Londres. Le peintre insiste sur les tatouages des mains et des avant-bras, dont il fait un signe d'identité, un goût propre aux Tahitiens, et peut-être une manifestation de leur caractère civilisé. C'est un élément à souligner, alors que les Britanniques réfléchissent sur leur propre caractère national.

Le quatrième chapitre traite de la rencontre des voyageurs avec les habitants de Tonga et Vanuatu (Nouvelles-Hébrides) à travers les « scènes de débarquement » réalisées par Hodges. Bien que celui-ci ait insisté à maintes reprises sur l'exactitude des représentations, d'autres passagers, en particulier Georges Forster, assurent qu'elles ne sont pas fidèles. Ainsi les habitants de Tonga paraissent-ils offrir des fruits, alors qu'ils proposent de tout, sauf de la nourriture ; ils sont entièrement vêtus, alors qu'ils découvrent généralement le haut du corps ; les hommes sont barbus, alors qu'ils se rasent avec des coquillages coupants. Ici, à Tonga, on voit une scène biblique dans laquelle l'homme barbu fait penser au prophète ou au patriarche, et cette interprétation de l'artiste est sans doute un reflet de sa compréhension de la société de cette île. Les habitants en paraissent moins accessibles aux représentations érotisées que ceux de l'archipel de la Société, mais ils semblent plus travailleurs, plus intelligents et plus inventifs, et donc avoir davantage d'aptitude pour progresser. Johann Forster fait des observations assez proches sur le degré de civilisation, avec toutefois quelques réserves : les hommes respectent les femmes, et les couples paraissent vivre en harmonie, mais par ailleurs, les pères proposent leurs filles aux Européens, ce qui est assez éloigné de l'idéal recherché par ceux-ci. Au Vanuatu, la rencontre entre les insulaires et les nouveaux venus est marquée par une appréhension réciproque, bien rendue dans les dessins de Hodges. Ici, les habitants traitent les voyageurs en étrangers ; ils n'ont aucune curiosité pour les objets qui leur sont proposés et ils n'ont aucune nourriture à offrir en échange ; ils paraissent surtout désireux d'éviter une intrusion. Johann Forster et Cook font la même analyse : ici, la société est limitée à la cellule familiale, il n'y a pas d'organisation supérieure et les femmes sont traitées avec brutalité, ce sont autant d'indices de barbarie. Toutefois, George Forster note

«le goût pour l'harmonie des sons [qui] suppose une grande sensibilité et prépare le chemin de la civilisation», tandis que les campagnes bien cultivées évoquent celles de la Grande-Bretagne.

L'impression est toute différente dans l'île du sud de la Nouvelle-Zélande (chapitre 5) où les navigateurs séjournent durant six semaines pour prendre du repos après une traversée pénible faite dans des régions polaires. L'agrément de cette escale «peut-être rendu seulement par le crayon de M. Hodges» assure Cook, et le peintre parvient avec habileté à rendre l'impression de confort et de plénitude éprouvée par les Européens au milieu de ce paysage d'une extraordinaire beauté, avec une végétation abondante et une ombre chaude. Il ajoute quelques Maoris qui donnent une touche d'exotisme, mais ce sont des individus peu nombreux, souvent isolés. La plupart des voyageurs insistent sur la fertilité du sol et le caractère tempéré du climat, favorables à une colonisation à laquelle les Néo-Zélandais paraissent trop peu nombreux et trop divisés entre eux pour pouvoir s'opposer. Le massacre de quelques Européens, suivi d'une scène d'anthropophagie, montre les limites d'un tel projet.

Il demeure toutefois l'idée d'échanges mutuels pour le plus grand profit réciproque des Britanniques et des habitants de la mer du Sud. Cette ambition est clairement manifestée durant le séjour en Grande-Bretagne du tahitien Mai (Chap. 6). Celui-ci, dans un portrait réalisé par Hodges, montre un visage mobile, un tempérament ouvert à la curiosité et à l'interrogation; Reynolds, dans un autre portrait réalisé au même moment, en fait un élégant cavalier, cherchant à lui attribuer dans la société britannique une place analogue à celle qu'il est supposé occuper dans celle de sa patrie. Mieux encore, le premier Lord de l'Amirauté, Sandwich, protecteur de Cook, guide Mai lors d'une visite de l'arsenal de Chatam et du *Victory*, puis le reçoit dans sa maison de campagne afin de lui donner une idée de la richesse et de l'art de vivre du pays. Tous ses efforts sont vains, comme le constatent avec regret Cook et George Forster: Mai s'intéresse surtout à des futilités, à des babioles, comme un orgue de Barbarie et une armure confectionnée à son intention à la Tour de Londres, et qu'il porte lors de son retour triomphal sur sa terre natale.

Cependant, Hodges demeure jusqu'à la fin de sa vie attaché à cet idéal de servir l'humanité, de développer les échanges pacifiques entre les civilisations, qui inspire ses œuvres. Vingt ans plus tard, en 1794, peu avant son décès, il présente plusieurs de ses peintures récentes dans une galerie de Londres et il place au centre de cette exposition deux tableaux qui lui paraissent essentiels. L'un, intitulé *Les effets de la paix*, brossé avec des couleurs chaudes, montre au premier plan la façade d'une maison devant laquelle est assise une famille, et à l'arrière-plan des champs couverts de récoltes ainsi qu'une rade pleine de navires; sur l'autre, *Les conséquences de la guerre*, traité dans les gris, la maison et le port sont ruinés, les récoltes détruites, des soldats et des canons occupent le premier plan. La révélation de ces œuvres coïncide avec un moment important de la guerre entre la France et l'Angleterre, alors que la victoire navale de juin 1794 écarte la menace d'un débarquement ennemi dans le pays, mais que les défaites sur le continent font apparaître la poursuite des opérations comme une volonté de supprimer le régime républicain sur l'autre rive de la Manche, et d'imposer un autre système politique. L'opposition dénonce une guerre coûteuse à l'issue aléatoire, et Hodges prend parti dans le débat en présentant la prospérité liée à la paix et la pauvreté issue de la guerre.

Il reste à mesurer si les peintures cherchant à donner au public britannique une idée des scènes de la mer du Sud, dont il n'avait à peu près aucune notion, pourraient

conduire au développement de la domination impériale. C'est un débat qui rejoint les interrogations sur les conséquences des voyages de Cook, et dans lequel Harriet Guest refuse d'entrer ici.

Philippe HAUDRÈRE
Université d'Angers

ERIC ROULET,

L'évangélisation des Indiens du Mexique. Impact et réalité de la conquête spirituelle (XVI^e siècle),

Paris, Presses Universitaires de Rennes, 2008,
321 p., ISBN 978-2-7535-0562-9

Cet ouvrage issu d'une thèse s'inscrit dans une tradition historiographique bien établie puisque Robert Ricard, le premier, ouvrit ce chantier dans les années 1930. Depuis, dans cette même chronologie (1524-1572), l'étude de la

première évangélisation du Mexique central a été régulièrement revisitée et élargie, enrichie aussi par de nouveaux questionnaires, à tel point qu'il n'était pas inutile de réunifier des savoirs qui tendaient à l'éclatement. Tel est le premier mérite de cet ouvrage, qui s'impose tout d'abord par l'étendue des sources et de la bibliographie rassemblées et consultées. Bien entendu, à la différence des pionniers qui se sont surtout attachés aux politiques de l'Église, Éric Roulet se propose, lui, de donner toute sa place à la manière dont « les Indiens ont accepté et vécu le christianisme » (p. 18). Pour ce faire, il annonce, à la suite d'auteurs tels que Louise Burkhart ou James Lockhart, vouloir faire fonds de « toute la documentation et notamment la production indienne trop longtemps négligée » (p. 19) même si en définitive, il utilise surtout les procès de l'inquisition épiscopale conservés à l'Archivo General de la Nacion (Mexico), trop partiellement et trop mal édités au début du XX^e siècle.

L'ouvrage est organisé en trois parties. Dans la première, « Les évangélisations », Éric Roulet examine à nouveaux frais les politiques missionnaires; dans la seconde, « L'encadrement des Indiens en question », il souligne les faiblesses du travail des évangélisateurs, avant de s'arrêter, dans une troisième partie, à ce qu'il nomme « La réponse indigène ». Même si pour l'auteur il s'agit de s'en démarquer, le modèle autrefois présenté par Robert Ricard oriente l'écriture de ces pages et d'une certaine manière, ce livre se présente comme une « contre-histoire » habile et mesurée de la première évangélisation du Mexique central. Le programme, on le voit, est ambitieux et inévitablement, Éric Roulet, qui élargit l'horizon sans renoncer à traiter globalement toutes les questions, se trouve parfois contraint à faire des choix douloureux, à limiter le nombre des exemples convoqués, ou encore à emprunter des raccourcis un peu rapides.

La première partie, notamment, illustre cette difficulté: on y trouve quelques rappels du contexte institutionnel de la mission mais pas un exposé systématique de son cadre légal (chapitre 1: la fondation). La catéchèse y est simplement évoquée à travers la mise en valeur de quelques objets (la connaissance des prières élémentaires), de media (le théâtre édifiant notamment) et de pratiques telles que celles touchant aux sacrements de la confession et du mariage. La question essentielle de l'intégration de croyances et de pratiques préhispaniques au christianisme colonial est évoquée en moins de trois pages, sans qu'on trouve ici la moindre référence à la copieuse historiographie touchant à cette question. Pour être partiels et parfois ponctuels, les aperçus délivrés n'en sont pas moins, à l'occasion, fort suggestifs. L'auteur a le sens du détail piquant qui donne une vision charnelle parfois méconnue de l'histoire de

cette mission. On appréciera ici l'évocation de l'impact sur la sensibilité indigène de l'enfermement dans l'espace sacré, du bruit des cloches ou de la lustration baptismale.

L'examen de « l'encadrement des Indiens » offre à Éric Roulet l'occasion de franchir une étape décisive : il rassemble ici les données les plus claires concernant la faiblesse de l'encadrement missionnaire, trop négligée par Robert Ricard. La mission mexicaine a continuellement manqué de bras : les ouvriers sont trop peu nombreux et, cinquante ans après l'arrivée des premiers missionnaires, de vastes espaces demeuraient à peine effleurés. Certaines langues indigènes ne furent jamais apprises et les missionnaires ne furent pas toujours à la hauteur de l'idéal qu'ils professaient (voir chapitre 7 : le mauvais clerc). Certainement, les intérêts matériels, les attitudes partisans, les conflits d'intérêt et de pouvoir entre les différents acteurs de l'évangélisation (clercs et laïcs, séculiers et réguliers, ordres religieux contre ordres religieux) brouillèrent la lisibilité de l'action missionnaire pour ceux qui en furent la cible.

Dans ces conditions, on comprend parfaitement que les populations amérindiennes, notamment leurs anciennes élites civiles et religieuses, aient pu garder des marges de manœuvre face aux clercs. À vrai dire, ce dernier volet de l'étude ne tient que partiellement ses promesses. La permanence de pratiques préhispaniques quinze ou vingt ans après le début de la mission (chapitre 9) n'est guère surprenante, à vrai dire, et les chapitres consacrés aux « élites indiennes et à l'évangélisation » ou à « l'indianisation du culte chrétien » n'apportent rien de véritablement nouveau. On fera davantage son miel du douzième et dernier chapitre, « La progression des modèles chrétiens », où l'on trouvera des aperçus intéressants sur le rythme de la construction des églises, celui des enterrements en terre consacrée ou encore l'évolution de l'onomatistique.

Le propos de l'auteur, on l'aura compris, est de broser à grands traits un tableau et de montrer, à travers l'examen de quelques grands dossiers, comment « la multiplicité des points de vue, rendue possible notamment par les nombreux travaux sur les populations indiennes depuis une cinquantaine d'années, a permis de renouveler l'approche [de la première évangélisation du Mexique central] » (p. 271).

Qu'il nous soit permis d'exprimer quelques regrets : des sources plus complexes qu'il n'y paraît, telles que les *Matriculas de tributos* du Morelos ou le *Colloque des Douze* sont utilisées avec trop peu de prudence, et certaines informations n'ont pas été vérifiées avec un soin suffisant. C'est ainsi que l'auteur suit obstinément la tradition qui, de manière erronée, attribue le *Nican Mopohua* à Antonio Valeriano (p. 91, 235, 248) et qu'il se trompe dans le comput des degrés de parenté utilisés par l'Église dans le contrôle de la légalité des mariages chrétiens (p. 82). On est également surpris par l'organisation du système de notes qui renvoient presque exclusivement aux sources et très peu à la bibliographie utilisée. Si le souci de remonter aux sources (*ad fontes!*) est louable, dans un domaine qui est loin d'être vierge, l'absence, en note, des ouvrages utilisés est plus surprenante : elle empêchera bien des lecteurs en tout cas de replacer ce travail à sa vraie place dans une tradition historiographique ancienne et féconde, ce qui est dommage. Ces réserves faites, on ne peut que se féliciter de la parution de ce beau livre, utile et bien écrit.

**PHILIPPE BOUTRY, PIERRE-ANTOINE FABRE,
DOMINIQUE JULIA (ÉD.),**

*Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens
des corps saints des Réformes aux Révolutions,*
Paris, Éditions de l'EHESS, 2009, 2 vol., 903 p.,
ISBN 978-2-7132-2174-3

Ces deux volumes résultent d'une grande enquête du Centre d'Anthropologie Religieuse Européenne (CRH-EHESS) qui, comme les précédentes, a constitué « une entreprise au long cours », selon les termes de ses promoteurs. Plusieurs travaux consacrés au culte des reliques,

du Moyen Âge aux temps contemporains, avaient déjà permis au cours des deux dernières décennies de dépasser la problématique étroite de leur authenticité pour explorer d'autres aspects, et Jacques Gelis a consacré de belles pages aux reliques en 2005 dans *l'Histoire du corps*. Mais l'apport des vingt et une contributions ici rassemblées constitue une avancée d'une richesse foisonnante qui devrait faire date dans la compréhension des « cultes reliquaires », d'emblée définis par « une circulation continue entre [...] l'évidence d'une dévotion, la légitimité d'une pratique, l'engagement d'une autorité ». Le rapport à cette dernière, religieuse et aussi civile, constitue l'axe majeur de l'ouvrage.

L'époque moderne est pour les reliques le temps « de la polémique » et du soupçon. Le *Traité des reliques* de J. Calvin (1543) constitue une critique systématique et radicale du phénomène et de son culte, le réformateur avançant « que la plupart des reliques qu'on montre partout sont fausses ». P.-A. Fabre et M. Wilmart proposent une étude approfondie de ses sources et de son argumentaire. D. Julia montre en contrepoint le progrès de la critique des reliques dans le catholicisme post-tridentin : le concile a réaffirmé la légitimité de l'invocation des saints et de la vénération de leurs restes, tout en soumettant ces derniers à l'authentification épiscopale qui a sous-tendu une historicisation des reliques existantes. Le *De cultu sanctorum ignotorum* de Dom Mabillon (1698) marque le début d'une critique historique catholique des reliques, et l'abbé J.-B. Thiers reprend dans son *Traité des superstitions* (1679) des éléments de la critique de Calvin. Après la Révolution, le polygraphe Collin de Plancy (1821-1822), étudié par N. Courtine, rééditera le *Traité* de Calvin dans son *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses* en ajoutant les critiques des « lumières de la raison ». Après sa conversion, l'auteur considérera qu'il s'agit de « (s) a plus grande iniquité peut-être ».

Les Temps modernes s'inscrivent aussi entre deux périodes de destructions massives et violentes de reliques, qui font l'objet de remarquables mises au point : la première, liée à la propagation de la Réforme et à son « désenchantement des corps saints » (par D. Crouzet), la seconde, qui se situe au moment de la Révolution (par S. Baciocchi et D. Julia). Cette dernière, qui prend en compte en particulier les redistributions de reliques suscitées à travers la France par la mise en place de l'Église constitutionnelle et les cas de « sauvetage » pendant la Terreur, n'avait pas encore été réalisée avec une telle précision. B. Marchadier fait également une incursion dans le monde de l'orthodoxie, avec l'exhumation des restes des saints de Russie sous l'impulsion du pouvoir soviétique.

Si le culte des reliques a disparu de l'Europe protestante – ou du moins s'y est marginalisé –, l'aire catholique semble continuer de manifester une faim persistante de reliques durant la période étudiée. La pratique pastorale des évêques tend à soustraire à la vénération des fidèles des « cas douteux », ce qui n'empêche pas à la même époque la propagation à travers la catholicité des « reliques » extraites des catacombes romaines (dont il est permis de dire que si leur sainteté est plus présumée

que certaine, leur « traçabilité » est davantage assurée). Ph. Boutry montre combien, dans la France post-révolutionnaire, la restauration et la restitution des reliques ou la recherche de leurs fragments dispersés constituent un aspect de la « recharge sacrale » des lieux de culte. La dispersion des corps extraits des catacombes romaines se poursuit jusqu'aux années 1860, faisant naître la légendaire mais populaire sainte Filumena/Philomène.

Les pouvoirs attribués à la relique qui « capte, conserve et transmet de la force », sont suggérés par A. Cantillon, qui traque à travers les écrits contemporains et la tradition historiographique le miracle dit « de la Sainte épine » (guérison de Marguerite Périer, nièce de B. Pascal, en 1656 à Port-Royal de Paris). Parmi les usages des reliques, ce sont avant tout les rapports des plus insignes d'entre elles avec les pouvoirs séculiers qui sont ensuite examinés, dans la lignée des études d'Edina Bozóky sur « la politique des reliques » pendant la période médiévale. En Toscane, l'ostension de la ceinture de la Vierge, qui aurait été transportée de Jérusalem à Prato lors des croisades, est un exemple significatif des grandes cérémonies religieuses et civiques qui renforcent l'identité de la cité, l'autorité de ses dirigeants et la dévotion par les « miracles » qu'elle suscite (M. Rosa). En France, les translations de reliques relatées par la presse périodique pendant la minorité de Louis XIV ont surtout une visée apologétique. Mais celles des reliques de saint Louis, sainte Clotilde ou sainte Bathilde (épouse de Clovis II), ont constitué une « instrumentalisation très réfléchie du corps saint par le pouvoir royal pour la célébration de sa propre sacralité » (F. Le Hénand). Lorsque Philippe II rassemble à l'Escorial à la fois les cercueils des membres de sa dynastie et d'importants fragments de corps saints venus de toute l'Espagne, voire d'ailleurs, il fait de son palais-monastère le centre visible de la monarchie du « roi catholique » (G. Lazure). La dextre de saint Étienne, « roi apostolique » de la Hongrie, remise en 1771 à Marie-Thérèse par la république de Raguse où elle était conservée, a fait dès lors l'objet de célébrations organisées par la monarchie puis, dans la Hongrie issue des traités de 1919, de circumambulations liées au « sentiment d'identité nationale » (A. Zempléni) – en dernier lieu en 2000-2001, à l'occasion du millénaire de l'État.

P. Cordoba étudie « l'histoire d'un mensonge », celle des fausses reliques qui auraient été découvertes en 1588 et 1595 à Grenade, de façon exemplaire car il explicite les raisons profondes de cette forgerie. La *Topographie des saints* d'Adrien Baillet, annexe de son hagiographie parue en 1701, relève de ces ambitieuses compilations d'antan qui étaient sous-tendues par les sources accessibles à leur auteur – en l'occurrence, les liturgies gallicanes imprimées du temps : d'où la prépondérance française qui se dégage de ces listes des « lieux devenus célèbres par la demeure, la mort, la sépulture et le culte des saints » (C. Maire). En l'absence d'archives, P.-A. Fabre resitue le grand tableau-reliquaire de la chapelle du Crucifix de l'église San Ignazio de Rome, réalisé vers 1880 (au moins 3 150 reliques), dans son contexte spatio-temporel.

Un des apports de ce livre est la géographie extraeuropéenne des reliques, en lien avec l'expansion européenne dans les deux « Indes » ou en Nouvelle-France. Il peut s'agir d'« invention de reliques » : les Portugais du XVI^e siècle « authentifient » le lieu légendaire de la sépulture de l'apôtre Thomas à Mylapore sur la côte de Coromandel et prennent en charge son culte (I. G. Zupanov). Bien plus souvent, il s'agit de transferts, dus en particulier aux jésuites. L. Karnal montre le rôle des reliques dans la conquête de l'Amérique luso-espagnole : processions, pièces de théâtre composées à l'occasion de leur arrivée, action qualifiée par l'auteur de « magique ». Grâce

à elles, «le Nouveau monde est relié à l'Europe par l'histoire sacrée». Les reliques d'un missionnaire jésuite, Francisco Pinto, tué en 1608 par des indiens hostiles, sont conservées et honorées par les Tupinamba alliés à la Compagnie, qui le considèrent comme un «grand chaman» (C. de Castelnau-l'Estoile). M. Clair montre l'usage par les missionnaires des reliques et reliquaires venues de France auprès des Amérindiens et l'attitude à leur égard de ces derniers, qu'il s'agisse de reliques portées au cou, qui remplacent sacs de médecine ou amulettes, ou bien exposées sur un autel. Y. Gagneux s'interroge sur le choix, au milieu du XIX^e siècle, par l'architecte jésuite Arthur Martin, du style néogothique pour le nouveau reliquaire de sainte Geneviève, très différent de celui d'Ancien Régime. M. Pic étudie les effets de la «reproductibilité technique» qu'offre à partir de la fin du XIX^e siècle la photographie sur des «reliques» qui échappent de plus en plus à l'autorité religieuse: l'image des morts prend place parmi les reliques familiales, telles que les cheveux. La duplication remplace en fait ici la parcellisation jusqu'à l'infime des reliques sacrées, en particulier pour alimenter les reliquaires corporels.

Cette incursion dans l'histoire du xx^e siècle fait cependant regretter l'absence d'une ample contribution qui eût examiné le devenir des reliques en France au cours d'un siècle où elles ont connu une nette remise en cause – interne cette fois au catholicisme –, et même une nouvelle phase de destructions à l'initiative cléricale – comme si la critique calvinienne avait été alors, en dépit de ses outrances, avalisée par la hiérarchie catholique. En revanche, les reliques de saints récents, à l'authenticité assurée, telles celles de Thérèse de l'Enfant Jésus, continuent d'attirer les pèlerins et de susciter la ferveur des fidèles. Bien plus, la perception de la relique comme «le témoignage d'une absence ou le signe négatif d'une présence», soit comme preuve visible et tangible de la réalité d'une existence, caractérise aussi la relique profane. Il est intéressant de noter que Collin de Plancy avait élargi son enquête critique aux dieux de la mythologie et surtout à des personnages célèbres, suggérant ainsi que le besoin de voir des «restes» excède largement le catholicisme. Il y aurait une fructueuse enquête à mener sur ce vaste ensemble de souvenirs diffus à l'authenticité mal assurée, qui n'a cessé de se développer alors que l'attitude à l'égard des reliques catholiques devenait hypercritique, des chapeaux de Napoléon aux reconstitutions de maisons des grands hommes et de divers «lieux de mémoire» – il gagnerait à trouver son Calvin.

Régis BERTRAND
Université Aix-Marseille

HERVÉ GUILLEMAIN,

*La méthode Coué. Histoire d'une pratique
de guérison au xx^e siècle,*
Paris, Seuil, 2010, 389 p.,
ISBN 978-2-02-099342-5

Hervé Guillemain, spécialiste des pratiques thérapeutiques et religieuses, nous propose ici un passionnant essai sur la méthode d'Émile Coué (1857-1926) qui, auparavant, n'avait pas suscité l'intérêt d'autres historiens, sans doute

par peur d'être entachés du ridicule apparent de cet objet. Son projet est de comprendre pourquoi la France, qui a été le berceau de cette pratique élevée au rang de méthode, a résisté à sa diffusion avant de la rejeter et de la plonger dans le discrédit. D'autant qu'il n'en a pas été de même ailleurs. Et c'est précisément ce décalage qui fait l'autre grand intérêt de l'ouvrage.

La «fameuse méthode Coué» pourrait être rapidement résumée dans la formule suivante: «aujourd'hui, je vais bien, et chaque jour, je vais de mieux en mieux». Il s'agit

en fait d'une pratique individuelle d'autosuggestion consciente, mise au point par un pharmacien avant la Première Guerre mondiale, qui a connu son heure de gloire en France, en Suisse, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans les Années folles.

Il n'est pas facile de faire l'histoire d'une expérience qui n'a pas d'archives directes : une histoire sérieuse est-elle possible sans ce pilier fondamental ? C'est tout le pari de l'historien, qui a dû « susciter des sources », par une démarche de « biais », en quête de « traces » laissées par la méthode dans les principales sociétés qu'elle a touchées. Il s'agit donc surtout ici d'une histoire de la réception de la méthode et d'hypothèses sur sa genèse.

L'ouvrage se déploie en sept chapitres à la fois chronologiques et thématiques. Le premier est consacré à la naissance de la pratique entre 1900 et 1914, et à l'étude de son institutionnalisation, amorcée dès 1913 et qui connaît son apogée en France entre 1921 et 1926 (date de la mort d'Émile Coué), notamment grâce à la presse locale et nationale qui multiplie, à partir de 1921, les reportages sur les « miracles de Nancy ». Au début des années 1920, le pharmacien reçoit 15 à 20 000 patients par an, dans des séances collectives de 50 à 70 personnes, répétées plusieurs fois par jour, deux fois par semaine. Ses clients appartiennent d'abord à la classe ouvrière lorraine, puis de plus en plus à la clientèle moyenne et supérieure étrangère (principalement anglaise et américaine, et essentiellement féminine), qui a découvert la pratique grâce aux reportages du *Times* et du *New York Times*.

Hors de Nancy, la pratique connaît un succès plus grand encore, essentiellement dans les terres protestantes. Émile Coué s'y fait connaître par de grandes conférences et des tournées commerciales en Angleterre, aux États-Unis, en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas, et plus tardivement en Allemagne et en Russie. Se constitue dans son sillage un réseau d'instituts couéistes destinés à dispenser la pratique de l'autosuggestion consciente. À l'étranger, la « méthode » est conjuguée aux bienfaits d'autres thérapies du « bien-être ». Une tout autre image de la méthode Coué surgit devant nous, occultée, oubliée.

Hervé Guillemain déconstruit l'image qui fait écran au projet de Coué et rétablit la complexité historique. Pour l'auteur, c'est aux États-Unis que démarre le processus de « proverbialisation » de la méthode et ses premières réductions ridicules. Dès 1923, l'expression « à la Coué » désigne la politique française de réparations dans la Ruhr et signifie que la France prend ses désirs pour des réalités. Pourtant, au départ, la méthode de Coué a répondu aux attentes des sociétés occidentales de l'entre-deux-guerres, de manière assez élastique d'ailleurs. Aux États-Unis notamment, elle semble s'adresser directement à l'Américain moyen qui a besoin d'une méthode efficace pour lutter contre la maladie d'origine psychologique sans de trop longues introspections. En France, aussi, le couéisme marche. Il correspond à une France déprimée après la Guerre. D'origine nancéenne, il rencontre « naturellement » le patriotisme lorrain dans sa lutte contre le pessimisme démoralisant. Coué connaît du succès auprès des mutilés de guerre et des anciens combattants et a le soutien de Barrès, député nationaliste et nancéen. Sa méthode devient une arme de guerre contre le freudisme, produit de la « Kultur boche » et de la « juiverie », et correspond à l'état d'esprit d'une « race pure » qui se doit d'être optimiste et positif.

Un autre apport du livre est de montrer que « la méthode Coué » est moins une donnée de départ qu'un produit d'arrivée. Plusieurs « méthodes » Coué se sont succédé. Au départ, le couéisme se situe dans l'héritage de l'école de Nancy qui est la seule école thérapeutique et psychologique qui, à la fin du siècle, voit encore dans

la suggestion – qui est un dérivé de l'hypnose en plein déclin – un traitement pour certaines maladies mentales. Il s'en distingue toutefois par son public et par sa forme qui repose sur l'auto-suggestion (un terme apparu dans les dictionnaires en 1887) à l'état de veille et qui donne une place centrale au sujet, acteur principal de sa propre guérison. Il correspond à la vogue populaire pour l'auto-guérison et l'automédication. En outre, l'auteur veut nuancer le rôle de l'école de Nancy en proposant d'autres influences, plus surprenantes a priori: les *mind cures*, très développées aux États-Unis depuis les années 1890, qui se présentent comme des réponses simples et peu onéreuses aux troubles nerveux de la trépidante vie moderne. On découvre ici un Émile Coué théosophe qui cherche à acclimater les exercices spirituels orientaux (yoga surtout) et à catholiciser la *mind cure*.

Pourquoi alors la méthode Coué n'a-t-elle connu qu'un succès temporaire? Les questions et les explications sont là encore très stimulantes. Pour Hervé Guillemain, la méthode Coué a représenté une alternative temporairement viable dans un contexte très précis (la sortie de guerre), où les relais sociaux du mouvement (patriotes, nationalistes, conservateurs) avaient une grande audience dans une France déprimée et dominée par la figure de l'ancien combattant. Elle a su se vendre grâce à des campagnes commerciales et médiatiques, et trouvé des soutiens internationaux. Mais elle a échoué par faiblesse doctrinale, notamment face à la psychanalyse qui, sans tout inventer, a proposé une reconfiguration complète du discours et de la pratique thérapeutique. Elle a décliné aussi à cause des compromissions politiques des successeurs de Coué à partir de la fin des années 1940. Enfin, le couéisme échoue par manque de soutiens en France, notamment catholiques. Ceux-ci deviennent les pires adversaires de la méthode Coué, malgré le lobbying, car ils la considèrent comme un mélange doublement dangereux de «pseudo-mysticisme» et de «positivisme».

Stéphanie SAUGET
Centre de Recherches en Histoire du XIX^e siècle
(Universités Paris 1 – Paris 4)

K. H. ADLER ET CARRIE HAMILTON (ED.),

Homes and Homecomings.

Gendered Histories of Domesticity and Return,

Oxford, Wiley-Blackwell, 2010, 240 p.,

ISBN 978-1444336504

L'installation de l'artiste libanaise Mona Hatoum qui figure une habitation par les choses qu'elle contient et qui sert de couverture à cet ouvrage condense son projet: penser ce qu'habiter veut dire, et plus précisément dans la migration,

l'exil volontaire ou forcé, l'expatriation. Les onze contributions s'interrogent ainsi sur le *home* au regard de l'éloignement, du retour à la maison, du sentiment d'être chez soi, qu'il s'agisse de l'espace domestique, de son quartier, sa ville ou son pays. Par un collage arbitraire et stimulant, elles en parcourent les formes entre le XVIII^e siècle et les années 1970: le *home* anglais – séminal – des XVIII^e et XIX^e siècles mais aussi celui embarqué dans les profondeurs des mers par les officiers de la Royal Navy, celui exposé sous forme de maison-témoin dans le Ghana des années 1960, ou encore celui de l'URSS des années Krouchtchev.

L'enjeu est ainsi de saisir le rôle du *home* comme creuset des identités, notamment sexuelles, et des appartenances à un territoire. Quelques questions fortes traversent l'ensemble de l'ouvrage.

La première concerne les formes nécessairement complexes du *home* en migration, qu'il s'agisse d'abandonner un pays, une ville ou un logement ou d'y revenir.

L'étude de la maison construite par Franklin et son épouse interroge à travers leur abondante correspondance transatlantique le devenir du *home* contrôlé à distance par Franklin alors expatrié en Angleterre (chap. 7, Vivian Bruce Conger, «“There Is Grait Odds between A Mans Being At Home and A Broad” : Deborah Read Franklin and the eighteenth-century home»). Si la contribution verse dans une monographie psychologisante, elle souligne l'attachement que les exilés portent à la maison construite au pays, métaphore concrète de leur attachement territorial, et moyen, souvent tout imaginaire, de conserver le pouvoir sur les choses et les êtres. L'étude du devenir des femmes blanches mariées à des hommes noirs contraints au retour en Afrique de l'Ouest dans les années 1920-1930 saisit le *home* comme symbole détruit par des émeutes racistes en Angleterre, mais aussi le *home* comme manière de s'établir dans un pays d'accueil (chap. 9, Carina E. Ray, «“The White Wife Problem” : sex, race and the contested politics of repatriation to Interwar British West Africa»). De ces parcours ressort la fragilité du *home* des migrants, en même temps que la nécessaire territorialisation de cette réflexion. La question de l'exil est aussi au cœur du travail sur le retour d'Anglaises et d'Américaines dans leur pays après un internement par les Japonais dans la zone Asie-Pacifique (chap. 11, Christina Twomey, «Double displacement : Western women's return home from Japanese internment in the Second World War»). À partir de quelques journaux intimes de ces près de 40 000 femmes, l'auteure montre comment, après le traumatisme des camps, le retour au pays est souvent un échec qui force plusieurs d'entre elles à repartir pour l'Asie où, à défaut de se sentir chez elles, elles parviennent à habiter leur mémoire. Enfin, Susan E. Reid s'intéresse à la manière dont les identités régionales s'affichent dans les intérieurs des années Krouchtchev, en particulier via les textiles (Chap. 1, «Communist confort : socialist modernism and the making of cosy homes in the Khrushchev era»). Ponctuellement, ces chapitres se saisissent du déplacement des objets eux-mêmes : importation de meubles finlandais à Saint-Petersbourg ou du confort anglais à Accra. Ces chapitres qui répondent au programme du titre sont les plus novateurs, tant ils proposent une manière de renouveler la lecture de ces déplacements forcés ou volontaires, via le prisme du *home*.

La question du genre structure, elle, la totalité de l'ouvrage, en observant la partition sexuée des tâches, des fonctions et des espaces. Sur le XVIII^e siècle, les articles insistent sur la place des hommes dans la production du *home* (chap. 7 et chap. 3, Karen Harvey, «Men making home : masculinity and domesticity in eighteenth-century Britain»). Jane Hamlett souligne sans surprise le partage sexué des espaces au XIX^e siècle en même temps que la difficulté à dépasser les discours prescriptifs pour accéder aux pratiques (chap. 6, «The dining room should be the man's paradise, as the drawing room is the woman's : gender and middle-class domestic space in England, 1850-1910»).

Les situations extrêmes ou conflictuelles permettent de relire à neuf ces questions. C'est le cas de l'espace exclusivement masculin des officiers des sous-marins qui, créant un *home* qui tient du club et du *parlour*, redéfinissent leur identité (chap. 2, Quintin Colville, «Corporate domesticity and idealised masculinity : Royal Naval officers and their shipboard homes, 1918-39»). Lisa Polland s'interroge ainsi sur le genre dans les représentations de l'espace domestique aux prises avec la politique révolutionnaire égyptienne (chap. 10, «From husbands and housewives to suckers and whores : marital-political anxieties in the house of Egypt, 1919-48»). Les cohabitations, forcées par la pénurie et une politique familialiste, des homosexuels cubains

avec leurs familles mettent en lumière les négociations intimes et spatiales du genre (chap. 8, Carrie Hamilton, « Sexual politics and socialist housing : building homes in revolutionary Cuba »). Les auteurs montrent dans ces situations contraintes comment se réinventent ensemble les manières de penser le genre et le *home*.

La question de la façon dont les pouvoirs pèsent sur l'espace domestique pour contrôler ou réformer le quotidien et les identités traverse aussi avec force l'ouvrage. L'analyse des politiques coloniales de retour au pays des migrants ouest-africains (chap. 5) souligne que le pouvoir repose constamment aux couples mixtes la question de leur appartenance et de leur lieu de résidence. Dans l'URSS des années 1960, politiques du logement mais aussi politiques de déplacement des populations déterminent les manières d'habiter (chap. 1). C'est encore la politique familiale, via la politique du logement, qu'interroge l'article consacré aux homosexuels cubains (chap. 8). Dans l'Égypte post-révolutionnaire, le *home* est l'objet de toutes les attentions d'autant qu'il est au centre des relations complexes et en permanence rejouées entre pouvoir politique, associations familiales et pouvoirs religieux (chap. 10). L'article de Bianca Murillo sur les modèles de maison idéale visitée par près de 50 000 personnes à Accra en 1967, juste après le coup d'État renversant Nkrumah, montre comment la maison devient un enjeu politique tant il cristallise d'enjeux : définition de la famille, de la place des femmes, de l'acceptation ou du refus des modèles coloniaux, du désir de moderniser la vie quotidienne tout en promouvant matériaux et pratiques locales (chap. 5, « Ideal homes and the gender politics of consumerism in postcolonial Ghana 1960-70 »). Enfin, le travail de Nicole Rudolph sur les plans-types d'appartement dans la France d'immédiat après-guerre interroge les processus politiques et administratifs de négociation et de production de l'habitat (chap. 4, « Who should be the author of a dwelling? Architects versus housewives in 1950s France »).

C'est au croisement de ces questions relatives au pouvoir, aux genres et aux formes de l'exil que l'ouvrage apparaît le plus convaincant et qu'il ouvre des champs nouveaux. Cependant, le lecteur reste sur faim du fait de la grande indifférence à la dimension sociale des sujets, comme si la question du genre abolissait celles des classes, comme si, enfin, le sentiment du *home* traversait indifféremment toutes les couches sociales.

Plus encore, le lecteur cherche partout les pratiques sociales, annoncées par la couverture et l'introduction. Rien ou presque des pratiques quotidiennes d'aménagement de ces *homes*, des stratégies de résistance aux pouvoirs ou au contraire d'appropriation. On ne sait rien, ou presque, non plus des possessions et des consommations de ces habitants. Alors même que le monde des objets – de l'ameublement – est au cœur du sujet, il n'est jamais pris ni comme source, ni comme sujet. Or, pour exemple, l'attention aux bricolages ordinaires et quotidiens des Cubains aurait sans doute permis d'éclairer mieux les négociations obligées entre habitants, et l'étude des maisons idéales ghanéenne prendrait tout son sens au regard des appropriations par la classe moyenne. Les manières de négocier et d'habiter les plans-types, éclaireraient les tensions entre pratiques et modèles imposés par les édiles, les ingénieurs et les architectes. Le lecteur doit faire ainsi le deuil d'une approche inspirée de Michel de Certeau pourtant convoqué. Le *home* reste ainsi une idée plus qu'une réalité, une représentation plus qu'un espace tissé de pratiques sociales. C'est que, sans le revendiquer, quasiment tous les articles sont d'abord des études de représentations – images et textes, souvent prescriptifs ou programmatiques. Rarement, des sources donnent accès aux pratiques : archives commerciales et privées (chap. 6), journaux

intimes (chap. 11) ou enquêtes orales (chap. 8). L'ensemble fait en outre curieusement peu de cas des travaux sur l'histoire et l'anthropologie de la culture matérielle, tout comme il écarte une large part de l'historiographie des migrations qui a su mobiliser enquêtes administratives comme archives privées.

Reste qu'au final, cet ouvrage témoigne du renouveau de l'historiographie anglo-américaine de la vie privée depuis plus d'une dizaine d'années.

Manuel CHARPY
CNRS/IRHiS, université Lille 3

BERTRAND HAAN,

Une paix pour l'éternité.

La négociation du traité du Cateau-Cambrésis,

Madrid, Casa de Velázquez, 2010, 279 p.,

ISBN 978-8496820487

Parmi les grands traités de l'époque moderne, celui du Cateau-Cambrésis, signé en 1559, occupe une place particulière car il marquerait, après une expansion séculaire, le repli de la monarchie française sur les affaires

intérieures. L'apport majeur de Bertrand Haan est de s'interroger sur la volonté des puissances catholiques d'extirper l'hérésie protestante et de faire taire leur rivalité : la paix du Cateau ne constituerait-elle pas plutôt la sanction de la défaite militaire et diplomatique des Valois dans leur lutte face aux Habsbourg ? Telle est la thèse de cet ouvrage qui remet en cause bien d'autres idées reçues sur Cateau-Cambrésis et sur les intentions prêtées à ses négociateurs et à ses signataires. Dans ce dessein, l'auteur se fonde sur l'apport des études qui traitent de la « mémoire de guerre de religion » et sur les avancées récentes de l'histoire de la diplomatie. Il ne se contente pas d'écrire une page d'histoire diplomatique, domaine où les pourparlers, leurs progrès et leurs reculs font l'objet de l'attention de l'historien, mais il analyse plus globalement le sens donné aux négociations et aux évolutions des rapports de force. À cet effet, il utilise abondamment la production historique et s'appuie, entre autres, sur les correspondances manuscrites des plénipotentiaires de Charles Quint et de Philippe II de 1555 à 1559, recueillies par le secrétaire d'État Viglius et dont la copie du XVIII^e siècle se trouve conservée à la BnF. En outre, le lecteur dispose en annexe de la transcription du traité, avec des notes de B. Haan.

Les articles du Cateau-Cambrésis n'ont pas cessé d'être lus et relus à la lumière des calamités du temps : guerres de religion, construction monarchique de l'État ou histoire républicaine et laïque de la nation française. Or, ces visées interprétatives sont toutes différentes de celles qui étaient d'actualité en 1559. Une nouvelle fois, on constate le décalage entre les notions employées par les contemporains, leurs représentations et celles des siècles postérieurs, et en particulier du nôtre : le titre de ce livre l'illustre. Insistant et donnant crédit aux souverains, l'auteur accepte le fait que les paix étaient conçues pour être perpétuelles, et que les protestations d'amitié des princes traduisaient leurs volontés partagées de mettre fin à un monde d'inimitiés. De façon similaire à l'usage des notions de concorde et de bien commun, le recours à celles d'éternité et d'amitié entre souverains visait à établir une représentation pacifiée de la société en vue de correspondre à un idéal chrétien partagé. À ce rêve de concorde universelle, le pouvoir politique des princes tente de répondre en conciliant les intérêts dynastiques et leur foi catholique.

Divisé en trois parties, l'ouvrage s'intéresse d'abord au duel qui oppose les Valois et les Habsbourg, et à l'héritage du « passif » qui met aux prises Henri II, l'ancien otage détenu sur la *meseta* espagnole, avec Charles Quint. L'honneur et l'inimitié

constituent de réels enjeux pour les relations entre souverains. Le renvoi de l'habit de l'ordre de Saint-Michel par Charles Quint, ou la célèbre citation virulente de Joachim du Bellay contre cet empereur, sont des illustrations de l'opposition violente entre les deux princes, qui rejaillit sur les rapports entre leurs couronnes. De plus, nombre de conseillers d'Henri II étaient convaincus que l'Empire réuni par Charles Quint allait se désagréger, le vieil homme devenant irascible et usé par le pouvoir. Philippe II jouit d'abord d'un jugement favorable en France, et apparaît comme un prince débonnaire pendant les premiers temps de la guerre d'Henri II face aux Habsbourg, de 1547 aux années 1555. Avec les abdications de Charles Quint et les échecs français qui s'étaient succédé en dépit d'avantages conquis sur le terrain, en Corse, en Savoie et à la frontière germanique avec les Trois Évêchés, l'opinion se transforme, et les arguments changent. Peu à peu, Philippe II est dénigré comme souverain. Né en 1527, année du sac de Rome, son règne annoncerait des malheurs à venir ; les métaphores eschatologiques se propagent d'autant plus que l'alliance anglaise avec Marie Tudor accentue la menace contre le royaume des Lys. La défaite des troupes françaises à Saint-Quentin, en août 1557, est à l'origine de l'échec de la politique d'Henri II : on y compte environ 7 000 prisonniers, dont 600 gentilshommes parmi lesquels le duc de Montmorency, le maréchal de Saint-André ou l'amiral de Coligny. La prise de Calais sur l'Angleterre en janvier 1558 n'efface pas l'ampleur de la défaite.

Tout au long de la confrontation militaire, des négociations plus ou moins officielles se poursuivent, et ici l'auteur examine attentivement les principales conférences où Valois et Habsbourg dépêchèrent des émissaires pour négocier. Ce temps de la négociation, objet de la deuxième partie de ce livre, est certainement l'un des meilleurs moments de l'ouvrage. Plutôt que d'accuser les hommes, selon l'interprétation traditionnelle qui attribuait à la faiblesse de Montmorency, voire de Saint-André (tous prisonniers après Saint-Quentin), des concessions trop importantes faites à l'adversaire, Bertrand Haan recherche dans ce qu'il appelle le style de diplomatie des différences de structures entre les deux gouvernements : les rythmes de négociation, la fixation des objectifs à discuter, la manière de concéder et de résister aux propositions adverses se révèlent bien différents. Les conseillers de Charles Quint puis de Philippe II apparaissent tenaces et constants dans leurs exigences ; ils évitent de faire des ouvertures, préférant attendre que l'adversaire se découvre. En outre, ils maintiennent des relations permanentes avec l'autorité monarchique, qui attend informations et propositions de leur part avant de prendre des décisions. Inversement, le parti français adopte un rythme plus vif et offensif, proposant des solutions, et les retirant parfois, recherchant des contreparties, ce qui lui donne une apparence d'instabilité. Bertrand Haan avance l'hypothèse que ces styles de diplomatie dépendraient des manières de fonctionner des deux monarchies, la pratique politique des conseils et des communications avec divers échelons de pouvoir étant plus structurées dans l'empire ibérique que dans la monarchie française. En ce sens, on pourrait aussi s'interroger sur l'origine sociale et sur la formation des négociateurs, et en particulier sur l'influence de la culture juridique dans le monde hispanique et flamand.

Par l'analyse des rencontres qui se sont tenues entre 1552 et 1559 – de La Marck à Vaucelles, de Marcoing à Cercamps pour arriver au Cateau-Cambrésis à la fin de l'année 1558 et au début de 1559 – Bertrand Haan démontre que l'on assiste à la défaite diplomatique française bien avant la défaite militaire de Saint-Quentin. Ainsi, l'idée d'un droit de guerre qui ratifierait les conquêtes de la monarchie française et de ses alliés en Piémont, Corse et Italie, se trouve peu à peu remise en cause lors des négoc-

ciations au bénéfice d'une rhétorique de la paix. Le *jus belli* favorable un moment à la politique offensive d'Henri II perd de sa force durant les discussions diplomatiques. À cet égard, au sein des deux monarchies, les penchants en faveur de la conciliation gagnent du terrain, d'autant que les princes adoptent cette attitude plus facilement que certains de leurs conseillers – Albe ou Granvelle auprès des Habsbourg, ou le cardinal de Lorraine auprès d'Henri II – surtout après les événements des deux dernières années (Saint-Quentin, Calais, puis la mort de Marie Tudor fin 1558). Cette inclination à l'accommodement trouve sa manifestation la plus éclatante dans l'enthousiasme des deux dynasties en faveur de l'union matrimoniale, au point que les diplomates français acceptèrent sans véritable discussion qu'Élisabeth de France épouse Philippe II au lieu de son fils, l'infant don Carlos. Malheureusement, l'auteur ne développe pas les éléments de négociations qui se déroulent autour des mariages, alors que ces unions matrimoniales soulignent le caractère inégal de l'accord politique : la monarchie donne deux filles de France (la sœur et la fille d'Henri II) au duc de Savoie et au roi d'Espagne, dotées, sans échange ni contrepartie.

L'interprétation du traité du Cateau-Cambrésis fait l'objet de la troisième partie de l'ouvrage. L'auteur évoque en premier lieu l'état dramatique des finances des deux monarchies, de manière rapide (p. 138-143), suggérant une situation similaire dans les deux pays, avec des monarques contraints à la négociation du fait de la crise financière. On pourrait apporter certaines nuances à propos des ressources de la monarchie française, bien différentes de celles des diverses parties de l'empire ibérique, ainsi qu'à propos de l'ampleur des dettes et de la nature des cessations de paiements des années 1556 et 1557. Dans un second chapitre intitulé «les triomphes de l'amitié», l'auteur décrit les célébrations et les réjouissances de la paix, pour souligner le rétablissement de la concorde qui permettait l'union des deux dynasties. Enfin, la place de l'hérésie dans le processus de négociation de cette paix a longtemps été considérée comme un élément essentiel pour la conclusion de l'accord. Bertrand Haan expose les situations française et ibérique, avec d'un côté l'hérésie luthérienne et illuministe, et de l'autre le calvinisme (p. 173-174) : cependant, il insiste peu sur leurs différences ; or, si la violence de la répression en Espagne est fulgurante, témoignant d'une peur panique du luthéranisme, au point qu'on lui a longtemps attribué une fermeté intellectuelle à partir de ces années 1555-1560, elle demeure difficilement comparable à la situation française, où les Églises protestantes essaient au milieu du siècle.

Cet aspect religieux est évacué de l'interprétation du traité, et l'auteur insiste sur le fait que la paix du Cateau-Cambrésis n'est aucunement liée au conflit religieux à l'intérieur des monarchies. Ainsi, aucune clause contraignant le roi de France à lutter contre les hérétiques ou les infidèles n'est stipulée dans le traité du Cateau, à la différence de ce qui avait été conclu à Madrid (1526) et à Crépy (1544). La correspondance d'un des principaux conseillers d'Henri II, celle du cardinal de Lorraine, confirme cette interprétation puisqu'on ne trouve que douze références aux protestants pour ce règne (p. 183).

Dès lors, la thèse de la formation d'une alliance des puissances catholiques, au Cateau-Cambrésis, dans le but d'extirper l'hérésie, apparaît erronée et relève d'une construction historique postérieure. Selon les termes de la justification du traité, employés devant le parlement de Paris lors de son enregistrement en avril 1559, le monarque soulignait sa volonté d'anéantir l'hérésie et dans le même mouvement, il ordonnait de couper court à toute publicité des articles de paix, ce qui fut inscrit en marge des documents concernant l'enregistrement par le parlement (p. 184). Ainsi,

selon Bertrand Haan, la justification religieuse du traité n'intervient qu'a posteriori, dans le but de dissimuler la débâcle politique et diplomatique que la monarchie française venait de subir au Cateau-Cambrésis, où elle abandonna ses alliés et ses possessions d'Italie : Henri II cherchait à escamoter tout jugement public.

On le voit, cette étude est importante et débouche sur un dépassement des enjeux strictement diplomatiques ; elle renouvelle la lecture du règne de Henri II et transforme les perspectives historiques sur les règnes suivants et sur les relations franco-espagnoles lors des guerres de religion.

Alain HUGON

Université de Caen – CRHQ (UMR 6583 CNRS)

CLAIRE MARTIN,

*Mémoires de Benjamin Aubery DuMaurier,
ambassadeur protestant de Louis XIII*

(1566-1636),

Genève, Droz, 2010, 445 p.,

ISBN 978-2-600-01413-7

Après une thèse d'archiviste-paléographe (École des Chartes, 2003), et une thèse d'histoire moderne (université Paris 1, 2008), Claire Martin publie l'aboutissement d'une décennie de recherches exigeantes sur Benjamin Aubery, sieur DuMaurier (1566-1636).

La page de couverture de ce volume imposant annonce mal le contenu de l'ouvrage et sous-estime le rôle de l'auteur : le titre ne parle que des *Mémoires* du diplomate protestant de Louis XIII que Claire Martin a « édités et introduits ». Certes, l'historienne a bien accompli un tel travail, mais les *Mémoires* n'occupent que 120 pages (p. 265-385), après une étude historique de 255 pages, dépassant de loin la simple édition de texte.

L'auteure nous offre la première analyse détaillée de la vie de Benjamin Aubery. S'appuyant sur une multitude de sources, récoltées dans 19 fonds d'archives français et néerlandais, et utilisant les *Mémoires* de DuMaurier comme fil conducteur, elle commence par retracer brièvement l'éducation du jeune huguenot, puis son engagement militaire à Coutras (1587) et son travail au service de Philippe Duplessis-Mornay (1589-1592). Grâce à ce dernier, DuMaurier obtint, en 1590, l'office de secrétaire du roi de Navarre. Au moment de l'effacement progressif de Mornay à la Cour, le serviteur polyvalent du célèbre surintendant passa au service d'Henri de La Tour d'Auvergne, ce vicomte de Turenne qui devint duc de Bouillon et prince de Sedan par mariage. L'étude éclaire aussi bien les circonstances de ce passage que celles dans lesquelles le secrétaire devint « le principal lien » entre Henri IV et le duc (p. 26). L'animosité entre les deux princes rendit difficile la vie de DuMaurier, que l'on voit se diriger, au fil des ans et des pages, vers la rupture avec Bouillon et l'entrée au service d'Henri IV (1606). DuMaurier devint alors secrétaire du duc de Sully, surintendant des finances, qui lui confia, en 1607, le « maniement des subsides destinés aux Provinces-Unies », charge mal connue sur laquelle Claire Martin écrit des pages très intéressantes. La présentation de la stratégie curiale de DuMaurier au lendemain de l'assassinat d'Henri IV et celle des coulisses de la désignation du secrétaire comme remplaçant d'Eustache de Reffuge à l'ambassade du roi de France à La Haye (1613) sont tout aussi remarquables (p. 40-42).

L'importance de cette ambassade et le travail de l'ambassadeur sont au cœur de la première partie de l'ouvrage, qui couvre les années 1613-1624. Y sont présentés, d'une manière très précise, l'histoire des Provinces-Unies et des relations franco-néerlandaises au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, les objectifs et les moyens de l'ambassadeur ainsi que l'impact des questions politico-religieuses, commerciales et militaires sur les relations entre Paris et La Haye (p. 45-201). La seconde partie aborde la culture, la religion et

la fortune du diplomate. Aubery y apparaît comme un homme de lettres, un calviniste sincère et un gentilhomme qui, après sa longue ambassade, devint campagnard pour gérer son patrimoine et rédiger, dans un environnement paisible, les mémoires de sa vie à l'attention de ses enfants (p. 205-264). C'est à ces derniers que nous devons la conservation et la transmission du témoignage exceptionnel que Claire Martin restitue méthodiquement dans son contexte, offrant ainsi une contribution majeure à l'histoire des grands serviteurs protestants des premiers rois Bourbon et à celle de la diplomatie française du XVII^e siècle.

Dénes HARAI
École Pratique des Hautes Études

CAROLINE BITSCH,

*Vie et carrière d'Henri II de Bourbon,
prince de Condé (1588-1646).*

*Exemple de comportement
et d'idées politiques au début du XVII^e siècle,*

Paris, Honoré Champion, 2008, 541 p.
ISBN 978-2-7453-1620-2

Cette étude s'inscrit dans la lignée d'un certain retour des historiens vers le genre biographique. En particulier pour ce qui concerne le premier XVII^e siècle et son cortège de mal-aimés longtemps stigmatisés par l'historiographie : ainsi Concini, dépoussiéré par Hélène Duccini (Champ Vallon, 1991), ou, plus récemment, le

duc de Luynes, étudié sous un angle nouveau par Sharon Kettering (Manchester University Press, 2008). Néanmoins, le choix fait par Caroline Bitsch de ne privilégier aucun thème particulier, chez un prince déjà étudié par ailleurs (Katia Béguin, *Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Champ Vallon, 1999), et de ne suivre pour principal fil rouge que la chronologie d'une vie, ne donne pas toute la mesure que l'on pouvait attendre d'une étude nouvelle sur un tel personnage. Le titre même de l'ouvrage souligne cette faiblesse problématique. L'approche très conventionnelle rappelle un peu les biographies d'autrefois, tout en conservant une grande solidité scientifique. Elle se décline en quatre grands chapitres : « la jeunesse d'un prince (1588-1609) », « une carrière politique prometteuse (1610-1623) », « exil, soumission et rachat (1623-1646) », « Condé, l'homme ».

La première partie montre bien la cruauté d'un fonctionnement dynastique qui porte aux nues les individus avant de les broyer. Ceux-ci, fussent-ils princes, sont réduits à de simples rouages du pouvoir, voire à des jouets politiques malmenés entre les mains des divers antagonistes : « un prince du sang ne s'appartient pas », rappelle opportunément C. Bitsch en citant Yves-Marie Bercé. Henri de Condé, en sa qualité de premier prince du sang, en fit le dur apprentissage : de la perte de son titre de dauphin à sa fuite, instrumentalisée par Henri IV à des fins géopolitiques, et à sa récupération par les opposants à la politique royale. Ces premières expériences allaient marquer le parcours de Condé et caractériser ce qui fut longtemps le rôle où le cantonna l'histoire : celui d'un opposant médiocre.

La seconde période, qui s'ouvre à la mort d'Henri IV, semblait annoncer pour Condé un retour au premier plan de la scène politique. Le comportement qu'adopte alors le prince illustre parfaitement le fameux « devoir de révolte » dont la noblesse se croyait investie : de départs de la cour en manifestes, de prises d'armes en arrestations, ou négociations avec le roi... Condé devient le porte-drapeau des doléances des opposants, qui apparaissent classiquement dans tous les manifestes du temps : le « malcontentement structurel » de la noblesse, l'appel aux États généraux et à la défense du « bien public ». Thèmes largement explorés par Arlette Jouanna (Fayard, 1989). Enfin, les voyages

du prince, en particulier le grand voyage italien (4860 km!), comme respirations et autojustifications politiques d'un individu dépassé par le rôle attaché à son statut princier, trouvant mieux sa place à l'étranger que dans son propre royaume, et qui ne semble avoir jamais été complètement maître de ses choix et de la portée de ses actes.

Après l'exil et son retour en grâce (1626), l'administration de ses domaines et de son gouvernement de Bourgogne, auquel Condé se consacre tout entier, semble avoir été une tâche enfin à l'échelle de ses véritables compétences (1631-1646). Henri II de Condé fut incontestablement plus efficace et brillant dans l'obéissance que dans la révolte! Le tournant de sa vie sera de l'admettre et de cesser de prendre la posture du «malcontentement» que les paradigmes nobiliaires, dont il était lui-même un produit, le poussaient à adopter. On sait, notamment grâce à Katia Béguin, qu'il sut se montrer particulièrement habile dans le domaine de la finance et que son comportement en la matière, même s'il n'était pas le seul dans ce cas (voir Sully ou Lesdiguières...), tranchait avec les pratiques de son ordre. Si la guerre de Trente Ans puis la régence le propulsèrent une fois de plus au milieu d'enjeux qui malmenèrent son sens politique et stratégique, ce fut cependant sans remettre en question l'option déterminante qui était devenue la sienne: l'obéissance.

La dernière partie, «Condé l'homme», apparaît trop vaste et éclatée. Contrairement à ce que son titre pourrait laisser penser, cet ultime chapitre (qui est le plus court) pose enfin les bases d'une vraie réflexion sur le sens du comportement de Condé, mais ces aspects arrivent tardivement. On aurait aimé les voir apparaître au fil des trois premiers chapitres, de manière à leur donner plus de corps.

Au final, l'ouvrage apparaît très descriptif et informatif, cependant il offre de très bonnes synthèses sur le contexte politique de la première moitié du XVII^e siècle. Le thème des voyages du prince se révèle fort riche. En outre, Caroline Bitsch fait preuve d'une grande connaissance des sources, très largement citées au fil de l'ouvrage, ainsi que dans de nombreuses annexes (quoique les références des textes ne soient pas toujours très clairement mentionnées). L'ensemble de cette étude offre de précieux outils de prospection que ne manqueront pas d'exploiter les chercheurs.

Stéphane GAL

Université Pierre Mendès France, Grenoble 2

MARIE-HÉLÈNE GRINTCHENKO,

Catherine de Bourbon (1559-1604). Influence politique, religieuse et culturelle d'une princesse calviniste,

Paris, Honoré Champion, 2009, 1066 p.,

ISBN 978-2-7453-1866-4

Marie-Hélène Grintchenko ne donne pas dans ce livre une nouvelle biographie de la sœur d'Henri IV, après celles de Raymond Ritter et de Pierre Tucoo-Chala; elle entend montrer en quoi la princesse de Navarre a été

une véritable «femme d'État de la Renaissance», dont le rôle politique et religieux a été jusqu'ici largement sous-estimé.

La première partie analyse les structures et les réseaux qui ont soutenu la puissance de Catherine de Bourbon. Le premier de ces réseaux est la parentèle, que M.-H. Grintchenko étudie en s'inspirant des travaux de Michel Nassiet. Elle souligne à juste titre l'importance de la filiation matrilinéaire dans la haute noblesse au début des temps modernes, importance accrue dans la monarchie navarraise qui ne connaît pas la loi salique. Catherine était co-héritière avec son frère de l'héritage de leur mère Jeanne d'Albret. Cette position, ajoutée à la persévérance de la princesse dans la foi calviniste, conféra à son mariage la dimension d'une affaire d'État. Devenu roi de France, Henri IV

interdit à sa sœur d'épouser le comte de Soissons : cette alliance avec un Bourbon, prince du sang pourvu d'un certain charisme personnel, risquait de donner trop de prestige et de pouvoir aux proches parents du monarque, d'autant plus que nombre de mécontents cherchaient la caution d'un prince pour ébranler une autorité monarchique encore mal assurée. Le 6 avril 1592, les magistrats du Conseil souverain de Béarn intervinrent à Pau au nom du roi, revêtus de leurs robes rouges, pour empêcher le mariage, se saisir du comte et le sommer de quitter les lieux : « C'est, à l'échelle de la parenté du roi, "un coup de majesté" qui, pour être moins sanglant que celui perpétré sur les Guise par Henri III, porte la même signification » (p. 501). Ce rapprochement audacieux a le mérite d'attirer l'attention sur le danger potentiel que représentait sa sœur pour Henri IV : malgré la soumission et la fidélité inébranlables qu'elle a toujours manifestées pour le roi, la princesse de Navarre pouvait fédérer les mécontentements autour d'elle, à l'instar de François d'Alençon/Anjou sous Henri III et plus tard de Gaston d'Orléans sous Louis XIII. Pour combattre ce risque, Henri IV maria Catherine de Bourbon à un prince lorrain catholique, le duc de Bar. Il l'éloignait ainsi de ses domaines pyrénéens et de la Cour, affaiblissait le comte de Soissons et consolidait la paix avec un puissant voisin tout en nourrissant l'espoir (finalement déçu) de voir Catherine se rallier à la foi catholique. Politique risquée cependant : si Henri IV était mort sans enfants légitimes, la maison de Lorraine aurait pu réunir les héritages de Navarre et de Lorraine, « permettant l'érection d'un bipôle très puissant et dangereux pour le royaume de France » (p. 375). L'ambivalence des sentiments du roi, partagé entre la profonde affection qu'il ressentait pour sa sœur et la crainte des menaces qu'elle symbolisait pour son autorité, ne cessera qu'avec la naissance d'un héritier du trône.

M.-H. Grintchenko étudie ensuite la maison de la princesse, sur laquelle elle apporte des connaissances précises et chiffrées grâce à l'importante série de livres de comptes qu'elle a dépouillés. Contrairement à l'image parfois donnée d'elle, Catherine de Bourbon n'avait rien d'une austère huguenote : elle vivait avec faste, très consciente de son rang et jalouse de ses prérogatives. Le budget de sa maison était considérable : inférieur à 50 000 livres de 1572 à 1576, il s'éleva à 400 000 l. de 1591 à 1598 puis diminua ; en 1601, alors qu'elle était devenue duchesse de Bar, il s'équilibrait autour de 226 000 livres. Sa maison ecclésiastique étonne par sa modestie ; mais le fait essentiel est que Catherine conserva toujours le droit de faire célébrer le culte réformé à la Cour, « à huis ouvert », attirant souvent une grande affluence. Même à la très catholique Cour de Lorraine, elle réussit à garder à sa maison la composition de son choix, malgré les pressions de son frère et de son époux.

La puissance de la princesse s'appuyait aussi sur ses domaines. Elle mena un combat acharné pour faire respecter ses droits sur le riche héritage méridional, qui se trouvait de fait, après la mort de Jeanne d'Albret, administré comme une succession en indivis. Les besoins d'argent d'Henri de Navarre au cours de la conquête du pouvoir le contraignirent à des aliénations dont s'inquiéta Catherine. Elle obtint de son frère un partage provisionnel, le 23 octobre 1590 ; le roi lui céda la jouissance du duché d'Albret, des comtés de Haut et Bas Armagnac, de L'Isle-Jourdain, de Rodez, de Pardiac, des vicomtes de Fézensaguet, de Limoges, de Lomagne et de manière générale de toutes les terres qui relevaient de la chambre des comptes établie à Nérac. Elle recueillait par là environ le tiers des revenus potentiels du patrimoine de Navarre, ce qui représentait en 1595 et 1596 près de 75 000 l., auxquelles s'ajoutaient le revenu d'offices (environ 7 800 l.), et une indemnité de 60 000 l. par an pour la non-jouissance des terres du ressort de la chambre des comptes de Pau, versée très régulièrement à partir de 1592.

Le partage définitif ne survint cependant que lors de son mariage, en 1598. Le contrat lui conférait le titre de fille de France, clause exigée par le duc de Lorraine, et la dot fut fixée à 300 000 écus d'or; mais, contrairement à ce qui se passait d'ordinaire pour les filles de France, il ne comporta pas de clause de renonciation à l'héritage paternel. Henri IV prit soin de préserver les droits de sa sœur sur le domaine de la couronne de Navarre; c'est seulement en 1607, après la mort de Catherine, survenue en 1604, qu'il incorpora ce domaine à celui de la couronne de France. L'édit d'union de 1607 ne concernait pas les terres souveraines – royaume de Navarre, souverainetés de Béarn, Donnezan et Andorre – qui ne furent unies qu'en 1620.

La deuxième partie analyse l'ampleur et la portée des pouvoirs dont disposait Catherine de Bourbon, d'abord comme régente des terres souveraines de son frère, puis comme altesse royale à la Cour de France, enfin comme duchesse de Bar. C'est l'occasion pour M.-H. Grintchenko de brosser le portrait d'une femme énergique, sachant gérer ses intérêts avec habileté. Ses régences se déroulèrent en quatre étapes : de janvier à novembre 1577; en 1582; de juin 1583 à novembre 1587; de 1588 à 1592. En Béarn et en Navarre, la princesse maintint le calvinisme comme religion d'État, mais sans l'ardeur militante de sa mère; elle resta très discrète dans la direction des églises. Ailleurs, elle adopta une attitude de conciliation et de compromis. Face aux États de Béarn, elle se révéla une négociatrice avisée. M.-H. Grintchenko a mené une étude très poussée des cahiers de doléances produits par cette assemblée; il faut seulement regretter le dérapage de plume qui lui fait comparer le dialogue avec les États à celui qui se produit dans une « monarchie parlementaire » (p. 405), si bien que, p. 465, elle en vient à louer la patience dont Catherine fit preuve « avec les parlementaires des États »...!

De 1593 à 1598, la princesse de Navarre fut présente à la Cour de France; d'abord installée au Louvre, elle acheta, rue des Deux-Écus, l'ancien hôtel de Catherine de Médicis. Son arrivée provoqua, en l'absence de la reine, une véritable renaissance de la Cour. Cultivée, aimant le faste, elle était poète et musicienne; elle se plaisait à concevoir des ballets de cour. Elle ne se contenta pas d'animer la vie curiale; elle suivit attentivement les pourparlers qui aboutirent à l'édit de Nantes. Elle assumait sans faiblir son rôle de protectrice des réformés; la profondeur de sa foi lui permit de résister avec fermeté à toutes les tentatives de conversion auxquelles elle fut exposée. En 1595, alors qu'elle était au plus mal avec le roi, elle fit frapper une médaille avec comme devise *Impersuasibilis*, devise qu'elle reprit sur une autre médaille frappée en 1600, après l'échec de Duplessis-Mornay contre Du Perron lors de la controverse de Fontainebleau.

Son départ pour la Lorraine ne détermina nullement un effacement de son influence. Toujours ancrée dans ses convictions calvinistes malgré les controverses organisées devant elle pour la convertir, elle resta un symbole pour les protestants, qui voyaient réalisée en elle la compatibilité entre une soumission entière sur le plan civil et une indépendance totale en matière de religion. Elle soutint le combat de son mari pour obtenir du pape la dispense qui légitimerait son mariage, dispense obtenue trop tard, en 1604, alors qu'elle était déjà sur son lit de mort.

La troisième partie offre une analyse à la fois littéraire et politique de tous les textes produits par Catherine de Bourbon et autour d'elle – correspondance, recueils poétiques, discours, controverses religieuses, livrets de ballets de cour, pamphlets. Le caractère disparate des œuvres étudiées ne donne pas à cette partie la même unité qu'aux deux premières; mais le grand intérêt des textes, souvent cités longuement pour le plus grand plaisir du lecteur, compense cette disparité. Les livrets de trois ballets de cour – dansés pour le premier à Pau en août 1592 et pour les deux autres à Tours en

mars 1593 – ont sans doute été élaborés sur les indications de la princesse de Navarre par sa tante Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan; M.-H. Grintchenko y lit à la fois une contribution à la construction de l'image positive du roi et un plaidoyer pour l'indépendance de sa sœur. En revanche, le curieux pamphlet attribué à la duchesse de Rohan (*Apologie pour le roy Henri IV envers ceux qui le blasment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs*), qui circulait dès la fin de l'été 1595, s'en prit avec virulence au monarque; il exprima les rancœurs de ses parents protestants qui voyaient les Ligueurs récompensés alors qu'eux-mêmes s'estimaient lésés; le destin de Catherine de Bourbon, tenue en suspicion par son frère, y était présenté comme emblématique de leur situation. Ce texte, note avec pertinence M.-H. Grintchenko, est révélateur de l'abaissement de la position des princes du sang dans une monarchie qui tendait à devenir absolue. Belles analyses également des controverses qui eurent lieu devant la duchesse de Bar; elles sont à rapprocher des nombreuses conférences tenues pour la conversion d'autres grandes dames du parti protestant. L'implication des femmes dans ces duels théologiques correspond à l'importance qu'elles avaient pour la transmission de la foi.

Cette grosse thèse est enrichie de tableaux et de cartes d'un intérêt considérable. On pourra être gêné par les nombreuses redites auxquelles le choix du plan a exposé l'auteure; on pourra aussi relever quelques lacunes bibliographiques. Reste que c'est là un travail extrêmement riche, solidement appuyé sur des sources abondantes et qui, tout en redonnant à Catherine de Bourbon la place qu'elle mérite, jette une lumière pénétrante sur l'évolution religieuse, politique et sociale de la France pendant les guerres de religion et sous le règne d'Henri IV.

Arlette JOUANNA
Université Montpellier 3

MICHEL CASSAN,
*La Grande Peur de 1610. Les Français
et l'assassinat d'Henri IV,*
Seysssel, Champ Vallon, 2010, 281 p.,
ISBN 978-2876735231

Spécialiste des faits culturels et sociaux de la première modernité, Michel Cassan propose ici l'étude d'un « grand événement » historique : grand par sa brutalité et la manière dont il affecte les structures. Mais il ne s'agit pas ici de saisir

d'autres réalités, comme l'ont fait Duby avec Bouvines (1973), ou Roland Mousnier dont l'étude des conditions du régicide par Ravaillac demeure la référence (1964).

En référence à la *Grande Peur* de Georges Lefebvre qui, depuis 1932, n'a pas vraiment fait école, M. Cassan propose une étude de psychologie collective appuyée sur une grille de lecture centrée sur la diffusion et la réception de l'information produite par les autorités. L'espace envisagé est exclusivement urbain, ce qui écarte 80 % de la population du royaume, mais la documentation mobilisée n'en est pas moins considérable : délibérations municipales, correspondances urbaines, livres de raison livrent des bribes permettant de saisir les réactions publiques dans un moment court de traumatisme brutal. En même temps, l'ouvrage fait le point des relations entre le pouvoir et les villes après la reprise en main par l'autorité monarchique depuis les guerres civiles et leur engagement massif dans la Ligue.

Sur les 240 villes environ en France au XVI^e siècle, 128 évoquent le régicide dans leurs registres. S'y ajoutent 25 gros bourgs ou villettes, soit au total 153 localités pour tout le royaume, notamment de la France méridionale.

Les premiers témoignages rapportent la rapidité du décès provoqué par les coups mortels du poignard de Ravaillac. Le déficit sacramentel qu'entraîne la malemort

suscite quelques réécritures qui évoquent la mort du roi au Louvre, conformément à la pédagogie contre-réformée de la mort chrétienne. Mais le pouvoir est incapable de déguiser plus de deux heures l'issue tragique à des Parisiens sceptiques devant les affirmations du monde curial et royal. Il faut dire que contrairement à 1572, les noblesses catholiques et protestantes prennent un arsenal de mesures destinées à maintenir le calme : fermeture du Louvre et de la ville, suspension de la séance du parlement, ballet de nobles entre le parlement et Le Louvre, etc. Les récits témoignent d'une formidable agitation des esprits et d'un basculement dans la peur, la tristesse ou le désespoir. Les archives judiciaires gardent quelques traces minoritaires d'enthousiasme sur lesquels se sont penchées les autorités. Une méfiance populaire générale se réveille contre les étrangers ; malgré quelques actes d'hostilité contre les représentants de l'Espagne, le calme et la tolérance civile prévalent cependant.

M. Cassan suit méthodiquement l'acheminement de l'information en province. Le pouvoir a l'expérience désastreuse de la mort de Henri III, dont la nouvelle avait été immédiatement colportée selon les versions de la Ligue, bien plus que grâce aux annonces de l'État. Il importe donc de prendre en charge immédiatement la diffusion de l'information à toutes les villes du pays sous forme de lettres closes. Les versions officielles sont rédigées par Paul Phélypeaux de Pontchartrain (1569-1621), Nicolas III Potier de Blancmesnil et Antoine de Loménie (1560-1638) à l'intention des villes, des premiers présidents au parlement, gouverneurs, lieutenants généraux, commandants aux armées, capitaines de citadelles et places fortes. Ce premier courrier est suivi d'une lettre de Marie de Médicis pour annoncer sa régence à plusieurs personnalités du royaume comme Philippe Duplessis-Mornay, gouverneur de Saumur, « pape des huguenots » (à qui Louis XIII adresse également une de ses premières lettres). Le nombre des hommes d'autorité qui ont reçu ces lettres closes s'élève à un petit millier, quatre mille en élargissant le cercle aux consuls et échevins. C'est assez faible mais suffisant pour une transmission efficace aux cercles secondaires. Dans ces rouages, l'absence des dignitaires de l'Église est significative et M. Cassan propose d'y voir la méfiance du pouvoir à l'égard de la parole subversive des prédicateurs.

Des cartes originales montrent la diffusion et la progression de la nouvelle dans le royaume : le réseau postal mis en place par Sully fait la preuve de son efficacité car les villes situées le long des routes de poste, entre 50 et 150 km autour de Paris, sont prévenues le jour même. Des chevauchées plus rapides qu'à l'ordinaire devaient empêcher la propagation de rumeurs : le 21 mai, l'ensemble des villes est atteint.

Cette première séquence est suivie d'une seconde, avec les relais provinciaux d'une exceptionnelle mobilisation épistolaire. La correspondance des gouverneurs confirme leur rôle stratégique dans le contrôle des provinces ; ils sont secondés par les premiers présidents au parlement en direction des consuls et syndics des communautés ; les villes redistribuent l'information dans un périmètre moyen de 30 à 50 km. Dans ce branle général, les circuits se recoupaient nécessairement – les réformés firent jouer également leurs propres réseaux. M. Cassan estime que le 25 mai, l'ensemble du royaume est informé de la mort du roi.

Les autorités craignent des émotions populaires qu'elles s'emploient à prévenir. Les gouverneurs de Bourgogne et du Languedoc préfèrent tronquer l'information et affirmer que le roi est hors de danger ; ailleurs, on préfère dans un premier temps ne parler que de « blessure » pour préparer l'opinion et justifier les mesures de sûreté. La peur obsidionale de l'Espagne et de ses attaques contre les côtes provençales est réveillée, afin de susciter un réflexe d'unité nationale. Convoqués à son de cloche

ou de trompe, les habitants répondent favorablement aux impératifs de la mise en défense du royaume autour d'autorités qui retrouvent leur légitimité protectrice dans une forme « d'union sacrée ».

Dans les communautés protestantes, le serment d'obéissance et de fidélité au nouveau règne pourrait être assorti de conditions liées à la reconnaissance des brevets secrets qui accompagnaient l'édit de Nantes, garantis par la promesse verbale et personnelle d'Henri IV (rémunération des ministres et financement de 150 places de sûreté). Mais l'auteur n'a trouvé là aucune trace de contractualisation voire de retour des thèses monarchomaques. Du reste, les garanties de l'édit de Nantes sont reconduites par la déclaration royale du 22 mai.

Mieux, les communautés répondent elles-mêmes à l'incertitude en renouant spontanément avec les pactes de coexistence confessionnelle des années 1567-1568, lorsque la déliquescence du pouvoir royal ne permettait plus d'assurer la paix intérieure. Par des serments d'amitié et de sauvegarde, citoyens catholiques et réformés garantissent entre eux le droit à la différence religieuse. Entre elles, les villes s'avertissent mutuellement de leurs mesures de sauvegarde, afin de préserver partout la liberté des minorités. Nul doute que dans l'espace provincial, ce réseau d'échanges inter-urbains s'est efficacement employé à neutraliser d'éventuelles violences religieuses. L'exception de conflictualités locales s'explique par l'absence de règlement satisfaisant des troubles du XVI^e siècle.

À côté des archives officielles, l'étude de plus d'une quarantaine de livres de raison pourrait laisser la place à l'expression des sentiments, mais un sur deux seulement évoque la mort du roi dans des termes qui reprennent le contenu des publications officielles. La seule part d'imagination concerne Ravillac, affublé de caractéristiques diaboliques.

La fin du livre achève d'en justifier le titre, évoquant les troubles de mai et juin 1610; la « Grande Peur » se manifeste ici par des escarmouches, attaques de châteaux, émeutes urbaines, violences verbales et physiques, avec son cortège de rumeurs sur la circulation de troupes armées de plusieurs centaines d'hommes. Mais tout rentre dans l'ordre au bout de quatre à cinq semaines, vers le 20-25 juin. En dehors de zones limitées de conflictualité religieuse, les territoires étaient majoritairement acquis à la paix de religion. La mobilisation générale des autorités a fait le reste.

L'épilogue fait ressortir la faible représentation iconographique de l'assassinat (la gravure la plus répandue en Europe est celle du flamand Caspar Bouttats dans des versions française, anglaise, flamande, italienne); le détournement de l'image est le fait du XIX^e siècle, lorsque l'assassinat sert de prétexte à une vision sordide du quartier des Halles.

Cet ouvrage fondé sur un dépouillement considérable d'archives provinciales démonte méthodiquement les rouages d'un contrôle parfaitement maîtrisé de l'information officielle. Codifiée, parfois tronquée, elle devait éviter la rumeur et les débordements émotionnels, le tout dans le respect des usages des communautés, dont le loyalisme monarchique fut exemplaire. La maîtrise d'une communication rapide, la capacité à assurer rapidement la sécurité militaire des lieux stratégiques restent pour l'heure le meilleur instrument de contrôle de l'opinion et de ses manifestations. Vingt-deux pièces justificatives reproduisent des documents inédits conformément aux principes de l'édition des textes anciens.

JOAQUIM ALBAREDA SALVADÓ,

La guerra de Sucesión de España (1700-1714),

Crítica, Barcelone, 2010, 553 p.,

ISBN 978-8498920604

La guerre de Succession d'Espagne fut tout à la fois un terrible conflit mondial et une atroce guerre civile au sein de la monarchie hispanique. Avec les siècles écoulés, les enjeux du caractère mondial du conflit se

sont estompés. En revanche, son aspect intra-espagnol demeure vif dans les mémoires. Les commémorations du tricentenaire de l'installation de la dynastie des Bourbons sur le trône d'Espagne se sont conjuguées avec l'intérêt sans cesse répété pour les nationalités qui composent la monarchie. Cela explique l'abondance et le renouvellement des travaux sur cette guerre civile. Meurtrie par les répressions centralisatrices successives, la mémoire catalane ne cesse de revisiter les grands moments de ces blessures. Il y a peu, les célébrations du traité des Pyrénées en 2009 furent l'occasion de rappeler que le Roussillon et la haute Cerdagne avaient appartenu à la couronne d'Aragon. La date anniversaire de l'installation de Philippe V à Madrid en 1701 et la guerre de Succession consécutive offrent des occasions supplémentaires pour marquer les spécificités des nationalités (*autonomías*) qui composent l'Espagne, dont celles de la Catalogne. Comme le mentionne Joaquim Albareda dans son introduction, la production historiographique récente a inégalement couvert les événements qui ébranlèrent les principales monarchies européennes. Si l'abondance est manifeste pour Valence, la Catalogne et les Baléares, la moisson apparaît plus maigre pour l'Aragon, et plus encore pour les espaces non-espagnols. Contrecoup des inquiétudes actuelles en Espagne, la relecture « nationale » d'un conflit international se limite souvent à la recherche d'une prétendue antériorité et à la quête d'une légitimation des prétentions de certaines *autonomías*.

À cette relecture s'oppose une autre vision, tout aussi téléologique, peut-être moins vivante qu'auparavant : celle de la naissance d'une modernité de l'Espagne grâce à l'accession au trône du petit-fils de Louis XIV, Philippe V. On a pu y voir les débuts de la construction de l'État moderne, selon une prétendue rationalité imposée par le Bourbon, dont on a affirmé fort haut les emprunts à la monarchie française. L'absolutisme de Philippe V serait devenu un facteur de modernisation, et les résistances ibériques à ces réformes seraient les marques d'un conservatisme ou d'une réaction.

Les analyses historiques de la guerre de Succession hésitent entre ces deux voies, celle des mémoires-martyrs – dont témoigne la fête nationale catalane (*Diada nacional de Catalunya*) qui commémore depuis 1980 la défaite du 11 septembre 1714 marquée par l'entrée des troupes de Philippe V dans Barcelone –, et celle de la marche vers une modernité centralisatrice de « l'absolutisme des Lumières ». Joaquim Albareda, comme Ricardo García Carcel et d'autres, s'efforce de conserver la démarche historique, tout en prenant en compte les aspirations des nationalités espagnoles, principalement catalane, alors que rares sont encore les livres qui s'intéressent aux aspects religieux du conflit (D. Gonzalez Cruz, *Une guerre de religion entre princes catholiques*, Paris, 2006) et aux implications européennes et internationales (F. Edelmayer, V. Léon, J.-I. Ruiz, A. Ossorio, *Hispania-Austria III*, Vienne, 2008 ou B. J. Garcia, V. Léon, dans *La Perdida de Europa. La guerra de Sucesión por la Monarquía de España*, Madrid, 2007).

Depuis quinze ans, J. Albareda consacre ses recherches à la guerre de Succession et au principat de Catalogne. Dans cette dernière synthèse, il s'appuie sur de nombreuses sources espagnoles, françaises, viennoises et anglaises, et sur les dernières recherches publiées pendant cette décennie commémorative, avec pour objectif de « dessiner les contours de cet affrontement des deux Espagnes – en termes de projet politico-dynastique, d'idées et d'espérance » (p. 482).

Les trois premiers chapitres dressent un tableau de la monarchie espagnole et de ses institutions qui permettaient l'existence, sinon d'un « pactisme », du moins d'un néo-foralisme en vigueur depuis la réintégration forcée de la Catalogne dans la monarchie, en 1652. Ce néo-foralisme protégeait mieux les sujets aragonais et catalans de l'avidité de l'État du dernier Habsbourg. Aux enjeux péninsulaires de la Succession s'ajoute le souci de la préservation des équilibres européens en cas de succession française (Philippe V) ou viennoise (Charles III, futur Charles VI) à la tête de l'empire ibérique – à Naples, en Sicile, aux Pays-Bas, en Sardaigne et dans le Milanais. Mais surtout, l'affrontement entre les puissances maritimes et la monarchie louisquatorzienne se perpétue et prend une véritable dimension mondiale avec le partage de l'empire colonial espagnol et l'ouverture de celui du Portugal. Après avoir esquissé les données d'un impossible partage entre puissances à la mort de Charles II d'Espagne, J. Albareda insiste sur la dépendance des deux prétendants envers leurs protecteurs. La tutelle de Louis XIV sur le gouvernement de son petit-fils était évidente – l'ambassadeur français participe au conseil de Philippe V quand la réciproque à Versailles n'est pas vraie – et si les soutiens à Charles III sont plus variés et les intérêts moins homogènes, on trouve derrière l'archiduc les forces du Saint Empire et des puissances maritimes (intéressées par le commerce colonial). La structure de la monarchie espagnole favorise les adhésions des populations, d'une part en fonction de l'appartenance sociale, et d'autre part en fonction des traditions politiques et des relations avec le pouvoir madrilène, ce que démontre l'adhésion de l'Espagne « périphérique » – de Valence à Barcelone – à la cause de l'archiduc.

Le royaume d'Aragon, et surtout le principat de Catalogne, occupent une place essentielle du livre : sur les 14 chapitres, quatre leur sont intégralement consacrés, depuis les premiers triomphes de l'*austracisme* (mouvement d'adhésion à la cause de l'archiduc Charles et à l'Espagne des *Fueros*), en passant par la résistance des réduits catalan et majorquin, sur le « cas des Catalans », et sur la répression politique qui s'y exerça. En revanche, l'étude du gouvernement et de la direction de la guerre de Succession du côté de Philippe V occupe à peine trois chapitres. Il est clair que l'histoire de la guerre de Succession n'intéresse qu'autant qu'elle peut apporter des réponses aux conflits mémoriels actuels. Même le débat sur l'existence d'une modernité dans la politique menée sous l'égide de Philippe V (ou si l'on préfère les éléments de la construction de l'État via la création de nouvelles institutions) n'apparaît réellement que dans un court chapitre 15, conclusif du livre.

L'apport principal de cette synthèse porte sur ce que les historiens espagnols dénomment « l'austracisme » pour qualifier les adhérents espagnols à la cause de l'archiduc (à partir des *cortès* de Barcelone en décembre 1705) et qui se transforma progressivement en un courant politique au XVIII^e siècle. On le savait depuis les travaux sur les confiscations de biens, l'inégalité est géographique et sociale, puisqu'on en compte 1 161 dans les domaines dominés par l'archiduc contre 135 dans la couronne de Castille, soit huit fois plus de séquestres en Catalogne qu'en Castille ; moins de 1 % des victimes étaient nobles en Catalogne, contre un tiers en Castille. Mais en valeur, le montant confisqué atteignait 2 860 millions de réaux en Castille contre 1,2 en Catalogne (p. 115). Les valeurs sociales soulignent une tonalité populaire de l'austracisme aragonais, qui insiste sur le discours de l'équilibre des pouvoirs entre le roi et son royaume, alors que l'austracisme castillan serait d'essence confessionnelle (critiquant le faux catholicisme de Louis XIV). Les travaux consacrés aux partisans de l'archiduc à Valence, appelés les *maulets*, illustrent les aspirations politiques et sociales de certaines populations aux visées anti-seigneuriales, et présentent les contradictions de ce courant. En outre, depuis

Pierre Vilar, il avait été noté qu'un des éléments moteurs avait été le rêve de construire une nouvelle Hollande en Catalogne. Progressivement, à mesure que les soutiens des puissances maritimes diminuent, puis cessent quand l'archiduc quitte la péninsule pour ceindre la couronne impériale, on voit naître et se développer un « moment républicain » dont l'apogée correspond à un « austracisme politique » : entre juillet 1713 et septembre 1714, la ville assiégée, dépourvue des troupes alliées, affronte les forces ennemies de Philippe V. L'auteur insiste sur la répression impitoyable menée par un souverain attaché à l'exemplarité du châtement concernant 20 à 30 000 personnes. En outre, la suppression des *fueros*, avec la *Nueva Planta*, ouvre une nouvelle ère politique. Le dernier moment et la dernière conséquence de la guerre civile dans la guerre de Succession prennent la forme de l'exil et de la réflexion. Depuis les refuges autrichiens de Naples et de Vienne, la contestation de Philippe V perdure et s'efforce de penser l'échec politique austraciste, de le formaliser sous une pensée propre, et cela par la voix d'individus comme le marquis de Rialp (ministre de l'empereur Charles VI) et de Juan Amor de Soria. Cet « austracisme persistant » forme tout à la fois un prolongement et une rupture par rapport à la guerre de Succession : les formulations anti-absolutistes et la place attribuée aux Cortès comme lieu politique pour un système représentatif des diverses parties de la péninsule contribuent à l'élaboration d'une certaine modernité.

Par cette histoire essentiellement péninsulaire de la guerre de Succession d'Espagne, l'auteur nourrit donc une riche réflexion sur les cheminements de cette modernité politique dont la Catalogne aurait emprunté des chemins détournés du fait des vicissitudes de ce conflitsuccessoral et de ses enjeux mondiaux.

Alain HUGON

Université de Caen – CRHQ (UMR 6583 CNRS)

YANN LAGADEC, STÉPHANE PERRÉON,
EN COLLABORATION AVEC DAVID HOPKIN,
La bataille de Saint-Cast (Bretagne, 1758).

Entre histoire et mémoire,

Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009,
 451 p., ISBN 978-2-7535-0948-1

De la guerre de Sept Ans (1756-1763), on retient habituellement la série des désastres militaires français, couronnés par la perte du premier empire colonial et des « arpents de neige » au Canada. La réalité est pourtant différente, comme le rappelle, dès l'introduction, l'ouvrage de

Yann Lagadec et Stéphane Perréon – en collaboration avec un universitaire britannique, David Hopkin – consacré à la bataille et à la victoire de Saint-Cast, le 11 septembre 1758. Bataille largement oubliée, mais au retentissement considérable à l'époque, en Bretagne, en France et en Grande-Bretagne.

Première réussite, le choix assumé de rapporter la bataille du point de vue non seulement français, mais aussi britannique, sans oublier, à chaque fois que cela est possible, le vécu des populations locales. L'historiographie la plus récente en matière d'histoire militaire se double d'une quête minutieuse dans les archives du Service historique de la Défense, des fonds départementaux et municipaux. Mais l'atout majeur tient sans doute à l'exploitation des sources anglaises, dont les récits pondèrent les témoignages des vainqueurs.

La spécificité de la bataille de Saint-Cast est doublement mise en perspective. D'abord par l'effort de contextualisation : internationale, avec une réflexion sur la place de la Bretagne au XVIII^e siècle, entre France et Angleterre ; nationale et politique avec la sanctuarisation du territoire face à une menace étrangère ; économique, quand on en vient au rapport coût des investissements/efficacité de la défense du littoral breton.

Ensuite, par le choix de s'intéresser aux autres débarquements de l'année 1758, moins connus mais pas moins importants. Au niveau stratégique, la campagne de Saint-Cast manifeste l'émergence d'une pensée militaire britannique originale, autour de la notion de « stratégie indirecte » chère à Liddell Hart. En décidant de frapper la Bretagne, mais plus généralement, la façade littorale française, le cabinet de Pitt protège ses colonies américaines, où se déroulent des combats difficiles, tout en donnant un gage sincère de son engagement aux côtés d'une Prusse qui en a grand besoin.

Descendant aux niveaux opératif et tactique, l'analyse d'une opération amphibie affirme le poids des contingences techniques (les bâtiments de transports, la portée des canons, la densité des fortifications...) au regard des objectifs attendus. Si l'expertise acquise par l'armée de terre anglaise et la *Navy* dans les opérations combinées montre le haut niveau de perfectionnement des troupes britanniques, il n'en est pas moins frappant de constater combien les problèmes rencontrés (en termes de commandement et de coordination) structurent encore aujourd'hui la nature même des combats en zone littorale. Aussi, quand on en vient au choc du 11 septembre 1758, le lecteur plonge au cœur du combat. L'esprit de la manœuvre réglée cède à un théâtre de la violence paroxystique, où les affrontements physiques prennent place dans un paysage sonore, visuel – mais aussi sans doute olfactif – digne d'un tableau de Bosch et non de l'imagerie de la guerre en dentelles.

L'ouvrage ne s'arrête pourtant pas avec la fin des combats, et la troisième partie revient sur la portée de l'événement, à l'époque et jusqu'à aujourd'hui. Jouant sur la difficile transition du souvenir à la mémoire, les auteurs analysent avec finesse comment se constitue puis se délite un lieu de mémoire. L'originalité tient à un questionnaire adressé à des jeunes collégiens à l'occasion de la commémoration du 250^e anniversaire de la bataille, dont les réponses interrogent largement la permanence dans la mémoire collective des batailles d'un temps passé...

À l'instar d'Olivier Chaline pour la Montagne Blanche ou de Stéphane Audouin-Rouzeau pour le premier conflit mondial, cette *bataille de Saint-Cast* intègre l'événement au sein d'un maëlstrom de questionnements où les regards croisés français, bretons et anglais mêlent stratégie et tactique, politique et art militaire, et plus largement une interrogation beaucoup plus vaste sur les rapports entre guerre et société (s).

Guillaume LASCONJARIAS
Institut de recherche stratégique de l'École militaire

BÉATRICE FOURNIEL,

*Du bailliage des Montagnes d'Auvergne au siège
présidial d'Aurillac. Institution, société et droit*

(1366-1790),

n° spécial d'*Études d'histoire du droit et des idées
politiques*, n° 14, 2010, Toulouse, 532 p.,

ISBN 978-2-915699-92-0

Cette « monographie judiciaire » se distingue par sa grande ouverture chronologique, de l'institution du bailliage royal d'Aurillac en 1366 à la suppression du présidial à la Révolution. Sa première partie décrit l'affirmation progressive du siège d'Aurillac devenu présidial en 1552.

L'auteure en présente très clairement la compétence en s'interrogeant à son tour sur la « présidialité ». Comment penser une juridiction distincte du bailliage mais assurée par ses magistrats ? « La création de l'office de président présidial en 1557 est la principale cause du doute jeté sur la nature de la présidialité par le pouvoir lui-même », assure-t-elle (p. 57). Cependant, les juges ne siègent pas de la même manière au bailliage et au présidial, et le ressort des deux juridictions n'est pas identique – mais l'étude

de celui-ci est renvoyée à la troisième partie. Si la présentation des offices est utile, il faut surtout signaler le schéma de la « production trimestrielle de jugements présidiaux » (p. 136) qui permet d'appréhender le rythme de la juridiction de 1759 à 1763.

La deuxième partie décrit le rôle politique et le statut social des magistrats aurillacois. Ils prennent en effet une part déterminante à la vie de la cité : de 1637 à 1663, l'un d'entre eux est « non seulement membre du consulat, mais encore premier consul » (p. 171) ; ils se rendent finalement « maîtres de l'administration et des finances d'Aurillac » (p. 211). Béatrice Fourniel, qui met en évidence la recherche d'un équilibre par le pouvoir royal, gagnerait à mieux intégrer dans son analyse des clauses des transactions les compétences propres de certains offices (lieutenant général, procureur du roi). Il est vrai que certaines familles déjà présentes en 1552 se maintiennent jusqu'au XVIII^e siècle. Sans valoir démonstration, les parcours familiaux présentés ici se prêteront bien aux comparaisons, surtout grâce à la remarquable annexe 12 (p. 435-441) récapitulant les généalogies d'offices. La dévalorisation des offices, sensible au XVIII^e siècle, n'exclut pas les magistrats de l'élite urbaine. Vivant près du palais de justice, ils possèdent, outre leur hôtel, un domaine rural à quelques lieues de la ville (p. 246). L'aisance dont ils jouissent ne les distingue pas des principaux avocats, souligne l'auteure.

Plus juridique, la troisième partie est également la plus riche. L'auteure reprend dans cet « essai de géographie judiciaire » la question du ressort pour mieux préciser le droit applicable, car ce pays de droit écrit connaît des enclaves coutumières – à Aurillac même, une coutume particulière complète le droit écrit (p. 329). Étudiant, après Anne Zink, la frontière auvergnate entre coutume et droit écrit, Béatrice Fourniel parvient à identifier le droit applicable dans chaque paroisse du ressort. Elle s'appuie sur les factums pour repérer les moyens de droit invoqués par les parties, et présente le recueil de jurisprudence ouvert par l'avocat Jean Charmes en 1692. Enfin, elle étudie les contrats de mariage et les testaments dressés par les notaires de six paroisses. Elle conclut à « la formation empirique d'un droit commun pour l'ensemble de la province pour certaines matières » (p. 381), mais au maintien d'une frontière intellectuelle : les juges aurillacois ignorent la coutume d'Auvergne, « grande absente » du recueil de Charmes, la coutume de Paris faisant fonction de droit commun coutumier. L'historien regrettera ici que l'enquête dans le minutier n'ait pas été mise plus en valeur ; le juriste s'interrogera sur la pertinence du choix d'un mémoire de Boucher d'Argis en appel d'un jugement rendu à Aurillac ; tous salueront cette contribution à la cartographie du paysage coutumier. Les cartes, documents, portraits et photographies présentés en annexe complètent cette utile contribution à la connaissance des juridictions ordinaires et des officiers moyens. Il serait dommage que les historiens l'ignorent.

Christophe BLANQUIE
CRH, EHESS

MARTINE GRINBERG,

Écrire les coutumes. Les droits seigneuriaux en France (XVI^e-XVIII^e siècle),

Paris, PUF, 2006, 206 p., ISBN 978-2130555018

Le système seigneurial est à coup sûr important pour caractériser l'« Ancien Régime ». Peu d'historiens s'y intéressent encore. Saluons donc ce livre qui ne s'attache pas aux questions reconnues

comme les plus importantes. Par « droits seigneuriaux », il faut en effet entendre les droits « bizarres » et très anciens qui figurent parmi tous les autres. Tout ce qui est attaché à des « dons » (en fait, des rentes) en nature ou en équivalent monétaire, et que l'auteure inclut quand même dans son livre, ne fait qu'affaiblir la démonstration,

me semble-t-il. En revanche, il y a effectivement un problème lorsque, par exemple, on relève cette obligation de présenter au seigneur un petit oiseau dans une cage traînée par quatre bœufs (note 1 p. 9). Les juristes de l'époque moderne et les historiens ont regardé ces droits seigneuriaux « particuliers », ces « devoirs bizarres » (cf. de Salvaing, *De l'usage des fiefs...*, 1664) et ces « divertissements gothiques » (Renauldon, *Traité historique et pratique des droits seigneuriaux...*, 1765) sans trop savoir quoi en faire. Avant ce livre, les historiens savaient déjà que de tels droits sont anciens, mais que les actes seigneuriaux les pérennisent car il est dans la nature des actes étudiés de conserver les vieilles formules et droits. Marc Bloch les a qualifiés de « survivances » dont le sens serait perdu, mais l'on peut se demander si une signification forte n'était pas encore connue des gens qui les pratiquaient. Chacun est un « geste-mémoire » qui perpétue la reconnaissance, la dépendance ou un échange. Les droits « bizarres » étonnent surtout parce qu'ils sont figés en l'état.

Était-il possible d'en dire plus ? C'est l'objet de mon débat et de mes désaccords avec l'auteure. Admettons que rien ne justifie a priori qu'on s'attache plus ou moins à tel droit pour étudier le système seigneurial. L'intention de Martine Grinberg est donc de « faire dire quelque chose à ces redevances ». Judicieusement, elle commence par « une curieuse requête » présentée en 1613 par les habitants de Falon au bailliage de Vesoul contre leur seigneur. Ces gens ont toujours dansé le jour de Pentecôte dans un pré nommé « Le pré qu'on danse », de leur plein gré, et non sur injonction seigneuriale. Or le seigneur les menace d'une amende de 60 sols pour les obliger à danser. Les habitants contestent ce caractère. Ils admettent néanmoins devoir au seigneur une rose avant la danse, et devoir lui demander l'autorisation de danser. Mais ils n'admettent pas qu'on les oblige à danser s'ils ne le désirent pas (p. 1). Autre exemple : un procès de 1560 entre les deux seigneurs « en partie » de Dannemois, déclenché par le non-respect d'une disposition de la « danse de Saint-Mammès » entre deux poteaux ; procès déclenché parce que le partage contesté dans le détail l'est forcément aussi pour le tout (p. 139-140). L'affaire de Falon (p. 1) est donc le point de départ d'une enquête dont l'auteure s'amuse à la fin à reconnaître que « la voie empruntée peut paraître sinieuse » (p. 183).

Cette enquête part des droits « bizarres » pour aller dans deux directions. La première serait : « recenser les droits seigneuriaux qui mettent en jeu des pratiques collectives ritualisées dont un certain nombre a déjà été étudié [...] en liaison avec les croyances dites populaires » ; étude nécessaire parce dans le cadre seigneurial elle n'aurait pas encore fait l'objet d'enquête spécifique (p. 2). La seconde serait de comprendre pourquoi il y a dans l'écrit seigneurial des descriptions aussi précises.

La première partie (« Décrire les droits seigneuriaux ») montre que les redevances « bizarres » sont parfaitement intégrées dans les textes des aveux, et calées (sans surprise) sur un calendrier « religieux et populaire ». Pour appuyer son étude, Martine Grinberg dit disposer d'une bibliographie limitée parce que les (rares) historiens de la seigneurie, comme Pierre de Saint-Jacob, sont allés à l'essentiel : les prélèvements économiques, les monopoles et les droits judiciaires et de police. D'où le recours aux « folkloristes » comme l'abbé Guillotin pour la Bretagne (Rennes, 1902). L'auteure distingue ensuite trois sortes de documents. En premier, les sources seigneuriales, aveux, dénombremens, terriers, etc. ; ensuite la littérature (ancienne) sur le droit féodal : traités, recueil de droits, commentateurs, etc. ; et enfin les coutumes locales annexées aux coutumes générales rédigées et éditées. Manifestement, l'auteure n'a guère cherché dans les archives, et surtout utilisé ce qui est imprimé. La déclaration

des droits seigneuriaux de Chifflet en Bourgogne en 1523, qui est effectivement un bel exemple de quintaine et de « varlets », est certes citée « AD Côte d'Or, E 397 » (note 2 page 40) mais nous savons qu'elle est éditée dans le 3e tome des *Archives de la France...* (Fayard, 1997). L'épisode de Falon en 1613 est lui-même tiré de l'*Histoire des sires de Salins au comté de Bourgogne...* publiée en 1756. Le procès de 1560 entre les deux seigneurs « en partie » est connu d'après un article du *Bulletin de la société historique de Corbeil* en 1966. Ainsi, Martine Grinberg n'a jamais la fin de ses histoires, mais peut-elle garantir que cette fin, par exemple, n'a pas échappé à l'auteur de l'article de 1966 ? On peut douter qu'elle ait bien mesuré le risque représenté par le filtre des publications folkloristes. L'ambition du livre étant de travailler sur tout le royaume, nous comprenons tout à fait qu'il n'aurait pas été très rentable de remuer des milliers d'actes seigneuriaux dans toutes les archives départementales pour relever les quelques lignes en quoi consistent les droits « bizarres ». Un travail de seconde main pour la collecte des informations était donc une méthode économique et suffisante. Mais un plus âpre travail dans les archives aurait permis de trouver les preuves d'une application de ces droits (ou de l'absence de toute trace) et surtout procuré à l'auteure assez de procès pour nourrir son livre sans dépendre des autres.

Chaque seigneurie est un cas particulier et les droits « bizarres » sont d'une telle diversité que Martine Grinberg propose de les réduire à trois faits : il y a des donneurs (par exemple les nouveaux mariés), des receveurs (le plus souvent le seigneur) et des objets qui circulent, des objets offerts et dus (p. 16) : « Li don qu'on prend lie la gent » (chap. 2). Le mariage d'un homme et d'une femme fait d'eux des débiteurs envers la collectivité et le seigneur. Cette dette est honorée sous forme de dons alimentaires ou d'un exercice festif (une « quintaine » par exemple). D'où le chapitre 3 : « La circulation de la dette ». Écartons, avec Martine Grinberg, l'hypothèse d'un pur arbitraire (chap. 5) et notons que de Salvaing se trompe lorsqu'en 1664 il écrit que les « devoirs bizarres (s'expliquent) selon le caprice du seigneur dont ils ont procédé, qui s'est trouvé d'humeur plaisante ou qui a creu de rendre son vassal plus soumis par des conditions extravagantes » (p. 55). Des historiens du XIX^e siècle comme Léopold Delisle les ont pris autrement au sérieux. Il ne faut pas y voir « d'abaissement moral » et « la singularité des redevances et pratiques serait faite exprès pour éterniser le souvenir des contrats [...] les graver dans la mémoire des hommes par des cérémonies qui dussent les frapper », écrivait d'Estaintot en 1857.

La deuxième partie (« Écrire le droit ») étudie « le chantier des juristes » à partir de la grande œuvre de rédaction des coutumes commencée avec l'ordonnance de Montils-lès-Tours en 1453. D'où : pourquoi cette entreprise de rédaction ? (chap. 6) Comment a-t-on fait ? (chap. 7). Que faire des coutumes locales et comment régler les questions du territoire concerné, de l'enchevêtrement des ressorts et parfois de la concurrence ? (chap. 8). Quel est par la suite le travail des commentateurs ? (chap. 9) Bourdot de Richebourg (8 volumes édités en 1724) est le plus mis à contribution. Ces questions ne sont pas méconnues. Le plus intéressant consiste en quelques pages lorsque l'auteure retrouve les droits « exorbitants, intolérables, insupportables (et) excessifs » que d'aucuns veulent supprimer (art. 147 de la coutume de Touraine). Mais n'est-ce pas faire un contresens sur l'Ancien Régime que d'écrire que les droits seigneuriaux tendent à relever du « contrat privé », dès lors que le « droit » ne serait plus que celui de l'État ? La pluralité des droits a-t-elle jamais disparu avant la Révolution ? N'est-il pas plus raisonnable de penser que repousser les coutumes « particulières » hors des coutumiers généraux, ce n'est pas les détruire, mais seulement respecter

l'esprit de l'entreprise de rédaction des coutumes *générales* ? La pratique des archives judiciaires atteste qu'un usage « particulier » peut être opposé victorieusement à une coutume générale écrite.

La troisième partie (« Conflits d'intérêts ») montre comment se règlent les conflits et avec quelles preuves (chap. 10) ; elle dit le renforcement de la territorialité des coutumes et d'un « maillage royal renforcé, même s'il n'efface pas les autres » (chap. 11) ; et termine sur l'importance croissante de l'écrit et des « titres » et sur la nouvelle force de la preuve par coutume générale et particulière (chap. 12). L'auteure arrive alors à sa conclusion : « Depuis que les coutumes, savoir oral, sont passées dans les rêts de l'écriture, elles ont changé de nature (et) de statut » ; l'écrit seigneurial s'est développé car les seigneurs ont entendu les « nouvelles normes » (p. 183). D'où (si l'on revient au problème initial) la nécessité pour « un monde seigneurial déstabilisé [...] de se soumettre aux formalités et à l'écrit » (p. 186).

Ainsi le livre de Martine Grinberg a-t-il le mérite d'être une démonstration cohérente, sans pour autant apporter de nouveauté, à mon avis. Dire que « l'écrit seigneurial [...] s'accroche aux traces de la *voix vive* [...] pour dire une fiction du lien social » (p. 187), c'est redire que l'on a figé des gestes anciens qui ont perdu une partie de leur sens et qui peuvent être regardés comme « bizarres », mais qui ont toujours une forte valeur. Quant aux pratiques et rituels eux-mêmes, est-il suffisant de dire qu'ils « sont bien recensés comme éléments d'une culture populaire » ? Peut-on renoncer à les comprendre ? Il me semble que l'historien doit au contraire se persuader que des gens qui acceptent d'amener un petit oiseau dans une cage traînée par quatre bœufs sont pénétrés du sens de ce qu'ils font. Pour parachever l'enquête, sans doute faudrait plus se tourner vers l'ethnologie, et admettre le sérieux des droits « bizarres ». Avec l'exemple de Falon, l'auteure a déjà reconnu que les acteurs ne s'en amusaient pas du tout. Sans doute pourrait-on admettre qu'ils y comprenaient encore quelque chose. Il y a là un débat à poursuivre.

Antoine FOLLAIN
Université de Strasbourg

ANNA BELLAVITIS,

Famille, genre, transmission à Venise au XVI^e siècle,

Rome, École Française de Rome, 2008, 241 p.,

ISBN 978-2-7283-0840-8

Ce livre analyse les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la transmission au sein des familles vénitiennes du XVI^e siècle, les possibilités qui leur étaient données en fonction des

groupes sociaux et la façon dont ils les utilisaient. Il s'appuie donc sur une approche sociale du genre, ainsi que sur les riches apports de l'historiographie du droit, de la famille et des femmes en Italie, mais également ailleurs en Europe, ce que montre l'importante bibliographie, qui ouvre des perspectives vers la France, l'Angleterre, l'Espagne ou le Portugal.

Une première partie s'attache à comprendre les rapports entre la loi et son application dans leur fonctionnement quotidien, à travers l'étude de l'exercice des cours civiles saisies en l'absence de testament ou de clauses suffisantes dans les testaments de défunts issus de tous les milieux sociaux. Ce choix a l'avantage de ne pas focaliser l'attention sur les conflits de succession, mais sur le mode légitime de la dévolution, tel qu'il est jugé par les magistrats. La seconde partie, au contraire, étudie, à travers l'analyse de testaments, les choix de transmission ainsi que les savoirs et les modèles familiaux dans trois catégories socio-économiques différentes : celle des artisans

et des gens du peuple, celle des marchands et commerçants, et celle des docteurs, notaires et secrétaires de la République. Le tout en distinguant les testaments des hommes et ceux des femmes, avec une attention particulière à l'âge des testateurs et au moment de leur vie lorsqu'ils rédigent leur testament.

Les spécificités du droit vénitien, ancrées dans le passé, sont essentielles pour comprendre la transmission, mais l'auteure montre qu'elles ne sauraient donner la clé d'interprétation de la reproduction sociale. Car s'il y a bien de la part des élites dirigeantes la volonté d'imposer une discipline des comportements familiaux, de créer des structures à l'intérieur desquelles puissent être gérés les conflits de transmission entre les familles qui détiennent le pouvoir, l'identité sociale entre ceux qui font la loi et ceux pour qui elle est faite masque trois points essentiels : la différence, au sein de ce groupe, des générations, celle des genres, et le fait que cette loi s'applique à tous les groupes sociaux (p. 18). En outre, la législation, fondée sur l'idée de réciprocité dans le mariage et sur la volonté de maintenir l'équilibre entre les lignages patriciens, évolue : Venise n'échappe pas à la tendance européenne à la limitation des mariages, aux pratiques fidéicommissaires, et au passage de la circulation de richesses marchandes à la conservation de biens immeubles en ligne masculine. Autre élément d'évolution et de souplesse du système : l'apparition de plusieurs institutions, les juges du *Procurator*, compétents en matière de séparation et d'assignation de la dot aux femmes, les juges du *Proprio*, chargés des affaires de paiement de dot, d'assignation des héritages et de partage des biens en cas de succession *ab intestat*, et les juges de *Petition*, qui s'occupent de l'administration des héritages, de l'émancipation des mineurs, et des tutelles.

À partir de sondages dans les archives de ces trois institutions pour les années 1550 et 1590, Anna Bellavitis montre que la succession légitime (en l'absence de testament) donne la priorité absolue à la relation père-fils, sans besoin d'arbitrage : « La loi du père et la loi de l'État ne sont qu'une seule et même chose » (p. 46). Le système, orienté pour éviter la dispersion des patrimoines, repose sur une inégalité fondamentale : la succession des biens, masculins ou féminins, privilégie toujours les agnats. Les fils héritent des immeubles tandis que les filles sont dotées en meubles qui les excluent du partage, même si elles peuvent demander un complément en cas de désavantage trop grand, et même si les notions de meubles et d'immeubles sont très spécifiques à Venise. Par ailleurs, ces meubles sont en fait souvent assurés sur des immeubles qui peuvent être utilisés pour le remboursement : les transferts immobiliers entre lignages sont donc significatifs. Les femmes ne disposent de leur dot qu'à la mort de leur mari : or, plus la dot est élevée, plus en règle générale l'écart au mariage est grand, et le remboursement à la veuve de la dot dont son mari avait la *possession* probable. Quant aux tutelles (qui incluent les curatelles) maternelles, elles sont de plus en plus favorisées par les juges en raison de l'affection « naturelle » des mères aux enfants.

De ces éléments, l'auteure tire l'idée que « la bilatéralité n'est [...] pas constitutive du système, mais [...] une correction, toujours partielle, apportée à une structure qui reste lignagère et qui donc privilégie la ligne masculine » (p. 56). Pourtant, ce système bilatéral « imparfait » se retrouve, avec des différences, ailleurs en Europe, et l'importance des patrilignages dépend des mécanismes sociaux et juridiques en place. On pourrait donc inverser la proposition et dire qu'anthropologiquement, le système est cognatique mais qu'il est infléchi vers la construction de lignées masculines par des processus sociaux plus ou moins forts en fonction des lieux et des époques.

La seconde partie, plus descriptive, analyse 850 testaments, dont 400 de femmes, qui ont la liberté de tester mais doivent souvent échapper au contrôle de leur mari ou de sa famille pour le faire. Elle permet de confronter à la « succession légitime » des juges les choix opérés par les individus en fonction de leur catégorie sociale, même si le découpage des chapitres en fonction de ces catégories et du genre ne facilite pas les comparaisons pour le lecteur.

Chez les artisans et les gens du peuple, le poids de la famille et de l'ordre patriarcal est relativement lâche – les fidéicommiss ne sont jamais utilisés, on voit des femmes demander à leur mari de rendre la dot qu'il a reçue pour la transmettre à leur amant et à l'enfant qu'elles attendent de lui. Les testaments des veuves privilégient souvent les filles, désignées comme héritières au détriment des garçons. La transmission du métier se fait aussi bien par les hommes que par les femmes, et la collaboration entre eux est une réalité souvent explicite dans les testaments, ce qui se marque par le fait que la plupart des femmes mariées sans enfant usent du testament pour priver leur famille de l'héritage au profit de leur mari. Mais c'est le cas parce que les artisans ne sont souvent pas propriétaires de leur boutique.

Dans le monde du commerce, en revanche, l'objectif premier de perpétuer la compagnie passe souvent par la désignation de l'ensemble des fils comme héritiers et par la mise en indivis des capitaux, des marchandises, et même des dots. Les fidéicommiss ne sont utilisés qu'en cas d'accident de la transmission ou de conflit entre le père et le fils. L'égalité des dots des filles est la règle, enfreinte seulement lorsque des relations d'affaires existent entre beaux-pères et gendres. Mais le sens de la dot et la possibilité de la récupérer diffèrent selon qu'elle a été investie dans la boutique ou non. Les testaments des femmes privilégient à égalité la transmission des biens à leur famille et celle à leur mari lorsqu'elles n'ont pas d'enfant, et portent une attention particulière au sort des filles dans le cas contraire.

Chez les « citoyens honorables », les legs pieux et les clauses religieuses sont plus importants. « Honnêteté, vertus, études » sont les valeurs affirmées dans les testaments des pères, ce qui implique pour les fils une mobilité, spatiale et sociale, plus grande. Aussi l'horizon a-t-il tendance à se resserrer sur la famille nucléaire, le fidéicommiss étant alors un instrument courant pour conserver les biens immeubles et tenter d'ancrer le nom dans la durée. Les filles font souvent les frais de ce choix et de la liberté de leurs frères, notamment par la mise au couvent. Conséquence logique de cette différenciation genrée, la solidarité économique du couple est beaucoup moins forte que dans les autres milieux : les épouses qui testent sans enfant le font principalement en faveur de leur famille. Attentives à maintenir une certaine égalité entre leurs enfants lorsqu'elles en ont, elles disposent néanmoins d'une marge réduite, d'autant qu'en période d'inflation des dots, celle qu'elles ont reçue suffit à peine en à en faire une à la génération suivante.

Ce riche ouvrage appelle d'autres travaux, pour confronter cette pratique testamentaire avec les autres moments de la transmission, et mesurer ainsi les différences que cela peut créer dans les successions. Tel quel, il donnera néanmoins largement matière à réfléchir sur les relations entre droit et pratique, ainsi que sur celles entre catégories sociales et genres, à tous ceux qui travaillent sur les phénomènes de transmission, bien au-delà du cas vénitien.

CLAIRE CHATELAIN,

Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez de grands officiers (XVI^e-XVII^e siècles),

Paris, Éditions de l'EHESS, 2008, 430 p.,

ISBN 978-2-7132-2164-4

En 1670, le médecin parisien Guy Patin annonce à son correspondant lyonnais Falconnet la disparition de son voisin François Miron, président de la Chambre des enquêtes. Avec ce décès, conclut Patin, voilà toute cette bonne famille presque

éteinte : un propos exact et prémonitoire puisqu'en 1690, la fameuse maison Miron avait disparu. Le livre de Claire Châtelain, issu d'un doctorat d'histoire, narre ou plus exactement explicite les destinées des Miron de Paris. Il retrace avec érudition, minutie et clarté les heurs et malheurs d'une maison qui dura près de deux siècles et échoua à franchir ce seuil, souvent fatal à une majorité de lignages ou de maisons.

Pour mener à bien son projet d'élucidation d'un échec social, Claire Châtelain récuse les explications de la théorie des réseaux qu'elle juge globalisantes, hâtives et paresseuses, et privilégie une analyse anthropologique attentive aux formes et aux usages de la parenté dans la lignée des travaux de Robert Descimon, Michel Nassiet, féconds adaptateurs de la pensée de Claude Lévi-Strauss. À ce socle théorique solide, l'auteure adjoint une remarquable connaissance des dispositions de la coutume de Paris, de ses ajustements et de sa mise en pratique par les membres de la maison Miron durant quatre générations, échelonnées de la fin du XV^e siècle aux années 1670.

Prévenante à l'égard de son lecteur, Claire Châtelain l'introduit dans son sujet par une partie qui expose les lignées de la maison Miron, les parcours de leurs membres les plus fameux, les étapes de leur dynamique sociale. La seconde partie analyse les stratégies et les alliances matrimoniales, les transmissions de patrimoines, la place décisive de la parenté cognative dans la destinée du lignage. La troisième et dernière partie synthétise les rôles de la parenté et inventorie les procédures d'inscription identitaire de la maison Miron dans des lieux de mémoire. Des annexes iconographiques telles que la tapisserie aux armes parlantes des Miron, ou les portraits de Robert I Miron, sieur de Chevailles décédé en 1589, à la réputation d'honnêteté apparemment controvérsée, et de l'évêque d'Angers Charles Miron (1565-1628), la gloire ecclésiastique et ultramontaine de la maison, 27 tableaux généalogiques, un glossaire, une chronologie et un index enrichissent l'édition d'une recherche fondée sur une somme de sources extraites du minutier parisien, du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, des Archives départementales du Loiret, de l'Indre-et-Loire et des Yvelines.

L'histoire de la maison Miron est celle d'une dynamique sociale ascendante au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle avec l'illustration de Robert II Miron (1569-1641), mais fragilisée au cours de la séquence 1600-1630.

La progression sociale des Miron repose, à la fin du XV^e siècle et au début du siècle suivant, sur l'exercice du métier de médecin, nouvellement respectable et valorisant, pratiqué par des hommes eux-aussi nouveaux, insérés dans une configuration politique particulière, qui voit Tours être la capitale du royaume et la Bretagne rattachée à la France. Gabriel Miron, médecin de la reine Anne, la suit à la cour de France ; il glisse des marges bretonnes au cœur du royaume et se glisse au service de la dynastie des Valois-Angoulême. De la Catalogne où se localisent leurs origines à la cour du roi de France, la trajectoire des Miron est remarquable et ils s'emploient à la faire fructifier. Ils accèdent à des mandats électifs urbains tourangeaux, à deux offices royaux et, à partir de Charles III, à des missions délicates. Charles IX fait de Gabriel III Miron, sieur de Beauvoir mort en 1572, l'un de ses commissaires

chargés de l'application de l'édit de pacification de 1563. Aux générations suivantes, le service royal demeure, avec Robert II, ambassadeur de Louis XIII auprès des cantons suisses de 1617 à 1625.

Au terme de leurs parcours lisses et comme inéluctables, les Miron appartiennent au début du XVII^e siècle à la noblesse de robe, entre la bonne bourgeoisie urbaine et la très haute et prestigieuse magistrature parisienne, à laquelle ils ne peuvent prétendre en raison de l'insuffisance de leurs disponibilités financières et de leurs ressources économiques. Dans ce cursus honorum, les différentes branches de la maison Miron ont avancé de conserve, se faisant pourvoir d'offices de judicature, acquérant des seigneuries foncières de moins en moins ligériennes et de plus en plus localisées dans l'Île-de-France. Les Miron apparaissent aimantés par la cour, le service du prince et l'État d'offices qui brille d'un éclat particulier dans la capitale, et ils construisent leurs positions en respectant les dispositions de la coutume de Paris. Un tel choix, qui engendre un partage équitable de leurs biens entre les héritiers, subordonne les branches des Miron à une entité supérieure qu'est la maison, mais cette option se révèle hasardeuse et source de difficultés. En effet, la fluidité sociale du XVI^e siècle, qui favorisa les entreprises des Miron, est contrariée par l'instauration du droit annuel (1604), l'envolée du cours des offices (à noter, p. 162-164, un tableau d'acquisitions ou de ventes des offices auxquelles participent les Miron de 1555 à 1694) et les ajustements qu'ils imposent. Les Miron sont obligés de réduire le nombre des héritiers, et la désignation d'un héritier précipitaire par génération, chargé de pérenniser le lignage, prévaut. La mutation contient en germe la fragilisation des cadets, devenant des partis peu attractifs en étant les victimes collatérales du montant des dots versées à leurs sœurs afin qu'elles réalisent des alliances sociales de qualité. Claire Châtelain démontre combien les Miron peinent à s'adapter à la nouvelle conjoncture. La logique du groupe transcendant les individus dure, avant de se fissurer et de laisser place à des revendications individuelles.

Après le temps du « nous », vient le temps du « je » et les branches des Miron s'éloignent les unes des autres. La branche cadette se retire sur une seigneurie et adopte le mode de vie des gentilshommes campagnards. La branche aînée illustre la magistrature robine ; elle en épouse l'ethos, les valeurs et la cause, et cherche avec ténacité à s'y maintenir, au prix d'alliances argentées à l'extérieur de cette noblesse de service. Mais sa fortune insuffisante freine ses ambitions et elle vit sa stagnation sociale comme un déclassement qui la conduit à défendre une conception de la monarchie en porte-à-faux avec les choix des cardinaux-ministres Richelieu et Mazarin, et à s'engager dans la Fronde. Les Miron, qui avaient prospéré à l'aide de la faveur royale, disparaissent après s'être dressés contre le souverain.

La démonstration conduite par l'auteure est solide, savante, adossée à un massif impressionnant d'actes notariés. Au terme de son étude, un nouveau cas de descension sociale est démonté, ses principaux motifs et ses résultats exposés de manière convaincante. Tour à tour sont notamment analysées la dévaluation des femmes comme agents de circulation des biens entre les lignées qui voient leurs marges d'autonomie rognées à partir des années 1680, lorsqu'elles doivent accoler le nom de leurs maris à leur propre signature, et le renforcement du régime patrilinéaire et agnatique – probablement à rapprocher de la redéfinition de la noblesse décidée par Colbert dans les années 1660 – qui affaiblissent la maison.

En outre, le livre invite le lecteur à échafauder quelques hypothèses supplémentaires susceptibles d'éclairer ce passage des Miron de la réussite au déclin.

L'argument démographique – d'ailleurs bien démontré par Claire Châtelain – est avéré; toutefois, ne faut-il pas aussi voir dans le repli des Miron un effet de la perte de la faveur royale et, subsidiairement, l'empreinte d'une réputation probablement contrastée au XVII^e siècle? Les Miron avaient côtoyé des hommes compromis dans la Ligue, tels que le président Barnabé Brisson ou des ligueurs comme le prédicateur Boucher; or le souvenir des engagements des années de la Sainte Union n'a pas disparu des mémoires, en dépit des appels royaux à l'amnésie collective érigée en facteur pacificateur de la société. Pour une maison qui avait fondé sa renommée sur le service du roi, une telle situation pouvait être encombrante, et la défaite du parti dévot que soutenaient les Miron leur fut préjudiciable. Les branches de la maison Miron se retrouvaient esseulées, privées d'appui, sans insertion clientélaire, et elles s'épuisèrent à surmonter les aléas de leurs dynamiques désormais placées sous le signe de l'autonomie et non de la solidarité. Au total, Claire Châtelain livre un fort ouvrage d'histoire sociale où l'on voit une maison prospérer puis se défaire, et des individus émerger de la dite maison avant son extinction.

Michel CASSAN
Université de Poitiers, EA 4270 Gerhico

ARIANE BOLTANSKI ET ALAIN HUGON (ÉD.),
*Les noblesses normandes (XVI^e-XIX^e siècle). Actes
du colloque de Cerisy-la-Salle
10-14 septembre 2008,*
Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011,
391 p., ISBN 978-2-7535-1314-3

L'idée de cet ouvrage provient de la spécificité de la densité nobiliaire en Normandie durant l'Ancien Régime, la plus forte du royaume de France, sur laquelle reviennent, à travers deux articles et deux méthodes différentes, M. Nassiet (densités des ménages) et J.-M. Constant (densités

des lignages). Ils en indiquent les conséquences sur les structures sociales – présence d'une noblesse pauvre, échanges nombreux avec les roturiers, existence d'une forme de « noblesse dormante », faible présence dans les armées royales, faible urbanisation, importance de la noblesse ancienne – et sur les cultures politiques nobiliaires. Ces densités, qui malgré une diminution sensible au XVIII^e siècle demeurent tout au long de l'Ancien Régime, peuvent s'expliquer par l'histoire de la défense du littoral et par le rôle de la coutume – mais les interprétations ne vont pas ici nécessairement toutes dans le même sens, et l'article de S. Poirey, qui plaque les textes juridiques du XVIII^e siècle sur les époques précédentes et ignore les travaux récents, ne permet pas de trancher.

Cette noblesse nombreuse a longtemps été peu connue, ce qu'A. Hugon explique bien dans son introduction, en revenant sur les raisons du long désintérêt de l'historiographie normande pour la période moderne, à laquelle les érudits et historiens du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle préférèrent la période de la formation et de l'âge d'or du duché. Les quelques études sur la noblesse normande d'Ancien Régime s'inscrivirent dans des chantiers à la croisée de l'histoire et de la mémoire, et donnèrent lieu à des ouvrages parfois très savants, souvent écrits par des nobles, parfois mus par un légitimisme tenace, jusqu'aux renouvellements venus d'historiens anglais et américains à partir des années 1980. Ce panorama introductif vaut mieux que l'historiographie de la noblesse française proposée par L. Bourquin dans un article non exempt d'idéologie, d'inexactitudes et de contradictions.

Les contributions portent sur des domaines désormais classiques de l'histoire nobiliaire et l'on s'étonnera de l'absence dans plusieurs d'entre elles de toute référence à des travaux essentiels pour les thèmes qu'elles abordent. Certaines se penchent sur

les engagements politiques et religieux de la noblesse normande, durant les guerres de religion et la Ligue (N. Le Roux, I. Le Touzé) ou avant la Révolution (Laurent Lemarchand). Son importance dans le développement puis dans la structuration du protestantisme apparaît notamment à travers les cultes de fief au XVII^e siècle, étudiés par L. Daireaux, qui montre qu'ils ont formé un refuge face à l'offensive royale à partir des années 1660. Encore au XVIII^e siècle, quelques familles nobles résistent aux persécutions et conservent une foi protestante qui évolue cependant : Pierre-Henri de Frotté peut ainsi appartenir à la franc-maçonnerie (D. Boisson). O. Tréhet se penche sur l'engagement militaire de la noblesse du Cotentin : 25 % des nobles environ servent dans les armées royales dans le deuxième tiers du XVII^e siècle, mais ce chiffre cache des parcours différenciés qui ne se soldent que peu, pour les roturiers, par un anoblissement. La guerre de course, si elle peut lancer une carrière réussie pour un capitaine, n'est pas non plus une voie d'anoblissement, comme le montre l'exemple granvillais au XVIII^e siècle : mieux vaut pour cela être armateur (M. Aumont).

La fiscalisation de l'anoblissement est une réalité sociale qui s'impose, particulièrement sous Louis XIV, et d'autres articles interrogent cette question ainsi que la diversité sociale de la noblesse normande, à travers la question de l'exemption de la taille (A. Follain) ou de la place de la robe et du parlement de Rouen (O. Chaline). Son ouverture relative n'empêche pas des formes de distinction : construction ou rénovation d'hôtels qui modifient des quartiers de Bayeux au XVIII^e siècle (C. Huet) ; modes de présence dans les loges maçonniques, dont É. Saunier montre qu'elles forment un bon observatoire des pratiques culturelles des nobles aisés ; usages des prénoms, qui font l'objet d'un article d'É. Lambert et d'un autre de J.-P. Lethuillier, seul ce dernier donnant à son analyse une ampleur qui permet de mesurer les spécificités du système prénominal nobiliaire.

L'ouvrage applique le pluriel désormais coutumier (« les noblesses ») dans les études nobiliaires, mais à l'échelle de la Normandie, sans pour autant que la question de la catégorie soit posée, si ce n'est pour affirmer une hétérogénéité de fortune et de culture qui rendrait impossible toute perspective générale. Mais quel serait l'intérêt de cet ouvrage si les nobles n'avaient en commun que les privilèges dont ils jouissaient ? Et qu'en est-il des évolutions du second ordre, au cœur des travaux anciens de Jonathan Dewald ou d'ouvrages plus récents ? Ne faudrait-il pas mieux interroger, dans une perspective sociologique, ce qui, derrière la diversité sociale, économique et culturelle, pouvait être mobilisé et revendiqué du côté d'une appartenance au second ordre, tout en s'attachant aux conflits internes aux élites pour définir et délimiter ce groupe ? La conclusion d'A. Boltanski insiste d'ailleurs plutôt sur les convergences idéologiques et les pratiques de distinction de la noblesse, qui n'empêchent pas son affaiblissement à la fin du XVIII^e siècle. Celui-ci est mis en évidence par l'étude des vingtièmes fonciers et des registres d'enregistrement des transactions entre 1750 et 1790, dans laquelle B. Bodinier montre l'érosion de la propriété nobiliaire. Dans une proposition suggestive, J. Dewald fait remonter cet affaiblissement aux années 1660, remettant en cause l'idée d'une alliance entre monarchie absolue et élites provinciales. Cette alliance se fit d'abord, selon lui, avec Paris et la cour, où allèrent les bénéfices de la domination : « Pour les noblesses normandes, [...] le fait essentiel était justement d'être restées normandes dans le "nouveau monde" que Louis XIV avait créé » (p. 299). Mais au fond, la longue baisse des revenus fonciers entre 1660 et 1760, les ventes de biens nationaux et l'absence de modernisation des grands domaines pendant la

Révolution ont sans doute contribué à la diversification des activités économiques et au dynamisme d'une partie de la noblesse au siècle suivant (É. Paisnel).

Élie HADDAD
CNRS (LaDéHIS, CRH-EHESS)

PHILIPPE BOURDIN (ÉD.),

Les nobles français dans l'Europe de la Révolution,
Rennes/Clermont-Ferrand, Presses universitaires de
Rennes/Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010,
600 p., ISBN 978-2-84516-427-7

« On a cru de même, et on a osé répéter de nos jours, avec solennité que les nobles (avant 1789) ont été le soutien de la monarchie et la force de l'État ». Ces lignes (citées p. 11) seraient-elles de François Furet ou de Guy Chaussinaud-Nogaret,

tous deux chantres d'une noblesse libérale, anti-absolutiste, éclairée, et anti-féodale, et ceci dans le compte rendu d'un livre posthume et « réductionniste » d'Albert Soboul ? Non, cette complainte remonte au mois d'avril 1791 : ceci pour dire que les avis étaient, sont, et resteront sans doute partagés sur le sujet de cet important recueil, dont la nature précise serait l'étude des noblesses (plutôt que la noblesse) de 1789 à 1800 environ, les six parties du livre s'intéressant d'abord à « La fin d'un ordre », à l'attitude des nobles face au nouvel horizon politique », puis étudiant la noblesse provinciale, les voies de l'émigration, l'identité culturelle des nobles face à la Révolution, et enfin, le « miroir tendu des représentations ».

Ce livre, comme le veut Philippe Bourdin dans son excellente introduction, part du fait que, de Jean Meyer à Michel Figeac, nombreux sont les historiens dont les récentes conclusions ont fait du monde nobiliaire un univers « des plus divers et des plus complexes, affirmant haut et fort la pluralité des noblesses » (p. 14). Et jamais deux sans trois, car aux distinctions classiques noblesses de cour, de province, de robe, et de cloche, s'ajouteraient aussi, aujourd'hui, une « noblesse seconde, » voire le concept « d'officiers moyens ». Ce qui pourrait être, en effet, car (pour nous, en tout cas !), seule la présence avant 1789 d'un État « traditionnel » rattachait tant bien que mal toutes ces élites nobiliaires les unes aux autres et aux privilèges souvent douteux qui en principe les unissaient encore (Ajoutons ici qu'un article sur les anoblis de l'Ancien Régime – d'Oberkampf à Richard Mique – aurait été le bienvenu.) Cette société d'ordres une fois abolie, toutes ces noblesses volèrent en éclats. Pour citer Marx, « tout ce qui était solide se dissout dans l'air ». Et ce qui valait pour ces origines diverses vaudra tout autant pour leurs séquelles pendant la tourmente des années 1790 : pour ce qui est des refus de la Révolution, comme l'explique Arnaud Decroix, « il convient de retenir la grande diversité qui caractérise l'émigration tandis qu'aucun sentiment d'homogénéité ne se dégage réellement, que ce soit d'un point de vue social ou même politique » (p. 369). Notons ainsi l'écart, d'un département l'autre, dans l'intensité de l'émigration, avec 69 % des nobles du Puy-de-Dôme partant pour l'étranger, contre 10 % seulement en Essonne (p. 23). Et c'est sans doute cette même multiplicité qui fait que les pages les plus simplement informatives de ce recueil seront parmi les plus enrichissantes : ainsi, à titre d'exemple, l'essai d'Élise Chopin-Turel sur le cas en quelque sorte « bi-racial » (!) des « pratiques matrimoniales de quelques gentilshommes normands ».

Le trait d'union entre cette multiplicité de cas prérévolutionnaires et leurs trajectoires pendant la Révolution serait – et ceci est contestable – qu'en gros, ces noblesses diverses malgré la guillotine et les confiscations, se débrouillèrent assez bien après 1789. Les pages de Bernard Bodinier sont ici éloquentes : notons ainsi qu'en 1824, sept des huit électeurs et propriétaires fonciers les plus riches de l'Eure étaient nobles (p. 82).

Pareillement pour l'Aisne, selon Laurent Brassard : « Contrairement aux stéréotypes du martyrologue de la noblesse construit sous la Restauration, la majeure partie de la noblesse axonaise a su s'accommoder » (p. 259). Avant 89, au temps des Lumières, se voulant nobles – et l'étant plus ou moins – on rencontre Montesquieu, Chastellux, Holbach, Buffon, d'Alembert; et, inversement, après 1789, parmi les Jacobins, Antonelle, Soubrany, Gasparin, Barras, Bonaparte et bien d'autres; vaste éventail donc, comme ce sera encore le cas au XIX^e siècle, avec les Polignac, les Broglie, Molé, Tocqueville, Rémusat, et ceci sans oublier Henri (de) Rochefort (Luçay), socialiste, communal (en gros), antisémite et anti- Dreyfusard. On aurait pu souligner cependant que le camp des irréductibles – des émigrés princiers de la première heure et des démissionnaires de la Constituante – fut en 1789-1790 déjà, lui aussi, assez nombreux. La ou plutôt les noblesses émigrées idéologiquement disponibles avant 1789 reviendront nouvellement converties, burkéennes, organicistes et ultramontaines.

Voici pour la vie vécue, toute de diversité; mais pour ce qui est des mythes, l'inverse devint la règle: le 15 août 1793, à une menace portée par le ci-devant marquis d'Hérouville devenu maire de Senlis, Sophie de Bohm, suspecte, rétorqua : « Vous le savez, citoyen, nul Français ne peut être appréhendé qu'en vertu d'un jugement ». Mais ce fut pour s'attirer d'un des fonctionnaires dudit maire ex-ci-devant : « N'êtes-vous pas noble ? » Pour Couthon, en l'an II, on pouvait malgré tout faire confiance à Chateauf-Randon – conventionnel et robespierriste à toute épreuve – parce ce que ce marquis lozérien n'était pas contaminé par « la tache d'origine ». En somme, pour citer Darrin McMahan, en 1794, tous les révolutionnaires étaient, pour la droite, disciples des philosophes (bien des historiens en sont encore là), comme tous les émigrés furent aussi des « aristocrates » pour les patriotes. Du jour au lendemain, les nobles (y compris la noblesse militaire et royaliste de province) et surtout les nobles émigrés, furent autant d'éléments anti-nationaux, des « esclaves » au service des ennemis de la Grande Nation; ou encore des « insectes dégoûtants » rampant dans la « fange » et la corruption (p. 567). Autant d'observations qui auraient étonné Albert François de Moré (p. 403) qui, lui, s'était établi à Trieste comme négociant sous le nom, fatidique sûrement, de Joseph Labrosse.

Il devint ainsi banal par la suite en 1793, pour les révolutionnaires de mauvaise foi, pour les Hébertistes plus particulièrement, d'oublier que la noblesse était diverse et que beaucoup de nobles, en l'an II, dans le parler alors « politiquement correct », avaient renié avec enthousiasme les préjugés de « la ci-devant aristocratie équestre ». Il ne faut pas oublier qu'il y eut également « une aristocratie de la pauvreté » ainsi qu'une « aristocratie cutanée; » mais cela était pour sous-entendre que seuls quelques blancs et quelques mendiants étaient hostiles à l'universalisme de la Révolution. Mais pour Hébert et le Père Duchesne, en l'An II, tous les nobles sans exception étaient des « aristocrates », les deux termes étant pour eux interchangeable, ce qui permettait de supposer que tous les nobles étaient nécessairement des antipatriotes. C'est ainsi que, sous la pression des Hébertistes, plusieurs centaines d'officiers nobles et républicains furent destitués de juin 1793 à avril 1794, la chute d'Hébert et les nécessités militaires du moment amenant l'abandon de cette politique. Notons ici que l'évolution des rapports du jacobinisme et de la noblesse, quoique complexes, furent plus nets et linéaires que ceux des « diverses gauches ». Pour Marat, dès juin 1790, l'aristocratie des richesses semblait déjà plus menaçante que celle de la naissance. Pareillement, Roux, farouchement hostile aux nobles pendant les premiers mois de 1793, ne l'était plus quelques mois plus tard.

Nous avons dit notre intérêt pour les études de cas qui figurent dans ce recueil. Parmi les essais dont la portée serait plus générale, signalons cependant l'excellente

bibliographie de Karine Rance, l'essai de Leonard Burnand sur Necker et la noblesse (le « baron de Coppet » en fut un grand défenseur), les chapitres de Marita Gilli sur Mme de Charrière, de Nathalie Azas sur les représentations du noble, et de Pierre Serna sur Montlosier et son analyse du rôle de la violence dans le jeu politique de la Révolution : curieusement, ce hobereau auvergnat expliqua dès 1796, que « ce n'est pas par sa nature que le gouvernement actuel de la France me paraît prêt à périr, c'est par sa violence... Il a su se garantir de la violence des maximes, à quelques égards même de celles des passions ; il ne se garantira pas de même de sa position et de ses mœurs » (p. 192). Propos critique qui nous rappelle, bien sûr, la thèse récente de Jean-Clément Martin sur la violence (*Révolution, Contre-Révolution et nation*, Seuil, 2002), ainsi que celle d'Arno Mayer dans *Les furies* (traduit chez Fayard en 2002). Toute interprétation contemporaine de la Révolution aura donc son grand ancêtre !

En une époque de mondialisation et de transformations économiques et techniques vertigineuses, le cas d'un groupe social mis à la dérive par un bouleversement politique ne peut nous laisser indifférents, quelles que puissent être nos propres (et brusquement incertaines !) appartenances et préférences politiques : on ne peut s'empêcher ici de méditer le propos de Mme d'Oberkirch : « Je n'en veux, je n'en puis davantage. Tout ce que je vénère succombe ; ce que j'aime est menacé ; il ne me reste plus de force que pour souffrir... » (p. 454). On aurait aussi pu rappeler plus fortement dans ces pages le thème du suicide, si présent dans les pages de Sénac de Meilhan, ainsi que la toile de Pierre-Narcisse Guérin, intitulée *Le retour de Marcus Sextus*, exposée au Salon de 1797, et qui y reçut le prix de l'Académie.

Quoi qu'il en soit, et pour bien des raisons, donc, qu'il s'agisse des nobles jacobins ou des émigrés le plus souvent non-nobles (comme Madame Vigée-Lebrun), l'étude des noblesses françaises et des émigrations pendant la Révolution mérite un examen approfondi, sur le double plan du concept et de l'anecdote : des nobles cherchant l'inconnu dans un engagement militaire en France, de Richelieu à Odessa, de Jacques de Liniers à Buenos-Aïres ; de Talleyrand à Philadelphie avec sa maîtresse noire ; et de Louis-Philippe à Boston : logé dans un bâtiment qui abrite aujourd'hui un restaurant bien connu, ce futur roi des Français y enseigna l'anglais et courtoisa même une de ses élèves. Mais le père de la jeune femme repoussa ces avances : « Si vous arriviez à retrouver vos titres et vos biens, ma fille ne serait plus assez bien pour vous. Et dans l'immédiat, hélas, vous n'êtes pas assez bien pour ma fille ».

En bref, donc, un livre admirable, mais reprochons aux deux maisons universitaires co-éditrices de ne pas avoir eu la gentillesse d'y ajouter un index. Il est des économies qu'il ne faut pas faire.

Patrice HIGONNET
Harvard University

MARTINE BOITEUX, CATHERINE BRICE,
CARLO M. TRAVAGLINI (ÉD.),
Le Nobiltà delle città capitali,

Rome, CROMA-Università degli studi Roma Tre,
2009, 372 p., ISBN 978-88-8368-110-3

L'ouvrage s'ouvre avec un article d'historiographie sur la Renaissance vue par les historiens anglophones (M. Fantani). Ceux de l'ère victorienne, plus encore les Américains s'enchantèrent pour une Renaissance alliant liberté civique,

richesse, floraison artistique, civilité, toutes conditions nécessaires à l'éclosion des mondes modernes. Ce paradigme fut utilisé dans une perspective contemporaine, aussi bien pour relier le *Risorgimento* au *quattrocento* que pour faire des États-Unis de

la seconde moitié du XIX^e siècle le pays d'élection d'une nouvelle renaissance, les riches Américains amateurs d'art rivalisant avec les marchands toscans en munificence, mécénat, sagesse, moralité et amour de la patrie. Cette vision d'un âge d'or, celle d'Henry James et de *L'Âge de l'Innocence* d'Edith Wharton, s'enrichit et devient plus scientifique avec l'arrivée des exilés de l'Allemagne nazie; l'humanisme florentin continua d'être la matrice des régimes démocratiques, contre les totalitarismes. Dans cette perspective d'un passé reconstruit en fonction du présent, la civilisation de cour et ses valeurs aristocratiques n'avaient pas leur place. Les récentes études sur les cours, le patronage, les clientèles ont redonné au prince et au courtisan, une place à côté de l'humaniste et de l'artiste. Le despote entre en scène brutalement mais se mue en seigneur légitime et en mécène. Quant à la cour, elle est un substitut au manque de centralisation et de bureaucratie efficaces. Il est temps de reconnaître que pour l'Italie, comme pour la France ou l'Angleterre, la cour est un phénomène essentiel de l'identité, dont l'étude est indispensable à la compréhension intime de l'héritage historique et culturel.

Les capitales attirèrent la noblesse. Le mouvement fut spontané ou accéléré par quelque événement. Pour des raisons politiques, celle du royaume de Naples fut forcée à la citoyenneté capitale par le gouverneur espagnol Pedro de Toledo: de féodale, elle devint courtisane. La réinstallation de la cour à Madrid en 1606 y fit affluer les aristocrates et le mouvement s'accéléra à l'avènement de Philippe IV; sous Charles II, 200 maisons nobles dans la capitale. Que l'empereur quitte Prague pour Vienne en 1612, que l'hypothèque turque soit levée en 1683, et la ville danubienne devient la résidence des nobles austro-bohèmes. Versailles fit de Paris une capitale sans cour, mais non privée de noblesse, sa présence se renforçant à partir de la Régence. La noblesse d'Empire fut fortement incitée par Napoléon à résider à Paris.

D'où les fortes densités nobiliaires des capitales: 20 % des nobles titrés de Toscane à Florence (5 % à Sienne), 1 350 familles de noblesse féodale en 1749 à Naples, 23 Grands de Castille sur 27 à Madrid en 1630, 3 % de la population parisienne en 1789... La proximité du prince et du gouvernement agit sur la composition du groupe. La régulation peut s'opérer par les ordres chevaleresques, Malte et Saint-Étienne à Florence, San Gennaro et San Carlo à Naples, de façon plus diffuse à Paris par les «savonnettes à vilains». À Florence, le principat n'a amené aucune mobilité sociale: en 1750, 73 % des familles nobles appartiennent à la classe dirigeante de l'époque républicaine d'avant 1532. À Naples, les Bourbons cooptent des *homines novi* pour le gouvernement et l'administration, concèdent les honneurs de cour (le rite du baise-main). Le roi d'Espagne, impécunieux, vend des titres de noblesse. La présence croissante des nobles dans la capitale se traduit dans le bâti. Naples se couvre de palais, de chapelles, de villas suburbaines. À Madrid, le déménagement du roi de l'Alcázar au Buen Retiro entraîne les constructions dans le voisinage; en 1750, 202 nobles titrés possèdent 11,3 % du bâti madrilène. Dans la Vienne du XVIII^e siècle, la moitié des habitations sont propriétés nobles. À Paris, le faubourg Saint-Germain concentre 50 % des hôtels aristocratiques en 1730, 75 % en 1790. Une étude modèle (conduite par S. Bultrini, G. Stemperini, C. M. Travaglini) suit la propriété nobiliaire de la place Navone, quasiment famille par famille et immeuble par immeuble, grâce aux registres de 1731 et au cadastre Pio-Gregoriano (1818-24). En 1708, les Pamphilli, implantés là depuis deux cents ans, tirent 41 % de leurs revenus de leurs palais et boutiques de la place. La noblesse demeure prépondérante au XIX^e siècle, même si son implantation se ralentit; en valeur, elle vaut deux fois la bourgeoisie. Les Pamphilli conservent leur patrimoine pendant tout le siècle, même s'ils ont quitté la place pour le Corso.

La présence noble induit toute une économie de la consommation qui n'est pas que produits de luxe, objets d'art et «gaspillage distingué». La noblesse de Naples fraude l'octroi pour faire entrer les denrées de ses terres; celle de Madrid, qui bénéficie de bas prix pour son approvisionnement, spéculait avec ses surplus. Le poids de la terre demeure prépondérant dans les revenus de ces noblesses de capitales, les $\frac{3}{4}$ pour celle de Paris. Enfin, la présence d'une noblesse nombreuse, et souvent de la cour, entretient une vie sociale brillante: participation à la vie de cour et aux événements familiaux du prince, fêtes, carrousels, pyrotechnie, courses, à l'occasion des mariages et des naissances, pompes funèbres, déplacements saisonniers entre la capitale et la seigneurie rurale, présence aux fêtes religieuses... On rivalise dans le paraître: qui l'emportera à Rome, des abeilles des Barberini, des colonnes des Colonna ou des lys des Farnèse? Un système précis de règles cérémonielles perpétue les rapports hiérarchiques. L'image immortalise le souvenir de la fête, car «la représentation est mortifère» si l'être se réduit au paraître. Au XVIII^e siècle, les nobles entrent dans les académies, les loges, les salons, les sociétés de bienfaisance. L'Académie française est à 75 % noble, si on mêle laïcs et clercs; 15 % des nobles parisiens, adultes et mâles, fréquentent les loges; la Société philanthropique est à 57 % noble. Les nobles des capitales subissent de plein fouet le choc des révolutions politiques. Si la chute de Napoléon n'amoindrit pas la fascination de la noblesse d'Empire pour Paris, lieu idéal pour la fusion avec celle d'Ancien Régime, la révolution belge de 1830 fait fuir les Arenberg de Bruxelles; celles de 1830 et 1848 en France ont le même résultat, temporaire, sur la branche française. En dépit des difficultés de l'insertion des nobles dans les sociétés post-révolutionnaires, ils réussissent généralement à réinvestir les capitales.

L'ouvrage méritait une conclusion. Il ne pouvait embrasser toutes les capitales européennes. Il en laisse de côté un bon nombre. Notamment parmi les grandes, Londres, Lisbonne, Saint-Petersbourg, Berlin. Il ignore toutes les micro-capitales du Saint-Empire, qui ont été des conservatoires pour une noblesse nombreuse et un creuset pour des familles promises parfois à un brillant avenir dynastique. Mais il annonce nombre de directions de recherche en histoire sociale, économique, politique, artistique et des représentations, qui sont suscitées par la rencontre de deux phénomènes majeurs, objets d'une historiographie renouvelée: le développement des capitales dans l'Europe moderne et contemporaine, l'affirmation d'une noblesse des villes avant la Révolution et ses stratégies de survie aux siècles suivants. Que l'enquête se poursuive!

Claude MICHAUD
CRHM, université Paris 1

MARK TRAU GOTT,

The Insurgent Barricade,

Berkeley, University of California Press, 2010,

XVIII-436p., ISBN 978-0-520-26632-2

«La construction et la défense des barricades, mais aussi leurs fonctions pratiques et symboliques lors d'affrontements violents, voilà ce qui m'a fasciné quand j'ai commencé à étudier l'histoire de la France révolutionnaire». *The*

Insurgent Barricade s'ouvre par ces mots, qui éclairent d'entrée de jeu le projet de l'auteur. Au croisement de l'histoire et de la sociologie, Mark Traugott a consacré de nombreux travaux aux guerres urbaines du XIX^e siècle, notamment son *Armies of the Poor: Determinants of Working-Class Participation in the Parisian Insurrection of June 1848* (1985). Avec *The Insurgent Barricade*, il jette une lumière nouvelle sur des questions dont l'apparente simplicité ne doit pas faire illusion: pourquoi tant

d'insurgés ont-ils eu recours aux barricades au cours des siècles passés, et de quelle manière ont-ils mené leur combat ?

Pour s'orienter, il propose une définition qui lui sert de boussole : « Une barricade est une structure improvisée, construite et défendue par des civils insurgés pour affirmer leur revendication sur l'espace urbain et pour se mobiliser contre les forces militaires ou policières qui incarnent les autorités constituées ». (p. 21). Il livre ensuite à ses lecteurs une ambitieuse synthèse : il parcourt plus de trois siècles – les années 1569-1898 – à l'échelle de l'Europe entière. Il a élaboré à cet effet la base de données la plus complète à ce jour sur les événements au cours desquels se sont déroulés des combats de barricades. S'appuyant sur des centaines de textes produits depuis le XVI^e siècle (on en trouve la liste p. 387-416), il recense 155 événements au total, qu'il étudie au fil du livre et qu'il présente ensuite par ordre chronologique dans un très précieux appendice (p. 244-321) où figurent notamment des informations sur les dates, les lieux, les effectifs et les morts insurgés. Il tente aussi de mesurer leur « magnitude » et de savoir si ces épisodes dépendent, ou non, de mots d'ordre contestataires qui leur préexistent (d'où une entrée « indépendance » / « dépendance ») ; sur ces deux derniers points, il se montre prudent, considérant (sans doute à juste titre) que ces indicateurs donnent des idées plutôt que des certitudes.

Le plan adopté mêle très finement l'approche chronologique et l'approche thématique. Le premier chapitre s'ouvre sur une étude de cas – les barricades des 5 et 6 juin 1832 –, ce qui permet à M. Traugott de poser les bases de ses analyses, en relation notamment avec les travaux de Charles Tilly sur les répertoires de l'action collective. Les chapitres 2 à 4 conduisent le lecteur des « premières barricades », observables avant même la Ligue (l'auteur étudie par exemple les barricades de Mont-de-Marsan en 1569, avant de s'interroger sur une préhistoire des barricades au temps d'Étienne Marcel), jusqu'aux barricades de la Fronde et aux barricades érigées entre 1787 et 1795, en particulier pendant quelques-unes des journées qui ont scandé l'histoire de la Révolution française. Le chapitre 5 est centré sur les barricades belges entre 1787 et la révolution de 1830. Puis l'année des barricades en Europe (1848) ainsi que les années qui suivent font l'objet d'un très copieux chapitre 6. M. Traugott enchaîne pour finir deux chapitres à grande portée théorique sur les « fonctions des barricades » (chapitre 7) puis sur les liens entre « barricades et culture révolutionnaire » (chapitre 8) ; il intègre à ces deux ultimes chapitres l'histoire des barricades dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'auteur éclaire avec beaucoup de talent un paradoxe qui alimente l'ensemble de l'ouvrage et qu'exprime bien le mot d'ordre « Aux barricades ! » : le bricolage insurrectionnel obéit à des schémas éprouvés. La participation spontanée et la reprise récurrente de formes d'action collective consciente ne sont pas incompatibles, loin s'en faut. Composées de toutes sortes de matériaux de rencontre – à ce propos, le livre regorge d'informations précieuses –, diversement agencées en fonction des opportunités et des combattants, les barricades témoignent aussi d'un savoir-faire et renvoient à une culture populaire (p. 241), à une « routine » (*passim*). En outre, les pratiques et les représentations du combat de barricades se diffusent à travers l'Europe, notamment au cœur du XIX^e siècle : M. Traugott consacre à ce processus des pages tout à fait stimulantes, avec quelques cartes suggestives (p. 131 et 141), soulignant par exemple le rôle joué par divers acteurs politiques et sociaux, étudiants, exilés politiques, travailleurs itinérants.

The Insurgent Barricade montre que le combat de barricades change d'échelle (du local au national), et que ses fonctions évoluent : les barricades « ancien style »

avaient un rôle avant tout tactique, tandis que le rôle des barricades « nouveau style » est plutôt symbolique (p. 235). En d'autres termes, les fonctions pratiques (abri pour les insurgés, désorganisation et rupture des communications des adversaires...) sont en recul par rapport aux fonctions sociales (création d'un espace de mobilisation, d'identification et de structuration collectives, désir d'en découdre avec les adversaires ou volonté de fraterniser...). Cette idée séduit et convainc : le combat de barricade secrète des formes de sociabilité contestataire et trace les frontières entre un « nous » et un « eux ». La reproduction de plus en plus systématique de schémas éprouvés explique que l'histoire des barricades tend se figer, d'où sans doute la place assez réduite que Traugott accorde à l'après-1848. Mais toutes ces évolutions ne se produisent pas du jour au lendemain : l'auteur rend compte d'inventions partielles, d'ajustements et d'adaptations – l'entrée en lice du canon impose par exemple de nouvelles manières de combattre. Au total, *The Insurgent Barricade* reprend, adapte et assouplit, dans le sillage de William Sewell, le modèle général proposé par Charles Tilly (p. 237). Le livre suggère une périodisation où 1588, 1648, les dernières années du XVIII^e siècle, 1830 et 1848 tiennent à des titres divers des rôles majeurs (p. 231-233).

Mark Traugott accorde aussi beaucoup d'attention à l'histoire des barricades au quotidien, à hauteur d'insurgé ; il se demande pourquoi des gens ordinaires s'engagent dans le combat révolutionnaire – sans mettre suffisamment en évidence, peut-être, l'extrême diversité des accès aux barricades, entre engagement revendiqué haut et fort contre les autorités politiques en place, légitime défense, affirmation de solidarités locales, hasard des circonstances, etc. Dans son très utile index, l'entrée « socialisation politique » ouvre en tous cas de très nombreuses perspectives. On comprend mieux la place que tiennent dans cette histoire les étudiants (ils apparaissent plus de 70 fois dans l'index), les femmes, les enfants et les adolescents. M. Traugott s'intéresse aussi aux coins de rue et aux échoppes des marchands de vin, aux drapeaux et aux cocardes, aux slogans et aux chants, au son du tocsin. En bref, cet ouvrage important est à la fois une très belle synthèse, un très utile outil de travail, et une invitation à poursuivre l'enquête. Après *La Barricade* (Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur (éd.), 1997) et les *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851* de Louis Hincker (2008), *The Insurgent Barricade* fait incontestablement date.

Thomas BOUCHET
Université de Bourgogne
UMR 5605 Centre Georges Chevrier

PIERRE-YVES QUIVIGER,

*Le principe d'immanence. Métaphysique
et droit administratif chez Sieyès,*
Paris, Honoré Champion, 2008, 469 p.,
ISBN 978-2745316172

La renaissance des études consacrées à l'abbé Sieyès a donné lieu depuis une vingtaine d'années à une redécouverte de son rôle politique et intellectuel. C'est à ce dernier aspect que s'attache Pierre-Yves Quiviger, philosophe et animateur du Groupe d'étude sieyésiennes, dans une approche originale visant à mettre en relation la pensée philosophique et la pensée politique de l'abbé, centrée sur la notion d'immanence.

La première partie de l'ouvrage est la plus traditionnelle : elle recherche les sources de la métaphysique de l'immanence de Sieyès chez Condillac, Leibniz, Locke et Spinoza. La métaphysique de Sieyès ainsi éclairée apparaît comme une science du concret, reposant sur une épistémologie de la connaissance. Celle-ci

découle d'un rapport fondamentalement interactionniste au monde, d'une suite de réactions aux sensations reçues. L'étude souligne ainsi les liens entre la théorie de la représentation cognitive et celle de la représentation politique chez Sieyès. Le matérialisme politique qui en découle, et qu'illustre *Qu'est-ce que le Tiers État*, repose sur l'idée que l'essence du politique ne peut se trouver que dans les réalités sociales, concrètes, de la nation française, et que toute organisation politique doit avoir pour but de satisfaire les besoins de l'homme. Pierre-Yves Quiviger rejoint ici les travaux de Jacques Guilhaumou sur la conception de «l'art social» chez Sieyès, et pousse sa réflexion dans le domaine juridique et constitutionnel : le matérialisme de Sieyès l'amène à donner la priorité au fonctionnement concret du droit, à sa dimension processuelle notamment, aspect étudié dans la seconde partie.

L'un des apports de Sieyès à la constitution de l'an VIII réside dans la place qu'il donne au conseil d'État, à la fois comme conseil de gouvernement et juge de l'administration. P.-Y. Quiviger n'apporte pas de preuve définitive que Sieyès serait le seul géniteur de l'institution. Il montre en revanche en quoi la réflexion de Sieyès permet de comprendre comment s'articulent dans le conseil d'État volonté de préserver l'unité du pouvoir exécutif et souci de protéger les droits du citoyen. Sieyès permet de penser par exemple la différence entre gouvernement et exécutif : la fonction de gouvernement est d'abord une fonction de réflexion et de conseil, parfaitement illustrée par le rôle que joue le conseil d'État sous le Consulat. L'exécution au sens strict, l'application de la loi revient, selon Sieyès, à l'administration et au citoyen lui-même. Le gouvernement, sous l'effet de cette distinction, est d'abord un organe de pensée, chargé de déterminer les modes d'exécution de la loi. Dans son édifice théorique, Sieyès fait du conseil d'État le cœur même de cette activité de gouvernement et l'incarnation d'une immanence de l'expertise, d'une décision technique qui intègre dans l'action de l'administration la rupture de 1789, à savoir le respect des droits du citoyen.

La pensée de Sieyès se développe à l'écart des notions habituelles de souveraineté et de séparation des pouvoirs. C'est l'un des grands mérites de l'ouvrage que de nous permettre de saisir l'originalité de la solution représentée par le conseil d'État : préserver l'efficacité et la spécificité de l'action administrative, selon l'adage : «juger l'administration, c'est encore administrer», tout en assurant la prise en compte de la protection des libertés individuelles dans les normes qui régissent l'action de l'administration. La construction d'une jurisprudence administrative devient ainsi le moyen, discret mais fondamental, d'établir l'État de droit.

On regrettera l'absence de bibliographie finale, ce qui, joint à la pratique éditoriale consistant à ne citer dans les références de bas de page ni le lieu ni la date des ouvrages cités, prive le lecteur de tout moyen commode de se référer aux ouvrages cités, alors que le livre a l'immense mérite de faire converger plusieurs pistes jusque-là séparées dans les études sieyésiennes.

Bien que mettant en avant sa volonté d'une approche moniste de Sieyès, se refusant à séparer le philosophe de l'administrateur, l'auteur a choisi dans son plan de garder ces deux dimensions séparées, en articulant les deux parties de son ouvrage autour de la notion d'immanence, envisagée d'abord dans les écrits métaphysiques de Sieyès, puis dans ses écrits juridiques. Cette démarche s'explique par la volonté de respecter la cohérence d'une pensée. Elle laisse toutefois au lecteur le soin d'effectuer la synthèse. L'autre regret que l'on peut formuler est que cette étude s'en tient à l'histoire des idées, juridiques comme philosophiques. Comme l'auteur le souligne

lui-même, elle pourrait se prolonger par une étude concrète des décisions du conseil d'État lors de ses premières années de fonctionnement, période décrite par Maurice Hauriou comme celle de « l'élaboration secrète » du droit administratif français. C'est toute la postérité qu'on peut souhaiter à cet ouvrage.

Igor MOULLIER
École Normale Supérieure de Lyon

FALK BRETSCHEIDER,
*Gefangene Gesellschaft. Eine Geschichte der
Einsperrung in Sachsen im 18. und 19. Jahrhundert,*
Konstanz, UVK, 2008, 614 p.,
ISBN 978-3896696243

Version remaniée d'une thèse de doctorat achevée en 2005 et co-dirigée par Jacques Revel et Gerd Schwerhoff, ce livre ambitieux et imposant contribue sans aucun doute à renouveler l'histoire de la prison. Plutôt que de privilégier

le problème des économies punitives et des intentions qui les sous-tendent, Falk Bretschneider aborde sur deux siècles une histoire de l'enfermement à partir des lieux, des acteurs, des activités et des relations entre individus et groupes sociaux. La riche série des sources administratives et des registres d'écrous de l'ancien duché de Saxe lui permet de croiser une histoire sociale minutieuse et informative (plus de 50 tableaux et graphiques) avec une approche théorique particulièrement bien maîtrisée (avant tout, Foucault, Goffman, Elias). Dix-neuf chapitres, plutôt factuels et chronologiques, fournissent la matière première de l'analyse. Dans deux chapitres introductifs et dans ses conclusions, l'auteur expose le triple déplacement historiographique que son analyse entend opérer ou confirmer, à propos de la chronologie, du statut de la discipline et de la notion d'institution dans l'émergence de la « société enfermée ».

Se démarquant d'une tradition historiographique bien établie qui fait de l'année 1800 le marqueur temporel de l'essor de la prison comme institution pénale, Falk Bretschneider atténue fortement l'idée d'un changement brutal. Ainsi, l'enfermement punitif fait bien partie de l'arsenal ancien des ordonnances de police. De plus, l'identité des reclus, comme le montre l'exemple de la maison de discipline de Waldheim (créée en 1716), se modifie au XVIII^e siècle déjà. Alors que le modèle d'une institution multifonctionnelle prédomine jusque vers 1750 (où se mêlent, annuellement, quelques centaines d'hommes et de femmes, pauvres, orphelins, malades, insensés, prostituées, vagabonds, délinquants et criminels), le nombre des individus incarcérés par condamnation augmente à partir de 1770 (p. 243). Enfin, malgré la multiplication des lieux d'enfermement et un processus de différenciation institutionnelle, les anciennes pratiques d'enfermement perdurent ensuite, même à l'ère des réformes libérales du XIX^e siècle.

Fidèle aux leçons du « tournant pragmatique » des années 1980, et à la démarche de Sabina Loriga à propos des armées piémontaises du XVIII^e siècle (dans *Soldats*, rééd. Les Belles Lettres, 2007), Falk Bretschneider insiste ensuite sur la complexité des relations sociales qu'entretiennent les divers acteurs de l'enfermement. La volonté disciplinaire est loin d'être souveraine, et ne provient nullement d'un pouvoir homogène, comme le montre l'analyse des relais institutionnels des autorités (*Hausverwalter*, soldats). Si les châtiments corporels font partie du quotidien, les « niches » de liberté, dans le temps et dans l'espace, sont possibles. De cela est particulièrement exemplaire le « commerce charnel » qui sévit à Waldheim, alors que les cadres de la mixité sexuelle ne sont véritablement définis qu'à partir du début du XIX^e siècle.

Enfin, l'auteur note que les institutions d'enfermement, entre XVIII^e et XIX^e siècles, sont à replacer dans un espace social plus large, duquel elles ne sont séparées que par des frontières poreuses. L'évolution de la population recluse et les travaux auxquels celle-ci est astreinte sont, par exemple, considérablement affectés par la conjoncture économique et politique du duché de Saxe. De plus, malgré les contraintes vécues, les prisonniers sont aussi à considérer comme des acteurs du devenir institutionnel, comme le montre la révolte carcérale de 1825, finement restituée, qui aboutit à la destitution du directeur de la maison de discipline de Zwickau pour exercice abusif de l'autorité.

S'il compte 614 pages, la matière de l'ouvrage est très dense, et tout effort de synthèse supplémentaire aurait sans doute fait perdre des données essentielles, alimentées, rappelons-le, par deux siècles d'archives minutieusement étudiées. On peut assurément gager que ce livre fera école et conduira à ouvrir de nouveaux chantiers sur l'histoire sociale de l'enfermement : comme le souligne Jacques Revel dans la préface, il s'agit moins ici d'un cas isolé que d'un laboratoire qui, comme tel, sera appelé à faire école.

Marco CICHINI
Université de Genève

**ANNIE STORA-LAMARRE, JEAN-LOUIS HALPÉRIN,
FRÉDÉRIC AUDREN (ÉD.),**

La République et son droit (1870-1930),

Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2011, 538 p., ISBN 978-2848673189

Ces actes d'un colloque à Besançon en novembre 2008 rassemblent vingt-cinq contributions, auxquelles s'ajoute une annexe présentant l'historiographie américaine sur la Révolution française (Dan Edelstein). Il s'agit d'explorer les

« coulisses du droit républicain » en interrogeant le rôle des juristes, notamment des professeurs, dans la confection de ce droit. Une telle démarche inscrit l'ouvrage dans un courant de recherche attaché à renouveler l'histoire du droit. Promouvant une approche pluridisciplinaire dont témoigne le livre en donnant la parole à des juristes, des historiens et des politistes, ce courant est attentif aux conditions sociales d'élaboration du droit et à ses modalités de circulation. Il refuse également de céder à une histoire téléologique. À ce titre, prendre comme laboratoire d'observation le droit de la Troisième République est particulièrement intéressant, tant « c'est notre propre regard qui croit voir cette présence immanente d'un droit républicain » (J.-L. Halpérin, p. 494). Certes, il y a eu des moments où ce droit a paru prendre consistance, comme quand il s'est agi de le défendre contre « la force brutale » de l'Allemagne (G. Sawicki). Mais il était surtout question de promouvoir le droit comme mode de régulation des rapports sociaux, et non le droit de la République.

Synthétisant l'apport des articles à la question de l'existence d'un « modèle français de droit républicain », J.-L. Halpérin montre de manière convaincante combien ce dernier est difficile à trouver. La continuité du droit de la République avec celui des régimes qui la précèdent se manifeste en particulier dans les colonies, comme en Algérie où opère « une raison juridique » transcendant les régimes politiques (C. Jallamion) ; terrain colonial sur lequel, plus généralement, l'universalisme des droits de l'homme cède la place aux « droits des Français » (O. Le Cour Grandmaison, p. 439). Il s'agit aussi du droit des Français plus que des Françaises, car les juristes du régime républicain ne rompent pas sur ce sujet avec leurs prédécesseurs, comme le montre A. Maugère à propos de la législation sur la prostitution. Concernant les

droits politiques des femmes, M. Milet déconstruit l'apparent « progressisme » des juristes sur cette question : s'ils sont quasi-unanimement favorables au vote des femmes dès avant la Première Guerre mondiale, cela relève moins d'un souci de favoriser l'émancipation féminine que de légitimer le droit constitutionnel naissant. Leur action contribue cependant à fournir un argumentaire susceptible d'être réapproprié dans les luttes futures.

De fait, l'intérêt des articles réside moins dans ce qu'ils pourraient dire d'une éventuelle spécificité du droit républicain que dans la mise en lumière de la variété des usages politiques du droit par les juristes. Ces usages peuvent être latents, ainsi des théories du gouvernement représentatif sous-tendues par une volonté de canaliser les masses (D. Mineur), ou de l'invention de méthodes pour faire entrer le droit musulman dans les catégories françaises (F. Renucci). Si le discours juridique permet à certains de faire de la politique sans le dire, la plupart des juristes évoqués dans l'ouvrage se distinguent par leur engagement politique, dont les articles donnent à voir trois formes. La lutte par l'enseignement en est une. À Angers, la création d'une faculté libre de droit en 1875 permet de réunir les opposants au régime républicain et de formaliser les principes d'une « bonne science du droit » fondée sur les sources ecclésiastiques (V. Bernaudeau). Dans les facultés d'État, l'institutionnalisation de cours de droit constitutionnel en 1889 est explicitement pensée comme un outil d'éducation au régime républicain. Mais comme l'explique G. Sacriste, l'importance politique du droit constitutionnel réside surtout dans « l'accord de non-agression » (p. 387) qu'il engendre entre une partie des élites politiques, académiques et administratives qui, en consolidant les relations entre ces élites, va contribuer à « faire tenir » la République naissante. Objet de forts enjeux politiques, la question de l'enseignement juridique fait partie des domaines d'enquête dont ces articles pointent l'importance. L'ouvrage attire aussi l'attention sur d'autres lieux de formation, telles les nombreuses « parlotes juridiques » que G. Le Beguec invite à scruter plus attentivement.

L'engagement politique des juristes se présente également sous la forme d'un investissement dans la production des lois de la République. Au fil des articles émerge une diversité de lieux dédiés à la promotion de réformes législatives, lieux hybrides où se côtoient professeurs de droit et spécialistes d'autres savoirs, administrateurs, hommes politiques. F. Soubiran-Paillet en esquisse la cartographie pour l'élaboration de la législation sociale et industrielle, à laquelle œuvrent sociétés savantes, institutions para-étatiques, revues spécialisées, enseignements et manuels. Le constat de la résurgence de certains noms – R. Saleille, J. Barthélémy, A. Esmein, etc. – et de lieux – la Société d'études législatives, le Musée social, etc. – dans des articles traitant d'objets différents constitue une invitation à poursuivre l'enquête afin de reconstituer de manière plus systématique les « nébuleuses réformatrices » que les juristes animent et de comprendre ce qui fait de certains d'entre eux, tel A. Ribot étudié par W. Badier, des « passeurs » entre les différents univers sociaux. La lutte par la science du droit est une troisième forme de l'engagement des juristes. Ainsi en va-t-il, avec des finalités très différentes, de G. Gurvitch (M. Antonov) et de G. Ripert (A. Simonin) qui proposent dans les années 1930 une science juridique dont ils revendiquent le caractère politique. Ils se heurtent cependant à un espace doctrinal qui s'est progressivement refermé sur l'élaboration de la dogmatique juridique. Ce dernier exemple nous conduit à regretter que l'ouvrage n'ait pas davantage soulevé au questionnement les conditions de possibilité de l'action des juristes, conditions qui font parfois défaut (T. Marty). S'agissant surtout d'enseignants, le rapport entre

les formes de leur engagement et les transformations contemporaines de l'espace de production doctrinale aurait gagné à être discuté.

Au final, l'ouvrage met en lumière l'existence d'une croyance partagée – par les républicains et leurs opposants, par les élites politico-administratives et les associations, telle la Ligue des Droits de l'Homme étudiée par E. Naquet –, dans l'utilité de la mise en forme juridique des combats politiques. Certes, cette croyance n'est pas née en 1870 : l'entreprise de formalisation d'un droit coopératif au service de la cause ouvrière est engagée dès la Restauration (F. Lekéal) ; c'est sous, et contre, le Second Empire qu'E. Acollas mène un combat juridique (F. Audren). Pour autant, la multiplicité des luttes menées pour le droit et par le droit, qui s'épanouissent sous la Troisième République, atteste de sa consolidation. Les diverses formes d'engagement des juristes y tiennent une part, ayant contribué à mettre en valeur la ressource juridique et à favoriser sa mise à disposition pour les luttes sociales et politiques.

Rachel VANNEUVILLE
Laboratoire Triangle UMR 5206
Université de Lyon – ENS Lyon

JEAN-PIERRE ALLINNE, MATHIEU SOULA,
*Les récidivistes. Représentations et traitements
de la récidive (XIX^e-XXI^e siècle),*
Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010,
286 p., ISBN 978-2-7535-1225-2

En travaillant sur les récidivistes, les auteurs ont pris le parti de retracer l'histoire d'un mot anxigène. Le choix de ce sujet, désormais omniprésent dans les discours sécuritaires qui tendent à se focaliser sur la question de la récidive,

relève d'un engagement de la part des auteurs. Dès l'introduction, Mathieu Soula rappelle en effet « le formidable levier que constituent la récidive et l'exploitation de la peur sociale [...] pour l'État » (p. 19) et, dans une deuxième contribution, Jean-Pierre Allinne dénonce le temps court des politiques pénales françaises actuelles, basées davantage sur l'opinion publique que sur une compréhension éclairée du sujet (p. 25). Faisant appel à des historiens, des juristes et des magistrats, l'ouvrage entend donc repositionner l'histoire de la récidive dans un temps long afin d'ouvrir un débat inexistant actuellement autour de la figure du récidiviste et de son traitement et souligner ses enjeux historiques

La première partie de l'ouvrage revient sur la reconfiguration du mot et de ses représentations entre le XIX^e et le XX^e siècle. Frédéric Chauvaud démontre, dans un premier temps, la multiplication des étiquettes apposées sur la figure des récidivistes dont l'imaginaire recouvre déjà des réalités bien différentes entre 1840 et 1940. Jean-Louis Halpérin complète l'article pionnier de Bernard Schnapper sur la doctrine pénaliste et nuance les conclusions de son prédécesseur⁷ à partir d'une analyse attentive des écrits juridiques qui l'amènent à penser la lenteur des évolutions juridiques à l'égard des récidivistes. Nicolas Derasse conclut cette première partie en rappelant les questions posées par la figure du récidiviste dans les congrès pénitentiaires internationaux de la fin du XIX^e siècle. Son article permet de lier l'étude de la récidive au champ de l'histoire intellectuelle ainsi qu'à une perspective comparatiste, deux champs parfois oubliés des historiens du droit et de la justice.

7. Bernard SCHNAPPER, « La récidive, une obsession créatrice au XIX^e siècle », in *Voies nouvelles en histoire du droit*, Paris, PUF, 1991, p. 313-351.

La deuxième partie de l'ouvrage s'attache plus particulièrement à l'étude du traitement de la récidive entre le XIX^e et le XXI^e siècle. Emmanuel Berger ouvre ce chapitre en rappelant les dispositions législatives, déjà bien connues des historiens, à l'égard des récidivistes. L'article de François Signalet Mauhourat propose une étude plus novatrice en dévoilant une pratique relativement inconnue des historiens contemporanéistes, la marque judiciaire. Le chercheur dévoile les origines de cette pratique mais montre également les enjeux qu'elle suppose dans la première moitié du XIX^e siècle, puisque la marque est alors doublement considérée comme une peine et un exemple. De son côté, Martine Kaluszynski part du constat que la Troisième République hérite d'une réflexion et d'une législation anciennes sur la récidive, mais que cet héritage est bouleversé par une nouvelle pratique étatique à la fin du XIX^e siècle. Désormais épaulé par les savoirs scientifiques qui investissent le champ de la criminalité, l'État devient l'initiateur des politiques en s'appropriant la philosophie de la récidive. Mathieu Soula prolonge, par son étude du casier judiciaire, l'article de François Signalet Mauhourat. Créée en 1850, le casier judiciaire joue en effet un rôle essentiel dans la détermination de la récidive et de la figure du récidiviste. La multiplication des études de cas ici proposée est intéressante, dans un ouvrage où les auteurs utilisent somme toute assez peu d'exemples pour illustrer leur propos. Jean-Claude Vimont clôt cette partie en présentant une étude originale : « la récidive à l'origine de dispositifs humanistes » (p. 197). Il présente la réforme Amor de 1945, peu connue de l'historiographie française, et initiée par des chrétiens qui entendaient réhabiliter les relégués dans un contexte d'après-guerre qui leur était globalement défavorable.

L'ultime chapitre de l'ouvrage s'inscrit dans une perspective volontairement contemporaine. En écho au propos de l'introduction, les contributions de cette partie entendent relever les traits caractéristiques de la récidive depuis les années 2000. Philippe Robert et Renée Zauberman analysent le retour en force de ce thème depuis les années 1980, rappelant de manière pertinente que pas moins de quatre lois ont été votées sur ce sujet depuis 2005. Les raisons de ce retour sont par ailleurs éclairées par le contexte sécuritaire entourant les élections présidentielles de 2002 et de 2007. Les auteurs concluent dès lors à une « tétanisation obsessionnelle sur la récidive » (p. 221) dans la société actuelle. Jocelyne Castaignède revient quant à elle sur un sujet majeur du débat législatif et politique de ces dix dernières années : la délinquance juvénile. Par le biais d'une analyse fine des différents dispositifs législatifs votés depuis l'ordonnance du 2 février 1945, elle démontre de façon convaincante le « glissement progressif d'un droit protecteur vers un droit sécuritaire » (p. 228). Dans le même ordre d'idée, Nicolas Delpierre relativise l'impact des lois sur les modalités de sanction des récidivistes en montrant que la pratique juridictionnelle demeure avant tout dictée par l'individualisation de la peine.

Il revient à Denis Salas de conclure cet ouvrage en ouvrant le débat autour de trois questions : la stigmatisation persistante des récidivistes pose d'importants problèmes dans notre société qui en oublie de prévenir le crime ; on craint de plus en plus un individu représentant un risque plutôt que l'individu dangereux en lui-même ; l'utopie sécuritaire doit être repensée au profit d'une nouvelle politique pénale axée sur la réhabilitation des condamnés.

Ce volume, résultat d'un colloque tenu à Pau en décembre 2009 peut, fait rare pour une publication d'actes, être lu comme un ouvrage unique car il est construit autour d'une problématique commune forte, tout en traitant tous les aspects de

la récidive. L'ouvrage n'évite cependant pas certaines répétitions inhérentes à la publication d'actes de colloque. Au fil des articles, les auteurs dégagent un constat identique : la prolifération actuelle des textes sur la récidive est une réponse à court terme d'un État qui joue sur la peur et cède à la pression de l'opinion publique. Or le récidiviste, dont les contours sont en constante reconfiguration, ne représente qu'un « marginal » parmi les condamnés, ce qui pose de manière accrue la question de la capacité de l'État français à protéger ses citoyens. Enfin, la réflexion portée sur la récidive mérite indéniablement d'être élargie, sur les mêmes bases, à l'ensemble des questions pénales françaises dont le renouvellement est désormais à envisager.

Fabienne GIULIANI
Centre de Recherches en Histoire du XIX^e siècle
EA3550

SOPHIE VICTORIEN,
Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses.
L'éducation spécialisée en Seine-Maritime
depuis 1945,
Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011,
317 p., ISBN 978-2-7535-1283-2

Si l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante a suscité ces derniers temps de nombreux débats et commentaires, les travaux sérieux sur sa mise en œuvre sont plutôt rares. Aussi le livre de Sophie Victorien, issu d'une thèse soutenue en 2009, est-il particulièrement

bien venu. L'introduction de cette monographie présente les caractéristiques propres du territoire retenu. À la Libération, la Seine-Inférieure, outre un taux de destruction particulièrement élevé, présente une double particularité : elle ne possède quasiment aucune structure publique susceptible de prendre en charge l'enfance « inadaptée », du moins dans son volet déviance/délinquance, et les structures privées du XIX^e siècle ont presque toutes disparu. En un mot, dans ce département, tout est à construire.

La première partie est consacrée à la mise en place du dispositif institutionnel de protection/rééducation de l'enfance et de la jeunesse. Le premier chapitre (« La jeunesse : un enjeu national ») s'attache à décrire la place de la jeunesse dans la France de l'après-guerre et analyse « le renouveau de la législation à l'égard des mineurs » au niveau du traitement de la délinquance juvénile (la fameuse ordonnance de 1945) et de la protection de l'enfance (ordonnance de décembre 1958).

Dans un département où le premier établissement du secteur public de l'Éducation surveillée est ouvert en 1965, ce sont les associations - nous dirions aujourd'hui le secteur habilité - qui jouent un « rôle prépondérant ». Cette suprématie du « privé » n'est pas propre à la Seine-Inférieure, mais elle est assez absolue dans le département normand. L'auteure suit finement le développement de ce secteur associatif. À Rouen, ce sont les catholiques de L'entraide Sainte-Marie, animés par l'abbé Bernard Daubeuf, qui fondent les premiers établissements. Au Havre, c'est un quaker, André Colleu, fondateur de l'Association fraternelle de Beuzeville (1949), qui est à l'origine du premier centre de rééducation. En 1947, c'est l'Association régionale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Normandie (ARSEAN), la plus tardivement créée des ARSEA, qui est le moteur de la constitution du réseau régional et de son intégration au réseau national. L'ARSEAN est le lieu d'une forte implication des fonctionnaires locaux dans les œuvres promues par des fondateurs en lien avec la bourgeoisie locale. La structure se prête bien à ce voisinage, puisqu'il s'agit d'associations régies par la loi de 1901 mais dont le conseil d'administration comprend des membres de droit, représentant des administrations de l'État (Population et action

sociale, Santé, Éducation nationale, Justice, Sécurité sociale), et des membres élus qui sont pour la plupart des administrateurs des établissements privés. Le cas du docteur Pierre Bianquis est à ce titre emblématique. Ce directeur départemental de la santé publique est président de l'ARSEAN, vice-président de l'association qui gère le Logis Saint-François, secrétaire général de l'Union nationale des associations régionales de sauvegarde (UNAR). Les ARSEA n'ont pas simplement une mission de coordination. Les Sauvegardes, terme courant pour désigner les ARSEA, peuvent aussi reprendre la gestion des institutions en difficulté ou même créer des structures. En 1964, les ARSEA sont remplacées par les Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI) sans que le réseau normand en soit affecté. Pierre Bianquis prend la présidence de la nouvelle structure. Le vrai changement vient de la circulaire Badinter-Bérégovoy de 1984 qui retire aux CREAI la gestion directe des établissements.

Le troisième chapitre « fait le tour » des établissements habilités par l'Éducation surveillée. Le centre d'observation, équipement considéré comme prioritaire par l'Éducation surveillée, est créé directement par l'ARSEAN en octobre 1949 avec l'argent de la caisse d'allocations familiales. La nouvelle direction du ministère de la Justice habilite aussi des établissements pour enfants de moins de 14 ans (Logis Saint François), d'autres centrés sur la formation professionnelle (Foyer de Beuzeville), ou encore des *homes* de semi-liberté orientés vers l'autonomisation des jeunes qui travaillent ou se forment à l'extérieur. Quant aux filles, elles sont toujours envoyées dans les maisons du Bon Pasteur de Rouen et du Havre, institutions pédagogiquement très archaïques, si l'on en juge par les rares données disponibles en l'absence d'archives consultables.

« Le choix des sources est fonction de l'objet qu'on vise, des méthodes employées, bref de l'histoire qu'on se propose de faire », écrit Michelle Perrot. Pour faire une histoire de l'éducation spécialisée qui ne soit pas une histoire uniquement institutionnelle, celle des conseils d'administration des ARSEA ou des établissements, mais aussi celle des enfants pris en charge et celle des éducateurs et des méthodes pédagogiques effectivement utilisées, il faut dépouiller les archives des établissements et notamment les dossiers de suivi des mineurs. Ce n'est pas le moindre mérite de l'auteure que d'avoir démarché les associations, surmonté leurs éventuelles réticences et longtemps séjourné dans les caves et les greniers où s'entassent pêle-mêle ces précieux documents. Ce travail a rendu possible cette « rencontre avec les pensionnaires des établissements spécialisés » à laquelle est consacrée la deuxième partie. Les établissements de Seine-Inférieure accueillent des mineurs délinquants et des mineurs en danger réunis sous le vocable « d'enfance inadaptée ». Sophie Victorien commence par décrire les manifestations de cette « inadaptation » (chapitre 4). Violence contre les autres ou contre soi-même, appartenance à des bandes, marqueurs sociaux langagiers et vestimentaires, tatouages, surconsommation d'alcool puis, à la fin de la période étudiée, de « drogues » sont décrits comme autant de manifestations d'une profonde souffrance. L'auteure consacre aussi quelques belles pages au rapport de ces jeunes avec la prison, institution que près d'un sur dix a connue, mais qui, « entre hantise et fierté » touche tous les enfants de justice.

Sophie Victorien part ensuite « à la recherche des causes de l'inadaptation » (chapitre 5). Elles sont éminemment sociales et la géographie de la délinquance que nous propose Sophie Victorien est particulièrement éclairante. Si les grands ensembles remplacent au cours de la période étudiée les baraquements et des taudis, ce sont

toujours les quartiers les plus pauvres qui fournissent à l'éducation spécialisée sa « clientèle ». Le « gros plan » sur le quartier rouennais de la Croix-de-Pierre, scruté dès 1952 par le sociologue Michel Quoist, est très heuristique, et montre comment les politiques publiques déplacent les problèmes plus qu'elles ne les traitent. Ces jeunes souffrent de troubles physiques et psychiques et vivent dans des milieux familiaux marqués par les difficultés et la violence. Cette étiologie factorielle, matinée parfois d'hérédité, vient expliquer la délinquance. Dans cette manière d'aborder la question, les causes exogènes de la déviance, celles qui ne sont pas liées à la psychologie (ou à l'hérédité) du sujet ou au milieu familial, ne sont pas à chercher dans les inégalités sociales mais dans le manque d'encadrement des loisirs. Le cinéma, le rock (ce narcotique, selon le mot d'Henri Joubrel, secrétaire de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés), les bandes dessinées et même la presse féminine seraient de puissants facteurs de démoralisation. Ces jeunes rencontrent de grosses difficultés d'insertion professionnelle. Leur faible capital scolaire, leur comportement erratique n'est pas le meilleur gage d'intégration dans le monde du travail. Jusqu'aux années 1970, ce handicap se traduit par un fort nomadisme professionnel. Avec la « crise », on passe selon l'expression d'un acteur de l'éducation spécialisée « de l'ère de la marginalité à l'ère de l'exclusion ». Sophie Victorien s'efforce aussi de mesurer l'impact du placement sur les jeunes (Chapitre 6). Elle montre la lourdeur du trajet de certains enfants qui ont multiplié les placements depuis leur plus jeune âge. Elle cherche, malgré le silence des sources, à suivre les mineurs après leur sortie. Certains font la une des journaux sous la rubrique des faits divers. D'autres gardent un contact avec le foyer et les lettres qu'ils écrivent sont jointes à leurs dossiers et nous informent sur leurs destins. Positif ou négatif, un placement n'est jamais neutre.

La troisième partie est consacrée à l'évolution des structures éducatives. L'auteure se penche sur « l'organisation des associations gestionnaires » (chapitre 7). Elle insiste sur le rôle du conseil d'administration, détaille les ressources financières marquées par l'aléatoire et la précarité et rend compte des rapports avec les tutelles, notamment l'Éducation surveillée. Elle s'intéresse ensuite au « personnel des établissements privés », et présente plus complètement les premiers directeurs, ces pères fondateurs « croisés » dans la première partie, comme Madeleine Sicot, Guy Berland, Henri Delboule ou Raymond Kervarrec. Elle expose les principes éducatifs, les méthodes et les conditions de travail de ces pionniers. Que l'on assiste à la conduite de la prière organisée par « cheftaine » Sicot ou que l'on imagine le travail d'Henri Delboule assurant avec la seule aide de sa femme, pendant deux ans, la prise en charge des jeunes du foyer de l'Aubette, on mesure les transformations du métier de directeur d'établissement à caractère social ou médicosocial. Enfin, les éducateurs et le lent processus de professionnalisation qui a été le leur ne sont pas négligés. Le dernier chapitre porte sur les évolutions de la pédagogie, les transformations des « modes d'action du secteur associatif ». La rééducation par l'apprentissage et le travail pour les plus âgés, celle par le sport, le scoutisme pour les plus jeunes, est la règle jusqu'à la fin des années 1950. Ébranlé par l'ordonnance de 1958 et le développement de l'action éducative en milieu ouvert qui en découle, ce système qui, certes, se veut très intégrant mais qui est aussi très normatif, est très contesté après 1968. Les professionnels eux-mêmes dénoncent les méthodes autoritaires et le contrôle social. Sophie Victorien évoque ces remises en cause, mais s'arrête aussi sur les premières tentatives de travail avec les familles, et sur les débuts de la prévention spécialisée, forme d'intervention sociale où l'expérience rouennaise a un caractère pionnier.

On regrettera que l'auteure n'ait pas eu accès aux archives du secteur public et qu'elle n'est pas pu étudier le rapport des deux secteurs notamment la circulation des mineurs et/ou des modèles pédagogiques entre public et privé. On se demande d'ailleurs quelles étaient les craintes de l'Éducation surveillée (actuellement Protection judiciaire de la jeunesse) pour refuser l'accès de ses archives... Reste une belle contribution à l'histoire de l'éducation spécialisée, c'est-à-dire à l'histoire des relations que la société entretient avec la fraction la plus défavorisée de sa jeunesse.

Jean-Jacques YVOREL

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse

PHILIPPE BÜTTGEN, CHRISTOPHE DUHAMELLE (ÉD.),
Religion ou confession. Un bilan franco-allemand
sur l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles),
 Paris, Éditions de la MSH, 2010, 609 p.,
 ISBN 978-2735112692

Confronter les historiographies française et allemande est, de fondation, une des principales tâches de la Mission historique française en Allemagne. Elle l'a fait plusieurs fois, en organisant des colloques à Göttingen. Mais s'engager

sur le terrain de l'histoire religieuse à l'époque moderne était un véritable défi, tant sont différents, dans ce domaine, les statuts, les traditions et les approches. Et pourtant ce recueil, qui rend compte d'une rencontre réalisée en 2006, est un modèle qui pourra être transposé dans d'autres champs de l'histoire.

Le titre de la première partie n'est pas indifférent : aux expressions désuètes et ambiguës d'histoire « ecclésiastique », d'histoire « de l'Église » ou d'histoire « religieuse », les auteurs ont préféré celle d'histoire du religieux ». Ce que Dominique Julia justifie en rappelant l'évolution de cette branche de l'historiographie, en France, depuis la Révolution : comment, de l'histoire au service de la controverse entre les confessions, on est passé à une conception critique des « sciences religieuses », avant de soumettre, depuis un demi-siècle, l'étude des faits religieux aux approches psychologiques, sociologiques et anthropologiques, sans pour autant en méconnaître la spécificité. Revue confirmée par Hubert Bost, fort de son expérience de pasteur, de professeur et de chercheur. En Allemagne, répondent Volker Leppin et Kaspar von Greyerz, cette discipline a eu plus de mal à se dégager de la théologie (elle est normalement enseignée dans les facultés de théologie), en raison du poids de la Réformation comme phénomène originel, et du partage confessionnel qui a marqué toute la société jusqu'à une date récente. On notera cependant que K. von Greyerz exprime des réserves contre l'autorité excessive, selon lui, qu'a revêtu depuis quelque trente ans le concept de confessionnalisation (p. 94, note 79).

Dans une deuxième partie, l'évolution religieuse de l'époque moderne fait l'objet d'analyses appuyées sur des critères factuels. Modernisation, confessionnalisation, sécularisation, déchristianisation ? Tous ces concepts interprétatifs sont passés au crible, d'autant qu'ils pèsent tous plus ou moins sur l'inconscient des historiens. Ici, les plus critiques sont nos collègues allemands parce que, de Max Weber et Troeltsch à Heinz Schilling, ils savent qu'ils ont reçu un lourd héritage. Mais les Français n'ont pas échappé aux débats sur la « religion populaire » et aux théories selon lesquelles un protestantisme « intérieur » s'opposait à un catholicisme comme religion de « l'extérieur ». On ne peut donc que saluer les mises au point qui nous sont proposées, de part et d'autre, sur les pratiques pieuses, sur les clergés, sur les communautés religieuses, sur les institutions juridiques, etc. : elles sont très fines et souvent très neuves.

L'ensemble suivant nous transporte à différentes échelles, de l'international au local. On s'interroge d'abord sur la place du facteur religieux dans l'histoire de la politique internationale. Question un peu oubliée aujourd'hui, mais les Allemands y sont restés plus attentifs que les Français. En revanche, Alain Tallon rappelle opportunément l'importance du statut de « religion du roi » dans la France d'Ancien Régime, notion que les travaux récents sur la Ligue, sur la politique de Richelieu ou sur la révocation de l'édit de Nantes ne cessent de remettre en lumière, faisant apparaître ce que serait une « confessionnalisation » catholique. Passant au niveau local, celui de la paroisse ou de la communauté d'habitants, il apparaît (malgré une première observation pessimiste d'Anne Bonzon) que les recherches se portent bien dans nos deux pays, en particulier sur la France rurale, bien qu'en Allemagne elles fussent d'abord un peu empêtrées dans un débat sur le « communalisme » (encore un de ces concepts chers à nos voisins), mais surtout polarisées par la coexistence entre les confessions au niveau local.

La troisième partie du recueil, « Religion, vérité et société », s'annonce comme la plus ambitieuse. De fait, elle est l'occasion de mettre une fois de plus en question les grandes notions qui guident l'histoire religieuse dans nos deux pays. Philippe Büttgen, un des animateurs du colloque, nous expose la critique, par Thomas Kaufman, du paradigme de la confessionnalisation dont les deux héros sont Schilling et Reinhard : lui opposer la notion de « culture confessionnelle » (*Konfessionskultur*), n'est-ce pas ce qu'on appelait jadis une querelle d'Allemands ? Il me semble que la sagesse des anciens tranchait que « le mouvement se prouve en marchant ». Non moins incisif est Christian Grosse quand il soumet à la critique toutes les catégories dont on use dans l'histoire des religions : sacralité, superstition, magie... Mais il ne réprovoque pas l'usage qu'on en fait, à condition de ne pas les ériger en classements normatifs. Quant à la diffusion de la « vérité » religieuse, le fossé paraît assez profond entre nos historiographies : là où les Allemands accordent, par expérience, une grande importance à l'enseignement universitaire de la théologie, nous Français en restons au fonctionnement des séminaires et des collèges, sans trop d'intérêt pour le contenu de leur enseignement (malgré l'exemple du P. de Dainville). En revanche, notre histoire de l'éducation, orientée vers l'alphabétisation et le catéchisme, n'aurait pas d'équivalent en Allemagne, nous dit-on. Quant au chant et à la musique religieuse, terrain d'élection de la recherche outre-Rhin, ils commencent seulement à intéresser les historiens français, grâce notamment à ce « passeur » qu'est Patrice Veit.

Après tout ce déballage méthodologique, les dernières interventions arrivent un peu comme des hors-d'œuvre. Fort de ses publications sur la France des guerres de religion (dans lesquelles le facteur religieux n'est plus contesté par personne), Denis Crouzet plaide en faveur d'une histoire de l'imaginaire véhiculé par les pamphlets. Pierre-Antoine Fabre introduit la dimension missionnaire dans l'histoire religieuse des temps modernes, dimension qui reste, pour des raisons bien compréhensibles, assez étrangère à nos collègues allemands. Alors que ceux-ci sont très attentifs aux phénomènes de conversion individuelle, d'une confession à l'autre ou du judaïsme au christianisme.

À la brève conclusion signée par Étienne François, qui résume parfaitement les leçons de cette rencontre, on me permettra d'ajouter deux remarques. La première, pour saluer le travail des traducteurs, qui nous donnent dans un français limpide toutes les interventions faites en allemand ; on regrette parfois que (à l'exception de Chr. Duhamelle et Ph. Büttgen), ils ne nous indiquent pas l'expression allemande

qu'ils ont traduite en français, car ces catégories ne sont pas neutres. La seconde concerne les notes, abondantes et souvent longues, car elles renvoient à toute une bibliographie que les auteurs ne pouvaient pas développer; il est vrai que chaque lecteur est ainsi invité à poursuivre les pistes qui l'intéressent. En somme, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres, de part et d'autre du Rhin (comme on dit improprement), et l'on aurait tort de croire que l'obstacle de la langue est le plus difficile à franchir.

Marc VENARD

Université Paris Ouest – Nanterre La Défense

YVAN LOSKOUTOFF,

Rome des Césars, Rome des Papes.

La propagande du cardinal Mazarin,

Paris, Honoré Champion, 2007, 741 p.,

ISBN 978-2-7453-1331-7

La production encomiastique, somme d'éloges emphatiques adressés aux puissants, n'a guère été étudiée par les historiens, qui n'y voient souvent qu'une ennuyeuse source de second plan. C'est elle pourtant qui sert de base à cette

étude originale de la « propagande » de Mazarin, lauréate du prix Madeleine Laurain-Portemer en 2007. Le titre suggère une première interrogation, car la propagande dont il est ici question concerne des espaces de célébration propres au mécénat de l'Ancien Régime, où comptent moins les notions de diffusion et de réception que l'attente de réciprocité exprimée par les thuriféraires. Or ceux-ci ne prétendent pas à la vérité et cherchent plus à séduire qu'à convaincre. Les productions étudiées relèvent le plus souvent d'initiatives individuelles et expriment une relation du don et du contre-don entre le thuriféraire et son dédicataire. Absent, le public n'apparaît guère dans cette savante analyse de contenu, qui n'est pas non plus une étude détaillée de la matérialité des supports ou de leur insertion dans une économie générale de la production encomiastique.

Les indices de réception ne sont pourtant pas absents, et l'auteur en trouve dans la littérature d'opposition : les mazarinades inversent les procédés rhétoriques de la louange et la retournent contre l'adversaire. C'est dire que la production encomiastique à laquelle le cardinal était non seulement sensible, mais parfois actif dans son élaboration, constitue une zone mouvante où attentes du pouvoir et demandes de reconnaissance se rejoignent. Seule une étude fine des mécanismes les reliant achèverait de justifier pleinement la qualification de propagande.

Malgré cette réserve, l'ouvrage d'Yvan Loskoutoff consiste en une approche minutieuse et érudite des registres symboliques de la production encomiastique en faveur du cardinal, qui nous plonge au cœur des enjeux idéologiques du pouvoir et des ressorts de l'affirmation de la raison d'État. Par touches sélectives, l'auteur procède à l'étude qualitative d'un thème qu'il décline en trois registres : l'usage des vertus cardinales, des blasons et des devises, l'influence romaine. Les plus exigeants regretteront l'absence de présentation de l'envergure du corpus mais salueront sa très grande variété (mazarinades, traités politiques, pamphlets, dédicaces, éloges, poèmes, devises, frontispices de soutenances de thèse, demandes de pension, etc.), illustrée par de nombreux extraits ou illustrations mêlés au texte. Il est également dommage que les nombreux auteurs mentionnés n'aient pas fait l'objet de courtes présentations et que leurs relations avec le pouvoir ne soient pas évoquées.

La première partie aborde l'usage des vertus cardinales, essentielles dans la rhétorique aristotélicienne de l'éloge : Prudence, Force, Tempérance, Justice offrent à

la célébration du pouvoir un registre symbolique dont on retrouve les éléments dans la rhétorique politique la plus usuelle (celle de la correspondance par exemple). La démonstration repose sur l'idée d'une fracture dans l'ordre symbolique au moment de la Fronde, lorsque la Prudence machiavélienne cède peu à peu sa prééminence à la Justice. Première des vertus thomistes, indispensable qualité politique et principe de gouvernement, la Prudence (femme au serpent et miroir) inspire la ligne de conduite de l'entourage royal et de tous ses délégués. Chez Guez de Balzac ou Gabriel Naudé, elle apparaît comme la clé du pouvoir, alliée à la Force, au détriment de la Justice ou des lois morales chrétiennes. Mazarin en admet implicitement le principe lorsqu'il reconnaît la république de Cromwell (p. 105). Mais avec la Fronde, les détracteurs du cardinal dénoncent l'usage d'une Prudence au service d'une raison d'État issue du machiavélisme. À l'injustice supposée du tyran s'oppose l'exaltation de la figure de Themis, au détriment de la Force, désormais disqualifiée. La Justice, appuyée sur l'autorité de Platon, Cicéron, Aristote, fait alors l'objet d'une réappropriation tant des adversaires de Machiavel que des thuriféraires du cardinal. Le monument de la place Dauphine érigé à l'occasion de l'entrée royale à Paris en 1660 (et non 1661, p. 173) la donne pour compagne à Atlas – Mazarin; étroitement associée à ses vertus, Anne d'Autriche adopte la femme au faisceau, dans la décoration de son appartement d'été au Louvre par l'équipe de Romanelli. L'auteur montre également que Mazarin, attentif à l'impression que ses actes produisent sur l'opinion (« gouverner, c'est faire croire »), est partie intégrante de ce jeu sur les valeurs, où l'apparence de justice l'emporte sur la vérité.

S'appuyant sur une variété encore plus grande d'espaces figuratifs (architecture, décoration intérieure, livres, gravures, médailles, jetons), la deuxième partie met en évidence la marque du symbolisme héraldique de la Rome papale sur le système encomiastique célébrant le cardinal et les siens. Au cœur de la propagande cardinalice, les blasons répandent l'image des armes du cardinal (hache consulaire d'argent prise dans un faisceau de verges d'or, associée à trois étoiles), érigées en symboles d'autorité, d'union, d'influences stellaires bénéfiques, etc. Faisant renaître l'ancienne Rome en son sein, Paris s'orne d'un « axe mazarin » (palais Mazarin, appartement d'été d'Anne d'Autriche au Louvre, Collège des Quatre-Nations) relié symboliquement à la Rome éternelle dont il rappelle la grandeur antique. D'inspiration italienne également, les devises, dont Mazarin, efficacement relayé par les jésuites, a contribué à répandre le goût, célèbrent à une échelle inégalée les vertus du cardinal et sa marque victorieuse dans les grands événements du règne. À la multiplicité des supports s'ajoute la place d'une littérature encomiastique dont le rythme ralentit après la Fronde, mais culmine lors de la paix des Pyrénées (p. 329-414). Il fallait bien, tout en rendant hommage à son principal artisan, s'effacer devant la jeunesse d'une royauté renouvelée! L'auteur y relève l'accentuation des références héraldiques, devenues un mode clé du langage de célébration, comme le montrent les mazarinades qui le retournent contre son bénéficiaire, bourreau de la raison d'État (p. 391-403).

La dernière partie porte sur les inspirations romaine, mythologique et chrétienne de la propagande cardinalice. L'auteur veut démontrer que loin d'être un handicap, la romanité est au contraire un atout qui relie le présent à l'Antiquité : pourpre sénatoriale, noblesse d'une romanité glorieuse inscrite dans l'ancienneté des origines, etc., mettent en balance les mensonges des laudateurs et la réalité de l'ascension de celui qui était né dans une petite ville des Abruzzes. Figures romaines comme Jules César ou Auguste, mythologiques comme Atlas, Hercule ou Apollon, sont mobilisées

et mises au service de l'héroïsation ou de la divinisation du cardinal. À la palette des outils d'analyse rhétorique propres à la littérature, l'auteur ajoute ceux que proposa Françoise Bardon pour l'étude du portrait mythologique⁸, où l'on retrouve des procédés d'expression allégorique similaires (équivalence, comparaison ascendante, accumulation). Le culte stellaire des deux Jules, se mêlant jusqu'à la confusion, figure dans la première page de la dédicace à Mazarin de la *Doctrine des mœurs* de Gomberville en 1646, destinée à l'éducation de Louis XIV : ce genre d'ouvrages a pu contribuer à orienter le goût du souverain pour la numismatique. Suivant une chronologie encomiastique qui respecte l'ordre de succession au pouvoir, Mazarin / César et Louis XIV / Auguste se répartissent les rôles : l'auteur y voit une « étonnante permanence de l'Antiquité » dans l'orientation générale de la louange (p. 492). La faveur de l'expression latine dans cette production vient ici nuancer l'idée du déclin de la langue ancienne à l'époque moderne.

Le deuxième temps de la démonstration porte sur un autre aspect de la propagande cardinalice : celui, fort en vogue à Rome, de l'assimilation du cardinal à l'Hercule gaulois. Après les rois de France qui le délaissent, Mazarin récupère les fruits de la symbolique herculéenne. Il est tout à fait remarquable que sans jamais entrer réellement en concurrence avec le registre symbolique de la célébration monarchique, Mazarin leur emprunte certaines figures mythologiques comme Atlas, Hercule ou Apollon qui célèbrent l'homme politique ou l'homme de culture : après Henri II, François I^{er} et Henri IV, Mazarin, dont chaque geste, y compris de la vie quotidienne, pouvait donner matière à célébration, connaît une forme de consécration avec le parcours héroïque de certains des travaux herculéens, dont celui qui l'opposa à l'hydre de Lerne, allégorie en usage pour désigner la guerre civile, fut peut-être le plus répandu (p. 571). L'ouvrage reproduit des documents d'intérêt exceptionnel, comme cette gravure d'Abraham Bosse, frontispice de la traduction de l'*Énéide* par l'abbé Perrin en 1648, où le cardinal se trouve associé cette fois à l'ensemble des Douze Travaux (p. 578). L'ouvrage s'achève sur l'apothéose encomiastique en faveur du cardinal, de la tiare à la nimbe, voire à la déification tant païenne que chrétienne ; les rumeurs d'ambition pontificale bruisaient dans l'entourage du cardinal, de Paris aux couloirs du Vatican après la paix générale de 1660 ; l'angélisme du cardinal, intermédiaire entre la divinité royale et l'humanité des sujets, figure tutélaire gardienne de l'État, etc., se retrouve tout au long du ministériat sur fond de réforme tridentine et d'affirmation d'un absolutisme de droit divin qui n'épargna pas l'Éminentissime (p. 648).

Cette somme érudite sur l'art de la louange montre tout l'intérêt d'une analyse de la vaste production encomiastique en l'honneur d'un ministre partagé entre deux cultures. Dans un contexte marqué par un fort anti-italianisme bien mis en évidence par Jean-François Dubost (*La France italienne*, Paris, 1997), avant la crise de la conscience européenne qui voit la défaite des Anciens contre les Modernes, la romanité assumée du cardinal nourrit ici l'un de ses derniers sursauts, magnifiquement analysé.

Stéphane HAFEMAYER
Université de Caen-CRHQ (UMR 6583)

8. Françoise BARDON, *Le portrait mythologique à la Cour de France sous Henri IV et Louis XIII. Mythologie et politique*, Paris, A. et J. Picard, 1974.

EMMANUELLE CHAPRON,
*«Ad utilità pubblica». Politique des bibliothèques et
 pratiques du livre à Florence au XVIII^e siècle,*

Genève, Droz, 2009, 467 p.,
 ISBN 978-2-600-01235-5.

Le terrain d'étude d'Emmanuelle Chapron se situe à Florence, dans le grand-duché de Toscane. Son objet, les bibliothèques et les transformations dont elles sont le théâtre au XVIII^e siècle. Si les guides de la ville relevaient l'existence d'une

douzaine de bibliothèques ecclésiastiques et nobiliaires au XVII^e siècle, le XVIII^e siècle voit la création de nouvelles bibliothèques dotées du statut de « publiques » ainsi que la fondation de bibliothèques spécialisées. Ainsi en 1747, les fonds de la Magliabechiana, collection du célèbre bibliothécaire des grands-ducs médicéens, Antonio Magliabechi, deviennent accessibles à tous les citoyens, puis, en 1752, ceux de la Marucelliana, bibliothèque de l'abbé Francesco Marucelli. Quelques années plus tard, c'est au tour de la bibliothèque Palatine, traditionnellement bibliothèque des princes, d'ouvrir au public. Enfin, dans le dernier tiers du siècle, on assiste à la constitution de fonds spécialisés dans des institutions scientifiques et culturelles.

Ces mutations qui touchent les bibliothèques coïncident avec d'importants changements politiques et dynastiques : entre les années 1730 et 1740, le duché de Toscane passe des mains de la dynastie des Médicis à celle des Habsbourg-Lorraine, avec à leur tête François-Étienne, duc de Lorraine, époux de Marie Thérèse et empereur à partir de 1745. Dans la mesure où celui-ci résidait dans la capitale impériale, Vienne, il était représenté sur place par un conseil de Régence. En 1765, son deuxième fils, Pierre-Léopold, devint grand-duc de Toscane et s'installa à Florence.

C'est sur cette toile de fond qu'Emmanuelle Chapron interroge les mutations survenues à Florence dans le paysage des bibliothèques. L'originalité de l'auteure consiste à articuler deux approches qui ne sont jamais liées, dans l'histoire des bibliothèques, autrement que de façon purement factuelle ou programmatique. Dans une perspective d'histoire politique d'abord, elle se demande : quel est le processus politique à l'œuvre derrière ces transformations ? Quelles relations entre celles-ci et le changement dynastique ? Dans une perspective plus propre à l'histoire du livre ensuite, elle s'interroge sur les pratiques du livre et du lire qu'ont fait surgir ces nouveaux espaces de lecture.

Dans un premier temps, Emmanuelle Chapron met au jour le mouvement qui mène à la fondation des deux premières bibliothèques publiques, entre le règne de Jean-Gaston de Médicis et celui de François-Étienne. Les projets des deux bibliothèques furent formulés à une période où l'accès des lecteurs aux bibliothèques privées, nobiliaires, ecclésiastiques et princières à Florence, était limité par l'appartenance de ceux-ci à des cercles savants ou mondains. Les projets de fondation des bibliothèques publiques venaient donc répondre à un vide, comme le faisaient valoir les deux fondateurs dans leur testament : garantir aux lecteurs désargentés un accès au livre. Précisons que le geste n'était pas neuf et que des bibliothèques publiques avaient déjà vu le jour en Italie et en Europe. Mais, spécificité du cas florentin, entre le temps des dispositions testamentaires et celui des inaugurations, un tiers de siècle s'était écoulé pour la Magliabechiana (1714-1747), et un demi-siècle pour la Marucelliana (1702-1752). Or ce temps est celui du changement dynastique, marqué par l'évolution des rapports entre l'Église et l'État. Les deux bibliothèques, dont rien ne laissait présager qu'elles deviendraient possessions d'État, furent rapidement constituées en objets politiques et devinrent enjeux dans le processus de reconquête « par le pouvoir souverain du contrôle des établissements consacrés à l'utilité publique, que l'Église tenait traditionnellement sous sa coupe » (p. 130).

Dans un deuxième temps, Emmanuelle Chapron décrit les évolutions dans le gouvernement des bibliothèques, entre la Régence et le règne de Pierre-Léopold. Pour rendre compte de ces transformations, l'auteure se réfère à la figure européenne du souverain comme garant du bien public, favorisant la mise à disposition des savoirs comme moteur du bien commun. Le corrélat en serait «la formation d'une opinion publique éclairée, interlocutrice et alliée de la politique de réformes du gouvernement» (p. 136) dont Sandro Landi fait l'hypothèse pour la Toscane au XVIII^e siècle (*Il governo delle opinioni. Censura e formazione del consenso nella Toscana del Settecento*, Bologne, 2000).

Premier signe d'une intervention accrue du politique dans l'ordre des bibliothèques, les autorités se tournent désormais vers d'autres types de collections. Ainsi sous l'impulsion de François-Étienne, la bibliothèque Palatine ouvre au public en 1760; elle passe ainsi de la sphère du prince à un statut de bien public. De même, la Laurentienne connaît une réorganisation dans le sens, toujours, d'un meilleur service du public.

Avec l'arrivée de Pierre-Léopold à Florence en 1765, on assiste à un réaménagement de l'organisation des bibliothèques à l'échelle urbaine : la Palatine se vide en 1771 de ses collections qui sont transférées essentiellement vers la Magliabechiana, mais aussi vers d'autres collections. La position de la Magliabechiana se renforce encore lorsqu'elle devient dépositaire en 1772 des impressions faites dans le grand-duché. À côté de ces réagencements, et en partie nés d'eux, trois fonds spécialisés voient le jour : la bibliothèque du Musée de physique et d'histoire naturelle, celle de l'archihôpital de Santa Maria Nuova et celle de la Galerie des Offices.

Quels sont les mouvements qui se dégagent de ces fondations et redéfinitions de collections ? Ceux-ci apparemment sont difficiles à cerner. Ces transformations initiées par l'État dans le paysage des bibliothèques ne signifient pas tout d'abord qu'une politique cohérente des bibliothèques ait été menée à l'échelle de la ville. De fait, tous les projets de coordination des différentes bibliothèques ont avorté. L'intervention de l'État au cœur des bibliothèques découlait en effet moins d'une politique des bibliothèques conçue à l'échelle locale ou territoriale, que d'une volonté de la part de Pierre-Léopold (surtout à partir des années 1780) d'exercer un contrôle sur tous les domaines de la vie sociale, qu'il s'agisse des sphères économique, religieuse, politique ou culturelle. Ensuite, en examinant dans la perspective de la formation d'un public de lecteurs éclairés les changements intervenus dans le domaine des bibliothèques, Emmanuelle Chapron montre que ces dernières n'ont pas servi de laboratoire de l'opinion publique. Enfin, dernier axe exploré dans le livre, le regroupement de certains fonds ne peut être attribué à la mise en place d'une politique patrimoniale claire.

La troisième partie interroge le « passage du privé au public » sous l'angle des pratiques de lecture : l'apparition de nouveaux espaces de lecture a-t-elle été la matrice d'un nouveau public et de nouvelles manières de lire ? Comme souvent, quand l'on traite de ce genre de problématique, l'état lacunaire des sources oblige à emprunter des détours. Celui choisi par Emmanuelle Chapron consiste à partir du fonctionnement des bibliothèques – les horaires d'ouverture, la disposition matérielle à l'intérieur de la bibliothèque, les conditions de consultation et d'emprunt, etc. – pour remonter aux usages et pratiques des lecteurs. L'auteure confronte pas à pas ses hypothèses aux témoignages retrouvés dans les archives. Ces dernières lui permettent également d'éclairer la politique d'acquisition des bibliothèques, leurs modes de financement, les modalités de sélection des ouvrages et d'éprouver l'état du marché du livre florentin. Pour finir, dans ce paysage de collections recomposées, c'est aussi un portrait du nouveau bibliothécaire que l'auteure dresse. Désormais, celui-ci doit être capable de

répondre aux exigences des lecteurs, de gérer un budget régi par l'État et d'établir une politique d'achats à destination du public.

Comme le montre la diversité des axes explorés par Emmanuelle Chapron, celle-ci a su merveilleusement tirer parti de toutes les archives florentines recueillies, dans une articulation parfaite de l'histoire politique d'un côté, et de celle du livre, des savoirs et des savants, de l'autre. De fait, la trame de l'ouvrage présentée ici ne rend pas compte de toute la richesse des développements d'E. Chapron. La raison en est que celle-ci réside davantage dans la subtilité des réflexions de l'auteure, dans la finesse des analyses et conclusions qu'elle propose à chaque ligne, à chaque paragraphe, à l'intérieur de chaque chapitre, plutôt que dans une thèse qu'elle développerait d'un bout à l'autre de son livre. Mais peut-être que le sujet ne s'y prêtait pas, ou que tel n'était pas son projet. Car, soyons juste, ce n'est pas de cette façon qu'elle formule celui-ci, mais plutôt sur un mode interactionniste : comment le neuf produit du neuf ? Pour reprendre ses termes, il s'agit pour elle de rendre compte à partir du cas florentin « des relations qui existent entre le développement de nouveaux espaces de lecture et l'évolution contemporaine des pratiques du livre, mais aussi et surtout entre l'invention de nouvelles formes de bibliothèques et la mise en œuvre par la dynastie lorraine de nouvelles manières de gouverner, de nouveaux modes de légitimation du pouvoir souverain » (p. 13). Si Emmanuelle Chapron a su à son tour faire surgir du neuf par sa capacité à lier histoire politique et histoire des pratiques culturelles, il faut également rendre hommage à son habileté à manier les jeux d'échelle – niveau local, territorial, supra-territorial (l'Italie) et européen – qui a permis de mettre au jour les spécificités du modèle florentin tout en élaborant des voies nouvelles pour saisir l'histoire des bibliothèques dans le contexte politique du XVIII^e siècle.

Anne SAADA
CNRS, UMR 8547

STÉPHANE VAN DAMME,

*Le temple de la sagesse. Savoirs, écriture
et sociabilité urbaine (Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle),*
Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, 516 p.,
ISBN 2-7132-2021-1

Le livre de Stéphane Van Damme emprunte au jésuite Claude-François Ménéstrier le titre d'un de ses ouvrages, publié à Lyon en 1663, qui décrit le collège de la Trinité comme le creuset de tous les savoirs et chante la place

prépondérante de la Compagnie de Jésus dans la vie culturelle et intellectuelle de la ville. Figure déterminante du dynamisme de l'érudition lyonnaise de la seconde moitié du XVII^e siècle, le jésuite est un des guides de cette enquête qui mesure la place et les modalités de l'action culturelle de l'ordre ignacien et de ses membres dans les villes à l'époque moderne, en prenant comme poste d'observation Lyon entre 1630 et 1730.

Bien au-delà d'une histoire des intellectuels jésuites, dont ce livre manifeste de manière exemplaire le désenclavement à l'œuvre dans l'historiographie depuis plus d'une décennie, il s'agit d'une histoire sociale des populations intellectuelles, des pratiques culturelles et des savoirs. Cette étude fouillée des pratiques écrites de communication et de légitimation de collectifs scientifiques au sein d'une ville de province à l'époque moderne participe d'une histoire des cultures urbaines dont Stéphane Van Damme a prolongé ensuite le chantier à travers l'étude de Paris comme capitale culturelle et ville-monde (*Paris, capitale philosophique, de la Fronde à la Révolution*, Paris, 2005). De la place prépondérante du collège jésuite dans la vie culturelle et intellectuelle lyonnaise à l'émergence et l'adoption du modèle académique, on assiste au passage

d'une vie culturelle ouverte sur la République des Lettres, tout en étant attentive aux enjeux civiques locaux, à une érudition tournée essentiellement vers une illustration de l'identité lyonnaise.

La première étape s'attache à situer la pratique de l'écriture et le travail littéraire au sein de l'apostolat de la Compagnie de Jésus. L'étude des catalogues du personnel et du corpus d'ouvrages publiés par les jésuites du collège de la Trinité de Lyon aux XVII^e et XVIII^e siècles révèle que la figure de l'auteur se singularise au sein de l'ordre, mais aussi à l'extérieur. Ainsi l'attestent les pratiques biographiques et bibliographiques qui dessinent la carte d'identité de l'auteur jésuite. Pour aborder la relation entre les hommes de lettres, la Compagnie de Jésus et le mécénat extérieur, Stéphane Van Damme prend appui sur les apports de l'historiographie des clientèles au XVII^e siècle et, plus précisément, la réflexion sur la place du travail littéraire dans les pratiques clientélares, à travers les « médiations textuelles ». L'instrumentalisation de la pratique textuelle de la dédicace interroge les stratégies des auteurs jésuites, révélant l'importance politique du service de plume, à la fois pour les individus et pour l'institution. Toutefois, l'apostolat littéraire fait débat au sein de l'ordre dès le début du XVII^e siècle. Constaté dans le champ scientifique et missionnaire par d'autres travaux d'historiens (Antonella Romano, *La Contre-Réforme mathématique. Constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance*, Rome, 1999; Charlotte de Castelnau L'Estoile, *Les ouvriers d'une vigne stérile. Les jésuites et la conversion des Indiens du Brésil, 1580-1620*, Paris, 2000), le risque de dispersion qu'entraîne la diversité des activités prend dans le champ littéraire la forme d'une discussion sur les usages de l'activité d'écrivain dans l'apostolat jésuite. Se définit alors un apostolat littéraire, qui prend deux voies complémentaires : par la « pastorale littéraire », les jésuites atteignent des acteurs sociaux peu concernés par les autres apostolats et participent à la définition d'un homme de lettres chrétien.

Une fois posés les enjeux et les débats propres à Compagnie de Jésus, l'étude s'attache à identifier et définir les usages jésuites de l'écrit dans la ville, à travers les pratiques de communication de l'ordre dans l'espace civique et sa politique de définition et de formation de l'honnête homme chrétien, qui vise à élargir l'assise sociale de la Contre-Réforme. Les jésuites multiplient les interventions dans la ville, entre l'espace du collège ouvert à la représentation consulaire et l'espace urbain où l'ordre joue un rôle de médiateur entre les différentes composantes sociales de la ville. À travers l'écrit se construit un langage commun à toute la société urbaine, et les jésuites deviennent un corps de spécialistes de la communication et de la représentation. Le recours à l'écrit par le corps de ville consomme ainsi l'éloignement entre la ville et le pouvoir royal. Attentive à la problématique de la réception, l'approche des politiques jésuites de la lecture s'attache à comprendre aussi le souci d'inscrire le livre dans une pratique spirituelle en dépassant le public scolaire par une diversification des propositions littéraires. Promouvant une « lecture intensive, mais sélective », les jésuites lyonnais ne maîtrisent cependant pas la réception de leurs œuvres, dont l'enquête révèle qu'elles sont peu présentes dans les bibliothèques de la ville, publiques et privées. À travers de nombreux dossiers qualitatifs, S. Van Damme multiplie les exemples de réception, révélant des lectures savantes, curiales, aristocratiques, les mutations de la réception du théâtre ou la constitution de bibliothèques anti-jésuites au XVIII^e siècle, et mesurant l'écart « entre une politique de la lecture contrôlée et de nouvelles pratiques de lecture diversifiées ».

L'étude des mutations des sociabilités érudites, menée dans la troisième partie, voit émerger de nouvelles institutions, comme les académies, et révèle l'écart croissant entre Paris et les capitales provinciales. L'analyse fine des réseaux savants auxquels

participent les jésuites lyonnais (Royal Society et Leibniz) ne se limite pas à une comptabilité des correspondants, mais saisit la circulation des références littéraires, les modalités et les lieux des échanges. S'ils sont surreprésentés dans l'espace intellectuel lyonnais, comme le cercle de Guichenon, malgré le tropisme académicien parisien et la concurrence protestante à Lyon, la participation modeste des jésuites aux réseaux longs de la République des Lettres en fait des auteurs de « second rang », par rapport à d'autres jésuites européens. La dynamique européenne creuse ainsi l'écart entre Paris et les capitales provinciales, même si les savants lyonnais sont capables au XVII^e siècle de transformer des préoccupations locales en des énoncés généraux, voire universels. La création d'une académie à Lyon, dans le premier tiers du XVIII^e siècle, sous le regard bienveillant du collège de la Trinité, marque le passage à une institutionnalisation progressive de la vie culturelle, avec comme projet commun la défense de l'identité lyonnaise. Si le collège jésuite demeure un relais essentiel des aspirations de l'élite culturelle, d'autres lieux de savoir émergent et sont valorisés, alors que la mobilité au long cours des jésuites lyonnais est limitée. Le collège de la Trinité prépare, à travers ses congrégations, aux pratiques de la sociabilité académicienne et mondaine, et y participe par la place qu'y occupent ses membres. Les débats de l'académie montrent que la vie culturelle lyonnaise se limite à la défense de l'identité locale, le savoir extérieur servant à ratifier l'expertise lyonnaise et non à la faire reconnaître. L'érudit jésuite quitte ainsi son statut de représentant lyonnais de la République des Lettres, pour s'inscrire dans une défense et illustration de l'identité locale.

Au-delà de l'apport, dans une démonstration à la fois complexe et limpide, à une histoire connectée et multi-scalaire des pratiques culturelles et savantes à l'époque moderne, l'ouvrage de Stéphane Van Damme propose une véritable enquête d'historien, révélant une maîtrise des renouvellements historiographiques et une lecture attentive, distante et astucieuse des sources, dont les limites internes sont palliées par la variété des approches que révèle l'imposante liste des fonds visités par l'auteur. On regrettera peut-être que la bibliographie, sans doute pour des raisons éditoriales, ne propose pas l'ensemble des ouvrages anciens consultés.

Aliocha MALDAVSKY
UMR 8168-MASCIPO
Université Paris Ouest Nanterre La Défense

ALAIN LOTTIN (ÉD.),

«Chronique mémorial des choses mémorables par moy

Pierre-Ignace Chavatte» (1657-1693).

Le mémorial d'un humble tisserand lillois

au Grand Siècle,

Bruxelles, Académie de Belgique, Commission royale
d'histoire, 2010, XXXIII et 512 p.,

ISBN 979-2-87044-003-2

On connaissait le « Chronique mémorial » de Chavatte par la présentation qu'en avait donnée Alain Lottin dans un ouvrage de 1968, réédité sous un autre titre en 1979. Mais dans ce nouveau livre, ce n'est plus de réédition qu'il est question, mais bien d'une présentation revue, et surtout, ce qui en fait tout le prix, de la publication exhaustive du manuscrit.

Diverses notations relevées au fil de la chronique révèlent qu'elle n'a pas été rédigée au jour le jour, et que certains passages en ont été mis en forme après les faits qu'ils relatent. Cependant, elle n'a pas été composée au soir d'une vie, mais bien au fil du temps, année après année. De là l'impression de serrer au mieux l'existence de son auteur, en saisissant à la fois ce qu'il vit et ce qu'il éprouve, et la fascination que de ce fait un tel document exerce sur l'historien.

Pareille fascination ne dispense cependant pas de s'interroger sur la signification du texte. Comme tout document de ce genre, celui-ci pose la question de la représentativité d'un écrit singulier et exceptionnel, révélateur d'une personnalité comme des réalités de son univers. Question plus facile à poser qu'à résoudre, au demeurant. Il reste qu'une source aussi riche donne le sentiment d'approcher au plus près un monde révolu, surtout lorsque, comme le fait ici Alain Lottin, l'historien peut l'encadrer et le mettre en perspective par le recours aux sources classiques de l'histoire des sociétés modernes.

Par sa richesse même, la chronique de Chavatte défie tout compte rendu. Bornons-nous à rappeler que son auteur vit dans la paroisse populaire de Saint-Sauveur, à Lille, au sein d'une ville qui grandit, ce qui entraîne des problèmes de logement dont il se fait l'écho quand il dénonce la limitation du nombre de maisons dans les cours décidée, pour des raisons de salubrité, par les autorités. Chavatte est, comme beaucoup d'habitants de sa paroisse, un sayetteur, c'est-à-dire un tisserand en laine. Il a la compétence d'un maître sayetteur, ce qu'était avant lui son père, mais pour des raisons économiques, il n'est que maître ouvrier. Comme tel, il apparaît très attentif aux dispositions réglementaires qui organisent son métier, et hostile à toutes les tentatives visant à les affaiblir.

Pleinement inséré dans le monde populaire, Chavatte en partage les curiosités, notamment la sensibilité aux faits divers, en même temps que les difficultés, en particulier les épidémies (comme la peste de 1667-1669) et les disettes, dont il finit par être victime en 1693.

Chavatte est un catholique déterminé, paroissien assidu, membre actif de la confrérie Saint-Paulin, qui participe aux processions, tant municipales que professionnelles. Convaincu de la toute-puissance de Dieu (en même temps que de la maléfique influence de Satan), il cherche à en déchiffrer les intentions dans les présages.

C'est aussi un homme qui a été confronté à l'annexion de sa ville à la France, très concrètement même, puisque le siège décisif de 1667 a commencé du côté de la paroisse Saint-Sauveur. Son texte fait écho aux perturbations qu'entraîne le remodelage des frontières de sa région, et il se montre volontiers critique à l'encontre de Louis XIV, son nouveau roi, qu'il juge trop porté à la guerre. En bon catholique, sa préférence va au Habsbourg, dont il approuve la lutte contre les Ottomans.

Ces quelques notations veulent suggérer ce qu'apporte la lecture de la chronique. Mais elles ne peuvent en rendre la saveur concrète, que renforcent encore les illustrations du livre, tirées tant du manuscrit que d'autres sources. Ajoutons que la bibliographie et les index détaillés qui le complètent facilitent remarquablement la consultation et l'utilisation de cet ouvrage.

Jean VASSORT
Tours

BRUNO CURATOLO, FRANÇOIS MARCOT (ÉD.),
Écrire sous l'Occupation. Du non-consentement à la
Résistance. France-Belgique-Pologne 1940-1945,
Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011,
423 p., ISBN 978-2-7535-1463-8

Au croisement de la littérature et de l'histoire, *Écrire sous l'Occupation* vient confirmer le dynamisme fécond des approches pluridisciplinaires, qui permettent d'élargir les questionnements tout en renouvelant, de manière spectaculaire, les sources disponibles constamment réinterrogées.

Comment ont été vécues, à travers l'acte d'écriture, les années d'occupation par les individus, engagés ou non, les groupes ou les différentes organisations clandestines en France, en Belgique ou en Pologne? Et quelles fonctions, quels investissements

cette écriture a-t-elle pu endosser ? Quelles réalités multiples des temps de guerre donnent-elles à voir ? L'ouvrage est sous-tendu par une question lancinante : que peut l'écriture face à une réalité devenue déréalité ?

De larges palettes d'écrits, constitués en corpus, sont susceptibles d'être pris en compte : de l'écriture pour soi, intime, à l'écriture pour les autres ; des tracts destinés à faire acte aux écrits des différentes presses clandestines dont l'objectif déclaré est de convaincre et de rassembler ; des pièces de théâtre destinées à la représentation aux correspondances codées ; des poèmes et nouvelles inscrites dans un *continuum* créatif ou dans la pratique du double sens ; des graffitis et papillons qui font parler les murs aux airs des chansons bien connues qui, fredonnées, font repère ; et sont évidemment centraux les écrits ultimes et poignants des personnes vouées à la déportation ou à la condamnation à mort, au-delà ou en deçà des formes caractéristiques des résistances face au déferlement de propagande des occupants ou au silence de la multitude. L'intérêt de cette publication tient au foisonnement de sources, démontré par de riches annexes, et à l'échange qui s'instaure entre les écrits multiples donnant à voir une cartographie fine et complexe des comportements dans leur évolution pas nécessairement ambiguë ni ambivalente, saisis comme autant de fragments de vies et d'opinions, sans pour autant ériger de modèles ni de généralisations. Les différentes études de cas permettent de traverser ou de retravailler à nouveaux frais des textes et des parcours connus et inconnus dans une lecture en palimpseste.

La première partie (« L'écriture intime ») inscrit l'acte d'écriture dans l'émotion intime et l'intériorisation de la guerre par les individus, comme si le monde en guerre se réfractait dans l'effort de mise en texte. La seconde partie (« Résister en écrivant ») interroge la presse clandestine, belge, polonaise ou française, comme production culturelle à visée politique et sociale, à la fois informative, éducative et formatrice des nouvelles recrues ou plus largement des générations nouvelles de citoyens appelées à refonder le futur sur des bases consenties. Jeux littéraires et chants de maquis utilisent le langage comme champ de cryptage et lieu de signes de reconnaissance, induisant une chaîne de connivences entre ceux qui les pratiquent et ceux qui les reçoivent, dans une circulation continue et souterraine. La troisième partie (« Les formes de l'écriture »), montre comment des formes d'écritures conventionnelles comme l'épistolaire, le théâtre, la poésie, se trouvent réinvesties de manière particulière dans le présent, camouflant le message, intime ou artistique, dans un mouvement de subversion du langage et du genre littéraire lui-même. Le cas du tricotage complexe et délibéré entre fiction et réel dans *L'Armée des ombres* ouvre un accès à une histoire de la Résistance *via* la médiation romanesque qui condense éléments de vérité et réagencements narratifs visant à brouiller le récit tout en révélant son essence. La quatrième partie (« Engagements d'écrivains »), reprend plus classiquement la question de l'engagement des écrivains dans la Résistance, « résistance de terrain » ou plus largement « littérature désengagée et néoclassique » en Belgique ; écrivains polonais en exil ou restés dans le territoire, en proie aux souffrances du quotidien, courtisés par les occupants soviétiques mais surtout soucieux de maintenir une vie littéraire clandestine ; écrivains français silencieux ou volontairement sortis de leur tour d'ivoire pour affronter les défis du présent. La cinquième partie (« Face à la répression, aux persécutions et à la mort ») laisse la parole aux persécutés juifs, réprouvés internés ou prisonniers en attente d'exécution, diverses écritures de l'enfermement et préfigures de la mort. Au total, l'ensemble des contributions ouvre un large spectre de comportements et une multiplicité de voies de contacts entre les individus et les contraintes

sensibles du temps. Sans doute la notion de non-consentement aurait-elle gagné à être ici redéfinie dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, bien différent de celui de la Grande Guerre. Consentir – on peut se demander légitimement à quoi? – reviendrait à céder là où chacun peut s'enfermer – ou non – dans la réprobation et éprouver – ou pas – l'impuissance à agir sur l'événement. Les injonctions du monde résistant n'en ressortent que mieux.

Alya AGLAN
Université Paris 1

STÉPHANE TISON,

*Comment sortir de la guerre? Deuil, mémoire
et traumatisme (1870-1940),*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011,
423 p., ISBN 978-2-7535-1433-1

Le livre que S. Tison a tiré de sa thèse traite des sorties de guerre et de la mémoire de la Grande Guerre de façon doublement originale, car doublement comparative. D'une part, il étudie les sorties des deux guerres de 1870-71 et de

1914-18. D'autre part, se plaçant au niveau local et non national, il cherche comment a été vécu le deuil et construite la mémoire dans deux départements très contrastés, la Marne radicale et la Sarthe conservatrice, tous deux concernés directement par les combats de 1870 et l'occupation qui suivit, l'un proche du front de 1914-18 et l'autre pas. L'ensemble repose sur une abondante documentation d'archives et une exploitation attentive de la presse locale.

Une première partie, « Deuil et traumatisme, la mort de masse et la personnalisation du deuil » dresse le bilan des deux guerres sans oublier les victimes civiles et les destructions. Elle analyse le traumatisme de guerre comme rupture, déchirure entre un avant et un après, et elle en définit les caractéristiques. Un chapitre fort bien venu sur « la démobilisation des “Morts pour la France” » montre les familles à la recherche du corps de leur mort et les exhumations clandestines; et plus tard la restitution des corps aux familles qui le demandent – 240 000 – par trains entiers, qui égrènent de gare en gare leurs wagons chargés de cercueils, l'accueil de ceux-ci par les autorités, leur remise aux familles, et leur inhumation. Cet itinéraire du public au privé, du collectif à l'individuel, débouche sur le deuil personnel et la mémoire privée, où l'auteur souligne à propos le rôle joué par les femmes dans la fabrique de la mémoire⁹.

La deuxième partie, « Traumatisme et commémoration nationale » s'attache aux monuments. Dans la Sarthe, la guerre de 1870 est commémorée sur le plateau d'Auvours, théâtre de vifs combats, et dans la Marne au monument de Passavant érigé en mémoire de 49 prisonniers exécutés par les Allemands. S. Tison passe ensuite aux monuments aux morts communaux de la Grande Guerre, puis aux monuments régimentaires ou nationaux. Il consacre un chapitre aux nécropoles nationales, à l'immense travail de regroupement, mal accepté par les familles, qui fait passer dans la Marne le nombre des cimetières militaires français et allemands de 220 et 212 en 1919 à 34 et 11 aujourd'hui (p. 216). Il montre comment le relèvement des corps et leur sépulture se sont poursuivis dans les années 1930. Tout ceci est beau travail d'artisan, robuste et de belle finition.

9. Sur ce sujet neuf, voir Tanja LUCKINS, *The Gates of Memory. Australian People's Experiences and Memories of Loss and the Great War*, Freemantle, Curtin University Books, 2004.

La troisième partie aurait pu s'intituler « D'une culture de guerre à une culture de paix ». Elle étudie les rites et les mots. Elle analyse la représentation de l'ennemi, où elle discerne une « haine » qui ne me frappe pas : comparées aux vitupérations antisémites des années 1930, les déclarations haineuses citées par S. Tison, comme cet article de 1870 contre « les barbares frités de métaphysique, ces Trissotins d'Université... », cité deux fois (p. 260 et 354), ou même le « mort aux boches » d'un habitant d'Épernay en 1919 (p. 303), semblent presque anodins. Par définition, la représentation de l'ennemi est rarement aimable. On suit en revanche sans réticence l'auteur quand il montre la lente constitution des rituels commémoratifs, qui se stabilisent à partir des années 1930 et les progrès du pacifisme.

Ces développements le conduisent à proposer en conclusion une explication de l'incapacité des Français à accepter en 1938-39 le retour de la guerre : « Le deuil semble inachevé et les populations ne semblent pas s'être complètement approprié symboliquement la guerre précédente. Le refus d'un nouveau conflit, l'incapacité même à se représenter l'éventualité d'un nouveau retour à la guerre et l'aveuglement qui l'accompagna, trouvent là une part de leur explication » (p. 385).

J'avoue ne pas être convaincu, malgré les nuances. On peut retracer des politiques mémorielles, et montrer leurs faiblesses, mais qu'est-ce qu'un deuil achevé ? Quand peut-on dire qu'il l'est, et à quels signes le reconnaître ? L'histoire de l'intime fascine, mais elle est par définition impossible. Qu'est ce qui permet d'affirmer (p. 96) que les obsèques dans le cimetière communal d'un corps restitué aux familles leur permet « d'entrer dans une phase nouvelle du travail de deuil qui jusque là s'était trouvée sans cesse différée » ? Les familles dont l'être cher repose dans une nécropole nationale ou dont la dépouille n'a jamais été retrouvée auraient-elles indéfiniment différé leur deuil ? Nous n'en savons et n'en saurons jamais rien...

Pour rester dans le domaine collectif, celui de l'histoire, cet ouvrage met bien en évidence le rôle de l'Église dans la constitution des cérémoniaux pendant la guerre et l'immédiat après-guerre. Il y a là comme une revanche – le terme n'est pas utilisé par S. Tison – de la laïcisation. On peut même lire avec lui la promesse de ne jamais oublier le sacrifice des morts comme la substitution à l'immortalité chrétienne d'une éternité civique (p. 308). Il n'en est que plus surprenant qu'il n'évoque pas d'affrontement entre l'État laïque, représenté par le préfet, et certaines communes de chrétienté désireuses de faire figurer une croix sur leur monument aux morts. Ces conflits, que les communes contournent en érigeant leur monument au cimetière, ou en réalisant avec une croix un projet approuvé sans croix, sont attestés dans plusieurs départements¹⁰. N'y en aurait-il pas eu dans la Sarthe, sinon la Marne ?

Les autres acteurs collectifs à l'initiative des monuments et commémorations ne sont pas oubliés. La consolidation des rituels du 11 novembre dans les années 1930 doit beaucoup aux associations d'anciens combattants alors à leur apogée, qui tissent leur réseau sur les deux-tiers des communes. Le dépouillement de leur presse dans les deux départements¹¹ aurait probablement permis à S. Tison d'allonger la

10. Voir par exemple pour la Loire-Inférieure, Yves PILVEN LE SEVELLEC, « Les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 », in *Vision contemporaines : revue d'histoire*, n° 4, mars 1990, p. 7-131 (notamment « La querelle de la croix », p. 59-66).

11. Les collections conservées à la BnF sont lacunaires et concernent les années 1930 : *L'UNC de la Sarthe*, JO-31130 ; *Le Mutilé sarthois*, JO-35857 ; *Le Poilu de la Marne*, JO-20909 ; *L'ancien combattant de la Marne*, JO-20905.

liste des cérémonies sur lesquelles repose le graphique de la p. 316. La célébration du 11 novembre 1938 est exceptionnelle, il le voit bien, mais il aurait fallu souligner qu'elle fait l'objet d'une politique mémorielle nationale pour la première fois : c'est l'État qui fait partir des flambeaux de tous les départements pour les rallumer à l'Arc de triomphe. Celui de la Marne ne part pas de Reims parce que Reims aurait déjà une flamme (p. 332), mais parce que ce n'est pas la préfecture.

On doit aussi utiliser avec beaucoup de prudence les graphiques sur l'évolution des thématiques de guerre et de paix de 1929 à 1939 (p. 341). Cette analyse de contenu est fragilisée par le manque d'indications sur sa construction. On ignore la composition du corpus : des discours de 11 novembre, ou d'autres et lesquels ? Comment la « référence à une menace » est-elle définie ? Suffit-il d'une allusion, d'une phrase entière, d'un paragraphe ? Comment les différents thèmes ont-ils été comptabilisés ? Deux discours dont l'un mentionne en passant la menace, alors qu'elle est le thème central de l'autre, pèsent-ils le même poids ? En l'absence de toute note méthodologique, ces graphiques risquent d'être pris comme une photographie, et non une reconstruction de l'opinion.

Ces remarques ne retirent rien à l'incontestable intérêt de ce livre. On ne peut que souhaiter que d'autres historiens s'attaquent à l'étude de la sortie de guerre et à celle des monuments et commémorations dans d'autres départements, par exemple dans ceux du Sud-Ouest ou du Midi, pour voir si dans ces départements éloignés du front qui n'ont pas été touchés par la guerre de 1870, et de sensibilité politique très différente de la Sarthe et de la Marne, les mêmes évolutions se retrouvent.

Antoine PROST
CHS 20^e siècle, Université Paris 1

JANN PASLER,

*Composing the Citizen. Music as Public Utility
in Third Republic France,*

Berkeley, University of California Press, 2009,
789 p., ISBN 978-0-520-25740-5

Le livre de Jann Pasler étonne d'abord par son volume : son format l'assimile davantage à un dictionnaire qu'à un essai. L'introduction conforte cette impression : les 50 premières pages sont une sorte de visite de Paris, qui vise à démontrer au

lecteur ce que le touriste perçoit sans le formuler : que le beau et l'utile sont intrinsèquement liés dans la capitale (qu'il s'agisse des bâtiments institutionnels ou des parcours du citadin) et par extension dans la culture française ; que l'esthétique n'est pas un luxe mais la satisfaction d'une nécessité publique. L'idée directrice est que la politique musicale de la III^e République repose sur la valeur civique de la musique, liée à la notion d'utilité publique, à l'assertion selon laquelle la musique entretient avec la nation un lien consubstantiel. Sur ces fondations, Jann Pasler construit un ouvrage nourri de lectures multiples, pour la plupart de première main, mais à la fois stimulant et décevant.

Le livre est divisé en quatre parties. La première revient sur la notion d'esprit public, sur celles de bien commun et d'utilité publique, sur leur théorisation au XVIII^e siècle, leur usage durant la Révolution française, et leur héritage assumé sous la Troisième République, dans le domaine musical. La deuxième explore les deux versants de la politique musicale de ce régime : la démocratisation du goût musical (l'éducation artistique du citoyen), et la diplomatie artistique (la promotion du génie national dans la création musicale contemporaine et son exportation). La troisième partie examine les facettes de cette vision de la musique : la relation à la tradition,

aux institutions d'Ancien Régime et à l'histoire de la musique, l'idéologie éclectique qui prélude à l'apologie de la diversité des formes musicales, la relation entre les mélanges culturels et la colonisation, le lien entre la libéralisation économique et les valeurs de concurrence et de performance promues dans la musique. La quatrième partie montre la réévaluation des valeurs sur lesquelles s'est construit le régime, dans les années 1890 : les résistances et les innovations venues des milieux privilégiés, les formes de distinction et d'exclusivité réinstaurées à travers certaines avant-gardes (le symbolisme), ou la question du genre comme outil de remises en cause.

Il s'agit donc d'un ouvrage à dimensions multiples, à la fois conceptuel et très documenté, reposant sur des lectures extrêmement riches et variées – partitions, programmes de concerts, essais, revues, discours politiques, ouvrages de synthèse. Il ignore certains travaux de recherche de jeunes docteurs (notamment ceux de Jean-Claire Vançon sur la postérité de Rameau, ceux de Julie Deramond sur Jeanne d'Arc à l'opéra, consacrés à des éléments importants dans l'analyse de Jann Pasler) mais il serait injuste de le reprocher à une lectrice étrangère.

L'idée que la musique articule de façon nouvelle politique, classe, nation et genre, est une façon originale et pertinente de réexaminer ces concepts. Jann Pasler apporte énormément sur les sociétés de concert, la promotion de la musique ancienne et sa confrontation à la création, la façon dont certains compositeurs se situent dans le débat contemporain. Elle propose des vues nuancées sur les idéologies investies dans la musique, par exemple à l'occasion du retour au répertoire religieux, vu comme réponse au rapprochement entre la nouvelle droite et les républicains modérés au sein de l'*establishment* républicain et dans de nouvelles institutions rivales (p. 620). Elle propose des analyses musicales éclairantes dans le texte ou dans les extraits d'œuvres musicales mis en encadré (musique de la Révolution, *Mignon*, d'Ambroise Thomas, *Manon*, de Massenet, la *Suite algérienne* et *Dejanire* de Saint Saëns, *Jean de Nivelles* et *Lakmé* de Delibes, la *Suite dans le style ancien* de Vincent d'Indy, *Le Balcon*, *Sirènes*, *Pelléas*, de Debussy, la *Marche funèbre* d'Alphonse Allais, une *Gnossienne* et *Vexations* de Satie, des chants didactiques et patriotiques, chansons de variété, transcriptions de musique exotique). Elle offre au lecteur une iconographie particulièrement soignée, où voisinent des images des monuments parisiens, des statues dans l'espace public (Rousseau, Jeanne d'Arc, Berlioz), des gravures relatives aux événements musicaux du Bon marché, des caricatures politiques, des programmes, des tableaux représentant spectacles et interprètes, des illustrations de partitions, des images de concerts, de danses anciennes remises au goût du jour, le plus souvent dans des journaux à grande diffusion, toujours avec des commentaires intéressants. De même les annexes (chronologie politique et musicale, représentations d'opéras français à l'étranger, publications de musique de la Révolution après 1870) et l'index sont utiles.

Sur le fond, l'idée selon laquelle la musique n'est pas « inutile », qu'elle n'est pas sous la Troisième République considérée comme un divertissement de privilégiés, mais comme le socle d'une nation unie dans la connaissance de soi (l'identité culturelle nationale) et dans le débat critique, comme dans la construction d'un futur musical, est solidement étayée et convaincante. Les paragraphes très documentés consacrés à la réévaluation de la musique française du passé, et à son rôle stimulant dans la création contemporaine, sont particulièrement bienvenus, ainsi que les réflexions sur la symbolique, notamment la question du genre dans la musique révolutionnaire (p. 150 *sq.*), reprise dans la quatrième partie (p. 661 *sq.*). La place du marché dans les conceptions de la musique, dans les réputations, est en revanche relativement

sous-estimée (p. 360, le parallèle avec la « crise du Salon » dans le domaine pictural ouvre pourtant des perspectives).

L'ouvrage offre des aperçus nouveaux et très stimulants sur quantité de points nodaux (les compositeurs ou les œuvres incarnant des valeurs nationales, la place de Delibes dans le panthéon musical français, en rapport avec la notion de « grâce ») ou plus marginaux, comme la comparaison entre le rôle de l'enseignement du dessin et celui du chant dans les projets d'instruction publique (p. 194-196 et p. 203-204), les conceptions de l'art dans leur rapport avec le développement des arts appliqués, la stratégie de Colonne opposée à celle de Padeloup (p. 303 sqq.), la démocratisation de la consommation induite par le développement des grands magasins comparé à celui des concerts parisiens (p. 455-466), ou encore la place de la « musique sérieuse » dans les divertissements populaires, notamment dans les zoos (p. 477-490). Bref, on apprend et l'on réfléchit beaucoup en lisant ce livre.

La déception pourtant vient de deux aspects. D'une part, pour permettre au lecteur de se figurer précisément le contexte, Jann Pasler développe longuement quantité d'éléments qui, pour l'historien, sont déjà bien connus et n'apportent rien de nouveau, qu'il s'agisse par exemple de la théorie rousseauiste du contrat social, du rôle des fêtes pendant la Révolution, de l'impact de la défaite de 1870, de la réception de Wagner, des expositions universelles comme mise en scène de la civilisation française, de la doctrine coloniale, ou de la crise boulangiste. On a vraiment l'impression qu'elle s'adresse au lecteur américain qui ignore largement l'histoire de France, et entreprend de lui enseigner la Troisième République (ou plutôt les vingt premières années de ce régime) à travers le prisme musical.

D'autre part, l'équilibre entre les développements théoriques et les considérations factuelles est problématique. Le premier chapitre explore la théorie esthétique et philosophique, et expose notamment l'esthétique de Cousin (p. 62 sq.), de façon très claire et nuancée. Mais ce chapitre, essentiellement dédié à l'analyse des concepts (utilité, utilité publique, utilité sociale), examine très peu la mise en œuvre des principes révolutionnaires, et surtout ses limites (budgétaires, administratives, humaines), même dans le strict domaine musical. Les considérations développées minorent d'ailleurs les conceptions et les usages de la musique comme art privé, encore très importants au XIX^e siècle, comme l'a bien montré Myriam Chimènes. L'exposé des idées politiques de Jules Simon (p. 171 sq.), pris comme exemple de républicain opportuniste, ne donne qu'un aperçu incomplet des théories républicaines de la culture. On revient ensuite dans la quatrième partie à de considérations théoriques, liées par exemple à la question de la race, entendue en plusieurs sens, et plutôt de façon culturelle (la race latine, la race française) que sous l'angle physiologique, mais tout le débat historiographique qui sous-tend cette question est relativement ignoré. Et il est dommage que l'évocation des concepts évolutionnistes (chapitres 11 et 12) dans la musique ne s'appuie pas sur des références aux théories scientifiques, alors que l'apport philosophique du bergsonisme est, quant à lui, envisagé. L'auteur reconnaît d'ailleurs (p. 645) qu'étant donné la complexité du sujet, ses analyses suggèrent plus qu'elles ne concluent, et se réserve de les approfondir dans des livres à venir. Mais pour le lecteur, il eut sans doute été plus satisfaisant d'embrasser moins, mais de façon plus concise et plus complète.

Enfin, et c'est plus ennuyeux, le livre ne parle quasiment que de ce qui se passe à Paris, et dans les institutions musicales (qu'il s'agisse des théâtres, du Conservatoire, des concerts publics ou semi-privés, ou de certaines œuvres de compositeurs majeurs).

S'il analyse longuement la situation et le rôle confiés à la musique sous la Première et la Troisième républiques (notamment les débats de la période de l'Ordre moral), il fait une impasse quasi-totale sur les trois-quarts du XIX^e siècle, ne montrant pas du tout comme les choses ont évolué entre 1800 et 1870. Pourtant, que ce soit en ce qui concerne les questions éducatives, la place de la musique dans l'instruction publique, le développement des structures musicales adressées au peuple (les orphéons), ou l'évolution industrielle de la lutherie et de l'édition musicale, qui mettent à sa portée œuvres et instruments, il y aurait beaucoup à dire, et cela permettrait de mieux comprendre que l'héritage républicain se limite pas à la réitération de principes ou d'entreprises de la Première République.

Jann Pasler ne mentionne qu'au passage le pain quotidien des Parisiens, la « musique de masse » des chorales, des fanfares, des cafés-concerts, toujours évoqués comme contrepoint et comme repoussoir, mais jamais envisagés dans leur propre contribution à l'éducation musicale du citoyen et à la construction de la nation. Elle le reconnaît d'ailleurs en conclusion (p. 698) : « Ce n'est qu'en examinant un large éventail de pratiques musicales – incluant les écoles publiques, les grands magasins, jardins, hôtels et brasseries – que l'on pourra comprendre dans quelle mesure les exécutions musicales contribuent à former des communautés, des microcosmes, creusets dans lesquels l'État espère fondre la nation ». Cela relativise le caractère original et même iconoclaste affirmé initialement (p. XIV), lorsque l'auteure prétend mettre en question des lieux communs (selon lesquels dans le passé, seules les élites s'intéressaient et avaient accès à la musique sérieuse, que celle-ci n'aurait eu aucune audience dans le peuple, que la culture de masse précoce aurait eu un effet délétère sur le progrès musical, que la création contemporaine aurait reçu dans les programmations la portion congrue). Et cela hypothèque finalement le caractère transdisciplinaire et synthétique de l'ouvrage, qui se présente comme « une herméneutique de la culture républicaine française, dans toute sa complexité et ses contradictions, dont la musique serait le centre » (p. 30). Certes, « l'ouvrage ne s'intéresse pas tant à la façon dont la musique et composée qu'à celle dont elle est évaluée, disséminée et reçue » (p. 33), et à la façon dont « les organisateurs de concerts, les interprètes et les publics participent à la production de la signification musicale » (p. 34), mais sans remettre en cause la définition canonique de « la musique », définition malgré tout fort restrictive.

Sophie-Anne LETERRIER
Université d'Artois, CREHS

JACQUES BOUVERESSE,

Un parlement colonial? Les délégations financières algériennes 1898-1945. 1, L'institution et les hommes; 2, Le déséquilibre des réalisations,

Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008 et 2010, 2 vol., 996 et 787 p. ISBN 978-2-87775-456-9 et 978-2-87775-497-2

Les deux imposants volumes publiés par Jacques Bouveresse, professeur d'histoire du droit à l'université de Rouen, peuvent laisser le lecteur historien quelque peu perplexe. Issu d'une thèse soutenue en 1978 devant la faculté de droit de Nancy sur les « Délégations financières algériennes (1898-1945) » – travail entrepris sous la direction de Claude Collot –,

la présente édition a le mérite de mettre à disposition de la communauté savante un travail d'érudition de vaste ampleur. Dans le même temps, la très courte et très incomplète bibliographie complémentaire proposée ne peut constituer une actuali-

sation satisfaisante. Mais ce n'est pas la seule difficulté. Les sources mobilisées par l'auteur sont, en dehors de quelques sources imprimées publiées à l'époque et de la presse locale, exclusivement les procès-verbaux des séances de l'assemblée algérienne. L'analyse repose alors souvent sur une restitution fidèle mais très peu réflexive des nombreuses informations qui y sont contenues. Les cinq pages d'introduction générale indiquent bien que la démarche se fait à distance de tout débat historiographique, pourtant abondant sur ces questions – il faut également noter le fait que l'ouvrage ne connaît des références bibliographiques qu'en langue française.

Créées par un décret promulgué le 23 août 1898, les délégations financières algériennes ont pour but d'apporter au gouverneur général le concours des représentants des contribuables algériens, elles sont organisées sur le principe de la représentation des intérêts et divisées en trois délégations : celle des colons (24 membres), celle des non-colons (24 membres) et la délégation indigène (21 membres dont 15 arabes et 6 kabyles). Purement consultative, cette assemblée aurait pu n'avoir qu'un rôle très limité, mais la loi du 19 décembre 1900 porte création d'un budget spécial pour l'Algérie et jusqu'en 1940, ce territoire vit sous le régime de l'autonomie budgétaire et financière. L'institution est alors conçue pour « assurer la prépondérance des intérêts de l'agriculture européenne » (p. 20).

L'approche juridique de l'auteur a le mérite de proposer un plan simple : l'institution et les hommes pour le premier volume, subdivisée en quatre chapitres (le régime légal, le régime de fait, la puissance des Vieux-Européens, la faiblesse de la représentation musulmane) ; les réalisations pour le second, avec trois parties (le statut privilégié de l'agriculture, la gestion prudente du budget ordinaire et les programmes de grands travaux).

Jacques Bouveresse commence donc par présenter le nouveau statut constitutionnel de l'Algérie. « Compartimentage » de cette assemblée d'un nouveau genre, suffrage très restreint, ce « parlement » n'a véritablement que des attributions réduites et le gouverneur général exerce une tutelle stricte. Le régime provisoire qui régit les délégations dure cependant avec l'échec de toutes les tentatives de réforme, en particulier durant l'entre-deux-guerres. Plus intéressante est l'analyse consistant à montrer que les acteurs de ces délégations ont progressivement su utiliser leurs marges de manœuvre pour obtenir un pouvoir réel sur l'administration et la scène politique algériennes. Les structures de l'assemblée sont longuement décrites, illustrant l'autonomie gagnée face à l'administration. Le parlement à Paris entérine annuellement sans difficultés un budget pour l'Algérie conférant ainsi un pouvoir plus important aux délégations.

Les membres de ces délégations sont d'abord majoritairement des notables, représentants des intérêts agricoles, avec au premier titre les viticulteurs, puis les céréaliculteurs, et quelques éleveurs et autres exploitants plus minoritaires. L'auteur détaille les profils familiaux de ces colons et leurs engagements associatifs. À côté de ces grands propriétaires, on trouve une « bourgeoisie d'affaires » en formation avec différentes professions libérales et quelques commerçants et industriels. Il est à noter que certains sont pris dans des scandales financiers rapidement évoqués (p. 419-426, vol. 1). Les solidarités politiques montrent des délégations largement conservatrices avec quelques évolutions : la crise antisémite (1898-1905), la conciliation républicaine (1906-1920), la prépondérance radicale (1920-1934) et le glissement à droite (1935-1939). Les relations avec les gouverneurs généraux successifs sont parfois assez tendues, et pas seulement dans le cas du court mandat de Maurice Viollette

entre 1925 et 1927 (p. 605-627, vol. 1). L'auteur étudie la circulation des membres des délégations dans les autres institutions d'Algérie mais aussi vers le Parlement français (13 députés et 3 sénateurs, dont l'un qui siégea aux deux chambres). Les 250 pages consacrées à la représentation musulmane illustrent d'abord la faiblesse de celle-ci, traversée de nombreuses oppositions. L'auteur distingue trois temps : l'ère des Vieux-Turbans (1898-1920), l'échec du mouvement jeune-algérien (1920-1925) et l'échec de la Fédération des Élus (1925-1945). La première période est marquée par la présence de représentants âgés issus de grandes familles guerrières et maraboutiques, qui veulent conserver leurs coutumes et privilèges économiques et politiques. Sur le mouvement jeune-algérien, Jacques Bouveresse est fidèle aux conclusions de la thèse monumentale de Charles-Robert Ageron.

Si le second volume est tout aussi érudit, le fait qu'il concerne les réalisations des délégations lui confère un autre aspect, qui n'évite cependant que rarement l'impression de catalogue. Les deux premiers chapitres sont consacrés à l'agriculture et d'abord aux limites de la politique de peuplement, avec une étude précise de l'évolution de la législation foncière, puis de l'organisation communale et du maintien de l'ordre du point de vue des colons européens. La défense des secteurs menacés de l'économie rurale est illustrée par la lutte contre l'invasion du phylloxéra, la préservation de l'élevage et des forêts. Le deuxième chapitre présente les préconisations des délégations pour moderniser l'agriculture, avec la refonte du crédit agricole et le rôle des institutions mutualistes ou avec la demande de soutien aux prix agricoles (blé, vin) et la recherche de nouveaux débouchés.

Les trois chapitres suivants sont consacrés à la gestion du budget ordinaire. L'historien du droit présente nettement la doctrine budgétaire de l'assemblée, puis le bouleversement du système fiscal algérien et enfin « l'indigence de la politique sociale de l'assemblée ». Outre quelques passages sur les discours concernant le nombre des fonctionnaires, on dispose d'une présentation très détaillée de la disparition des impôts arabes, de l'établissement de l'impôt général sur le revenu et des éléments manifestant un net refus de l'« égalité fiscale » avec une part prépondérante de la fiscalité indirecte. Pour les éléments de politique sociale, on peut noter un resserrement des dépenses d'instruction publique et une compression des dépenses d'assistance publique. Mais à côté de ce budget ordinaire, les programmes de grands travaux donnent lieu à un budget extraordinaire dont le volume croît régulièrement. Ces ressources sont liées à l'emprunt, à la contribution du budget ordinaire et aux excédents du fonds de réserve. Avec les plans successifs, l'espace économique algérien est progressivement équipé en moyens de communication internes (chemins de fer, routes, services postaux) et les liaisons avec l'ensemble français sont renforcées (transports maritimes en régime d'adjudication jusqu'en 1919, équipement des ports). Les campagnes sont aménagées, avec le rôle de l'hydraulique agricole dans l'essor de certaines cultures. Tandis que l'industrialisation est peu à peu délaissée. C'est au détour de ce dernier chapitre que l'auteur consacre quelques pages à l'application des lois sociales en Algérie ou à l'existence d'un marché financier à Alger.

La trentaine de pages de conclusion générale est en fait d'abord consacrée à l'évolution des délégations durant la Seconde Guerre mondiale et à la Libération. Puis un résumé de l'histoire présentée est proposé, qui insiste sur le fait que les délégations financières ont été « clef de voûte et symbole de l'ordre colonial ». Mais là encore, point de débat historiographique ni de réflexion plus générale sur le sens de cette institution et de son action. Bref, si ce second volume pose les mêmes problèmes de méthode que

le premier, peut-être encore accentué par l'ignorance totale de tous les travaux d'histoire économique et sociale de l'Algérie, il n'en offre pas moins un nombre important de renseignements inédits et les chapitres sur l'agriculture, les marchés coloniaux, le système fiscal ou les grands travaux méritent d'être connus et comparés à ce que l'on sait des choix de la métropole. On peut enfin noter la présence de biographies de certains membres des délégations (p. 940-981, vol. 1) mais sans mention de sources ni de bibliographie. On trouve un index des noms dans chacun des volumes, et un index des matières dans le second volume, s'appliquant aux deux tomes.

Alain CHATRIOT
CNRS, CRH-AHMOG

SÉBASTIEN LAURENT (ÉD.),

*Entre l'État et le marché. L'information
et l'intelligence économique en France,*

Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, 320 p.,
ISBN 478-2-84736-406-4

L'ouvrage est ambitieux. Il présente une première étape des recherches dirigées par Sébastien Laurent sur l'information, le renseignement et l'intelligence économique. Il démystifie ces notions en les distinguant de l'espionnage et souligne

la richesse de leur approche historique, ouvrant ainsi de nombreuses pistes pour des travaux futurs. L'ouvrage fait de l'information économique l'un des piliers de la définition des nations et de la sphère d'influence de l'État, la mondialisation et la formation d'oligopoles internationaux obligeant donc à réviser le cadre et les modalités des interventions publiques. Le sujet est « aussi vieux que les grandes découvertes », le commerce ou les activités de banque, mais l'apparition du discours sur l'intelligence économique, son appropriation par les *managers* puis par les cadres politiques de la haute fonction publique ne datent que de la fin du XX^e siècle.

Dans les années 1990, le discours managérial et le rapport d'Henri Martre remis au commissariat au Plan définissent l'intelligence économique (de l'anglais *intelligence/recherche/compréhension*) comme « l'ensemble des actions de recherche, de traitement et de diffusion (en vue de son exploitation) de l'information utile aux acteurs économiques ». Récemment, l'intelligence économique hérite d'un nouvel objectif, consistant à influencer sur l'environnement de l'entreprise. Une fonction d'expertise à part entière est ainsi créée, conduisant à mettre en place une cellule de veille pour les entreprises et les administrations au ministère de l'Économie et des Finances, à inventer de nouvelles formations supérieures et à développer des cabinets spécialisés. Comme en témoigne Alain Juillet, haut responsable à l'intelligence économique auprès du Premier ministre entre 2003 et 2009 (« Le rôle de l'État en matière d'intelligence économique »), l'ouverture à l'intelligence économique correspond à un nouvel état d'esprit. Elle soulève des questions éthiques et politiques, en obligeant à distinguer une information ouverte, en plein essor avec la diffusion de la presse, et une information fermée, tenue secrète, mais aussi une « information blanche » (licite), « grise » (dont l'appropriation suppose quelques entorses au secret des affaires) et « noire » (illégal) (Jacques Breillat, « Plus blanc que blanc l'intelligence économique à l'épreuve de la déontologie »). La nature de cette information est influencée par l'évolution des techniques, mais sa « couleur » (son caractère licite ou illicite) reste déterminé par le pouvoir politique. Ainsi, l'espionnage industriel déjà courant sous l'Ancien Régime est largement toléré jusqu'à la définition du secret professionnel par le Code pénal en 1810, créant une information fermée dont le domaine s'élargit avec l'introduction d'une législation sur les brevets et la protection de la propriété industrielle.

L'ouvrage pointe la lenteur avec laquelle le secteur public s'empare de la fonction d'information économique à partir des consuls et de la mise en place de réseaux de circulation des informations sous l'Ancien Régime. La défaillance de l'État se manifeste alors, les intendants ou des préfets ne sont pas spécialisés. Les initiatives privées ont libre cours, les missionnaires, par exemple, qui maîtrisent les langages locaux, s'imposent comme intermédiaires entre les commerçants et les populations locales (Claire Laux, « Les îles océaniques, points nodaux du renseignement économique dans le Pacifique de 1767 à 1914 »). Il faut attendre la fin du XIX^e siècle et la mondialisation croissante pour que l'État français cherche à améliorer la coordination des données collectées. Les efforts restent timides et les réseaux publics et privés de l'information économique coexistent en France jusqu'à la première réorganisation impulsée par Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie, dans les années 1920. La véritable mutualisation de l'information économique sur les marchés extérieurs apparaît vingt ans plus tard, avec la réorganisation des postes d'expansion économique, la formation du Centre français du commerce extérieur et d'un réseau d'expansion économique parallèle aux réseaux privés. La marchandisation de l'information économique des années 1990 ouvre une nouvelle période, mais en l'absence de véritable structure de marché, l'État garde sa place (Laurence Badel, « L'information économique extérieure en France au XX^e siècle. Redistribution des rôles entre les acteurs étatiques et privés »).

Dans son introduction, Sébastien Laurent insiste sur la continuité du développement de l'information économique qui, permettant à la fois d'améliorer la gestion du temps et la maîtrise de l'espace (Silvia Marzagalli, « La circulation de l'information et les réseaux marchands à l'époque moderne »), épouse l'essor de la mondialisation. La volonté de maîtriser cette information est inhérente à certaines professions, on pense aux banquiers avec Hubert Bonin (« L'invention de l'analyse des risques dans les banques françaises dans les années 1860-1940 »). Si sa trajectoire est peu liée aux alternances politiques, elle est fortement marquée par les deux guerres mondiales du XX^e siècle qui lui imposent une véritable « mutation guerrière » (Olivier Forcade, « Les mutations guerrières de l'information économique de 1914 à 1939 : "guerre économique", espionnage industriel et renseignement économique »). La Première Guerre mondiale oriente la réflexion publique vers l'organisation de la « guerre économique », impliquant la gendarmerie et les militaires (Louis Panel, « Les yeux et les oreilles des Finances ? La brigade de gendarmerie instrument de renseignement économique pendant la Première Guerre mondiale »). La Seconde Guerre mondiale et l'Occupation font intervenir d'autres acteurs comme les chambres de commerce (Sébastien Durand, « Recenser ou informer ? Positionnements et stratégie des chambres de commerce sous l'Occupation (1940-1944) »).

Le développement de l'information économique est un saut d'obstacles. Comme le montre Julien Vasquez, la « fureur du renseignement » de la fin de l'Ancien régime est freinée par la faiblesse scientifique des statisticiens et par les réticences des populations qui assimilent enquête à impôt (« Du renseignement économique à la « mesure de l'État » : l'intendant expert sous l'Ancien Régime »). Bruno Marnot (« Présence militaire, diplomatie et prospection des nouveaux marchés, l'exemple de la France et de l'Amérique latine dans la première moitié du XIX^e siècle ») pointe les maladroites des gouvernants de la Restauration et de la Monarchie de Juillet qui ne savent pas, ou ne souhaitent pas, la soutenir et handicapent les marchands, conduisant au « rendez-vous manqué du renseignement français » avec l'Amérique

latine. Olivier Forcade souligne les forces de freinage que constituent les rivalités entre ministères pour le contrôle de la nomination des attachés commerciaux dans les représentations diplomatiques à partir des années 1920. Il pointe l'opposition entre les objectifs de la Défense nationale et les visées libérales jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, lorsque le décret du 23 mai 1939 met en évidence « les limites béantes de l'action publique ». Il faut attendre les années 1950 et l'ouverture des économies à la concurrence mondiale, qui transforme chaque acteur économique, public et privé, en demandeur et en fournisseur de données, pour que ces rivalités s'atténuent.

La croissance du volume global des informations économiques, les progrès de l'information ouverte sous l'effet du progrès technique et du libéralisme économique, l'amélioration de la qualité de l'information et sa concentration au profit des décideurs, qui consolide le centre décisionnaire en même temps qu'elle s'autonomise avec la formation de services spécialisés et devient monnayable, sont clairement présentés.

On ne peut que rester sur sa faim et encourager à compléter ces études, tant le sujet est vaste et la démarche pionnière. Plusieurs terrains sont déjà défrichés, qui auraient pu être travaillés davantage et présentés à ce premier colloque. Celui de l'information économique sous Vichy, par exemple, vue par les acteurs économiques du renseignement, les comités d'organisation en particulier, qui ont fait l'objet d'un colloque organisé par le GDR « Les entreprises pendant l'occupation » il y a quelques années. Plus largement, l'approche de l'information économique gagnerait à se rapprocher de celle de l'histoire de la statistique publique en France, depuis la « re-création » de la Statistique générale de la France par Adolphe Thiers en 1833, qui cherche vainement à imiter l'initiative du *Board of Trade* britannique et à publier un annuaire des statistiques administratives disponibles. L'histoire de la comptabilité nationale à la française et de ses relations avec celle de l'information économique serait aussi à approfondir pour comprendre comment, après quatre années d'obligation statistique imposée par le régime de Vichy, cette information a pu devenir un moteur essentiel de la reconstruction et de la croissance, sans susciter trop de résistances. On peut également déplorer l'absence d'approche critique sur les politiques et sur les pratiques les plus récentes (le colloque date de 2007) en matière d'information financière et comptable, qui privent le plus grand nombre de tout instrument de compréhension du monde. La question des limites du développement de l'information économique, de ses excès (trop d'information tue l'information) et de ses dérives doit être posée, et cet ouvrage a le mérite d'y inviter

Béatrice TOUCHELAY

Université de Lille – Nord de France, IRHiS UMR 8529

MARIE CARPENTER,

La bataille des télécoms. Vers une France numérique,

Paris, Economica, 2011, 600 p.,

ISBN 978-2-7178-6005-4

L'ouvrage de Marie Carpenter entreprend de reconstituer l'histoire de la Direction Générale des Télécommunications (DGT) entre 1971 et 1981.

Cette décennie a été marquée par un essor conséquent de la technologie téléphonique, par une série de changements organisationnels et par une modification sensible du paysage industriel de ce secteur. L'auteure bâtit une problématique autour de quatre axes : les pouvoirs publics, les fournisseurs, les clients et la sphère du travail. Elle divise également son propos en deux séquences distinctes : une première qui correspond au rattrapage de l'implan-

tation du téléphone en France, jusqu'au mitan des années 1970, une seconde qui se concentre sur les nouveaux produits et services impulsés par la DGT.

Le retard français en matière de téléphonie est ancien, et les décisions d'après la Seconde Guerre mondiale, toujours favorables au secteur de la Poste, ont freiné son implantation. La densité est faible et la qualité du service rendu relativement médiocre. Dès la présidence de Georges Pompidou, des jalons sont posés pour améliorer ce segment des télécommunications : des sociétés de financement sont créées, qui permettent de contourner la fusion des budgets Poste et Télécommunications, les prix sont tirés vers le bas, notamment grâce à l'introduction d'un nouvel acteur industriel, Thomson. C'est finalement le 7^e plan et la présidence de Valéry Giscard d'Estaing qui placent l'expansion téléphonique en tête des priorités de l'État. La densité doit s'accroître, le service doit s'améliorer et l'industrie doit être redéployée. La DGT est le foyer de cette impulsion publique. Le rapport Chanut, en 1967, avait fixé les modalités d'accomplissement d'un rattrapage efficace : fixation d'objectifs chiffrés, recrutement de cadres techniques et suivi en région tracent les contours de la future organisation des télécommunications. Le nouveau responsable de la DGT, Gérard Théry (dont le livre fait un véritable panégyrique) s'enquiert de nouveaux outils de gestion. Un tableau de bord, composé d'une cinquantaine d'indicateurs, est mis au point. L'indicateur phare est le Delta LP, qui marque l'accroissement net du nombre de lignes. La densification du réseau est massive. Parallèlement, Marie Carpenter esquisse le portrait social d'une entreprise publique en pleine transformation. Insistant sur la formation professionnelle (notamment pour les reclassements) et le recrutement plus divers des cadres, elle neutralise les rapports de force existants en évoquant un pacte social non écrit.

La situation évolue également pour les fournisseurs. La Direction des Affaires Industrielles en 1974 a pour objectif de reconstituer une filière industrielle. Son responsable, Jean-Pierre Souvion, introduit Thomson-CSF dans le jeu de la concurrence et souhaite sortir la France de sa dépendance technologique dans le domaine des commutateurs. Une chaîne processuelle complète est créée à Grenoble pour les composants. Dans le même temps, et en miroir, la DGT travaille à la construction d'un marché de masse. L'utilisateur est l'élément central du dispositif commercial des télécommunications : rénovation des cabines téléphoniques, amélioration du service de réclamation, téléboutiques et publicités construisent une clientèle et fabriquent des attentes. Les relations restent cependant houleuses avec les associations d'utilisateurs, qui repèrent de nombreuses erreurs de facturation. Marie Carpenter met en évidence la ligne de crête sur laquelle évoluent les dirigeants de la DGT entre leur mission de service public et les stratégies commerciales. Le rapport Nora-Minc, publié en 1977, tentait d'articuler la prospective technologique (notamment pour les télécommunications) et les perspectives d'emplois. L'automatisation et la transformation du secteur industriel menacent, dans les années 1970, un nombre important de postes. La réaction des pouvoirs publics passe par une aide à la reconversion. Les entreprises de presse craignent de leur côté une concurrence télématique dans la transmission d'informations et font pression pour retarder les nouveaux produits comme le Minitel. Ces innovations constituent la deuxième phase active de la décennie étudiée par Marie Carpenter. La Direction des Affaires Commerciales et Télématicques ancre son travail sur des axiomes libéraux et mise sur la publicité pour faire connaître ses produits. Dans cette deuxième période, la Direction des Affaires Industrielles et Internationales, dirigée

par Jean Syrota, commande la chaîne d'actions. La réorganisation du CNET, qui est sommé de ne plus s'impliquer dans la politique industrielle, la pression mise sur les industriels pour faire baisser les prix, témoignent d'une politique commerciale particulièrement agressive. Les résultats sont mitigés : les potentialités du téléphone mobile sont ignorées, la carte à puce est utilisée pour les cabines téléphoniques et le Minitel, lui, connaît un grand succès.

L'ouvrage se veut – ce qui ne laisse pas de surprendre – une histoire performative des expériences réussies dans l'innovation technologique. Si tant est qu'il existe des mètres étalons du succès industriel, on se demande si ce sont les historiens qui doivent les établir. La documentation consultée est dense, les détails rapportés nombreux et l'exposé général relativement clair, mais on regrettera finalement cette difficulté à prendre une distance critique avec l'objet étudié.

Jérôme LAMY
Centre Koyré, EHESS

MARIANNE DEBOUZY,

Le monde du travail aux États-Unis.

Les temps difficiles (1980-2005),

Paris, L'Harmattan, 2009, 290 p.,

ISBN 978-2-296-09640-0

Le lecteur ne sera guère surpris par la qualité et la densité de l'ouvrage de Marianne Debouzy. Depuis la publication du *Capitalisme sauvage* (1972), où elle analysait avec force les contradictions d'une société qui niait

l'existence des classes alors qu'elle était parcourue par de forts conflits sociaux induits par la révolution industrielle, Marianne Debouzy s'est imposée comme la meilleure analyste du travail aux États-Unis. On retrouve cette tension entre conflits sociaux et discours dominant dans cet ouvrage, qui consacre un long chapitre aux mouvements sociaux qui ont émaillé le consensus libéral depuis les années 1980 : de la célèbre grève des mineurs de Pittston en 1989, au combat des travailleurs des télécommunications de Verizon ou des livreurs de UPS, Marianne Debouzy tord le cou au mythe démobilisateur de la société post-fordiste qui, sous une forme ou sous une autre (fin du travail pour Jeremy Rifkin, fin du salariat selon William Bridges), agite les esprits dans les années 1990 : « Ce qui est clair, explique l'auteure, c'est qu'une fraction importante, très hétérogène, du salariat américain est engagée dans des activités sous forte contrainte » (p. 266).

Retrouver la classe ouvrière derrière ces discours lénifiants n'est pas chose facile. Marianne Debouzy le note, l'on ne peut se contenter de parler de la « disparition » de la classe ouvrière, bien qu'elle conclue, avec Eric Hobsbawm, que la « conscience de classe n'a plus le pouvoir d'unir ». Reste une classe de travailleurs subalternes, invisible politiquement, dépourvue d'une mémoire collective pouvant guider les luttes sociales, morcelée par la structure même de l'économie des services et enfin fractionnée par l'influx de nombreux travailleurs immigrés depuis les années 1980. Cette classe n'est donc plus « ouvrière au sens strict » (p. 58), mais elle mérite pourtant toujours l'attention. En effet, la *condition* ouvrière demeure : le travail manuel reste une peine, qu'il soit mené à l'usine selon les principes de la *lean production* ou dans les restaurants de McDonald. Il est toujours encadré avec vigilance, les principes hérités du taylorisme n'ayant pas disparu dans certains domaines industriels. Par ailleurs, l'auteure note que les travailleurs américains ont subi une nette dégradation de leurs revenus depuis 1973, dégradation qui s'explique en partie par la crise du régime de relations professionnelles hérité du New Deal.

À la manière d'un photographe, Marianne Debouzy montre ces éléments tour à tour, et offre ainsi au lecteur une belle vue d'ensemble des mutations du monde du travail au cours des trois dernières décennies. Ce faisant, elle propose une thèse qui n'est pas sans rappeler le fameux adage de Walt Whitman : l'histoire ne se répète pas, mais elle rime. Pour Marianne Debouzy, les travailleurs américains se trouvent aujourd'hui dans une situation comparable à celle de leurs prédécesseurs au début du XX^e siècle. À l'instar de l'American Federation of Labor (AFL) trop conservatrice et trop concentrée sur les travailleurs qualifiés pour organiser les travailleurs immigrés qui recomposent la classe ouvrière américaine à partir de la fin du XIX^e siècle, les syndicats actuels, regroupés sous la bannière de l'AFL-CIO, ne sont pas une source de progrès. Acquis à l'idéologie dominante, entravés par un système de négociation collective paralysant, ils sont en fait inadaptés aux besoins des travailleurs immigrés, dont les études sociologiques montrent pourtant qu'ils sont plus prompts à se syndiquer que les travailleurs natifs.

En revanche, au niveau local, on voit émerger de nouvelles pratiques et formes de solidarités. Des syndicats comme les Service Employees Industrial Unions (SEIU) ont noué des liens fructueux avec les organisations de défense des immigrés pour mettre en place des stratégies innovantes qui ont débouché sur l'adoption de salaires minimum supérieurs au salaire minimum fédéral, tandis que la création de *worker centers* permet d'offrir, là encore au niveau local, l'ensemble des services dont les travailleurs immigrés ont besoin : représentation juridique, accès aux soins médicaux, formation à la langue anglaise se conjuguent à la défense des intérêts strictement économiques de ces travailleurs. Au final, Marianne Debouzy nous propose de voir dans ce militantisme de classe, nourri par la force du sentiment ethnique, l'équivalent actuel du syndicalisme industriel prôné dans par le CIO dans les années 1930, lequel transforma une classe ouvrière alors divisée en mouvement social et politique de grande ampleur. La classe ouvrière américaine serait ainsi une classe en transition, à mi-chemin entre sa recomposition sociologique et la construction d'instances de représentations adaptées.

Cette thèse est séduisante et mérite un débat bien plus large que ne le permet ce compte rendu. On se contentera ici de formuler une question, qui tient à la définition implicite du travail qui structure l'ouvrage. Celle-ci comporte un biais qui exclut largement les cols blancs et les *professionals*. Pourtant, au cours des années 1970-2000, c'est bien parmi les cols blancs de la fonction publique que le syndicalisme américain s'est renouvelé, à tel point que les agents publics, grâce à un taux de syndicalisation élevé (36 % contre 6 % dans le privé) représentent aujourd'hui plus de la moitié des travailleurs syndiqués. De même, l'ouvrage ne dit rien du développement significatif du syndicalisme chez les infirmières diplômées, qui constitue pourtant un mouvement essentiel dans la critique de l'économie de marché, ces dernières étant souvent parvenues à imposer au *management* des hôpitaux des règles de fonctionnement allant à l'encontre des objectifs de maximisation des profits. Ne peut-on argumenter que ces cols blancs, souvent diplômés de l'université, sont tout aussi essentiels que les ouvriers et les employés de Wal-Mart à la reconstruction de la légitimité syndicale dans un pays qui, comme le montre l'auteure, affirme plus que jamais qu'il ne connaît pas les classes ?

Jean-Christian VINEL
Université Paris-Diderot, Sorbonne Paris Cité

CLARISSE BERTHEZÈNE,

*Les conservateurs britanniques dans la bataille
des idées. Ashridge College,
premier think tank conservateur,*

Paris, Presses de Sciences Po, 2011, 334 p.,
ISBN 978-2-7246-1182-3

Objets de nombreuses études dans le monde universitaire anglo-saxon¹², les *think tanks* exercent depuis quelques années une certaine fascination au sein des sphères politiques et médiatiques françaises. La mode des clubs étant quelque peu passée, toute prétention

d'une sensibilité ou d'un dirigeant politiques à exister dans le débat public semble désormais impliquer la création d'une vague structure de « réflexion » aussitôt promue au rang de *think tank*. Ce label est ainsi devenu un synonyme d'expertise et, plus encore, de « modernité », renvoyant dès lors ce qu'il est censé désigner au statut d'objet sans histoire ou presque. L'ouvrage de Clarisse Berthezène entend pourtant nous rappeler que ces acteurs à part entière de la politique anglo-saxonne ne sont pas nés dans les années 1970, couvés par les administrations Thatcher ou Reagan. Maîtresse de conférences en civilisation britannique, l'auteure a en effet consacré sa thèse au Ashridge Bonar Law Memorial College, fondé en 1929. Cette institution, notamment voulue par les président et *leader* du Parti conservateur, s'était vue assigner un objectif pour le moins explicite : « Former des cadres du parti aux principes du conservatisme, [...] créer une pépinière d'intellectuels de droite capables de combattre l'«absolutisme socialiste», qu'il soit révolutionnaire, ou qu'il revête la forme fabienne ». En d'autres termes, c'est la supposée mainmise de la « gauche » sur les mondes des idées, de l'université, de la presse, des arts et de la culture (par le biais notamment de la Fabian Society, du Bloomsbury Group ou de la London School of Economics), qu'Ashridge se devait de contester. Clarisse Berthezène rend d'ailleurs assez parfaitement compte de cette « grande peur » qui habite le mouvement conservateur dans son ensemble lors de la première moitié du XX^e siècle : celle de voir l'influence de la gauche sur les « faiseurs d'opinion » se renforcer à un moment où l'élargissement du suffrage universel (en 1918 et 1928) offre à de nouveaux publics le moyen de peser sur la destinée politique du Royaume Uni. Et c'est dans cette contre-offensive intellectuelle que s'inscrit la création d'Ashridge.

Le grand mérite de cet ouvrage est, en s'intéressant à cette institution à l'interface de plusieurs espaces sociaux, d'arriver à saisir certaines des principales tendances traversant la société et, plus encore, le monde politique britannique de l'entre-deux-guerres. La création du collège, tout comme celle du département Recherche du Parti conservateur à la même époque, marque tout d'abord la consécration de nouvelles règles. Les principaux groupes dirigeants *tory* franchissent en effet une nouvelle étape dans la professionnalisation des activités politiques, dans la mesure où l'expertise et les compétences semblent appelées à prendre le pas sur la seule maîtrise des cartes électorales. Mais la focalisation sur Ashridge permet surtout, et c'est ce que démontre parfaitement l'auteure, de mieux appréhender les évolutions sociologiques qui travaillent le mouvement conservateur dans son ensemble dès le début du XX^e siècle. Clarisse Berthezène revient ainsi sur la montée en puissance des

12. Voir notamment Diane STONE et Andrew DENHAM (ed.), *Think-Tank Traditions: Policy Research and the Politics of Ideas*, Manchester, Manchester University Press, 2004, ou encore Richard COCKETT, *Thinking the Unthinkable: Think-Tanks and the Economic Counter-Revolution, 1931-83*, Londres, HarperCollins, 1994.

classes moyennes éduquées entre 1900 et 1930, puis sur leur entrée en concurrence avec les *gentlemen*, ces propriétaires terriens et autres aristocrates qui forment le cœur social du conservatisme originel. Ces nouveaux acteurs réussissent surtout à modifier les principes d'accès aux postes de pouvoir, en rendant seuls légitimes le mérite et les diplômes. Et ce sont les traces de ce mouvement que l'on observe tant dans la composition du corps enseignant d'Ashridge que dans la représentation du conservatisme que le collège tente de façonner et de promouvoir *via* ses enseignements et sa production intellectuelle.

Que peut-on dire de ce « nouveau conservatisme » ? On peut le résumer à grands traits en évoquant la volonté de ses promoteurs de l'arrimer à une idée de progrès qu'ils entendent disputer aux socialistes. Mais cette pensée en formation durant les années 1930 n'oublie pas ses racines, et notamment cette révérence à l'égard du passé et de la sagesse qu'il véhiculerait naturellement. C'est dans cette perspective que l'on peut comprendre les appels récurrents des responsables du collège et de leurs alliés à la création d'un certain unanimisme social; un unanimisme parfaitement résumé, selon eux, par l'organisation même du village, ce cadre où, à la différence de la ville, les nobles, les commerçants et les membres les plus modestes de la communauté vivent sans antagonismes, rassemblés autour de l'église. Enfin, le nouveau conservatisme se définit avant tout par son rejet d'une abstraction que privilégieraient les théoriciens du socialisme. Il s'agit à l'inverse de valoriser la connaissance pratique et le sens commun.

L'un des atouts du collège durant l'entre-deux-guerres est certainement d'avoir maintenu un équilibre entre sa proximité évidente avec le Parti conservateur et l'affirmation d'une indépendance. C'est en partie cette alchimie qui lui permet de devenir une sorte de lieu neutre, où se croisent journalistes, hommes de lettres, historiens, « conservateurs progressistes », libéraux et – parfois – admirateurs du fascisme et du nazisme. Mais cette situation n'empêche cependant pas le collège, transformé en hôpital durant la Seconde Guerre mondiale, d'être emporté dans les rapports de force partisans lors de sa réouverture en 1947. Il reste en effet associé à l'image de Baldwin, homme du passé pour les nouveaux maîtres du Parti conservateur. L'institution se tourne alors vers le monde de l'entreprise et, ce faisant, se transforme, dès le début des années 1950, en école privée de *management*. La modification de ses statuts, par une loi adoptée en 1954, entérine la rupture de la relation parfois complexe qui la liait jusqu'alors au Parti conservateur.

Cette reconstitution de la genèse d'Ashridge rend compte avec précision des manières de voir, des idées et des représentations communes à différentes élites intellectuelles et politiques de l'entre-deux-guerres. Peut-être peut-on cependant regretter que l'auteur ne cherche pas à inscrire son objet avec plus d'insistance dans la nébuleuse conservatrice. Il serait ainsi intéressant de mettre l'accent sur la construction et le fonctionnement des nombreux réseaux qui enserrant le collège et d'autres institutions engagées dans la lutte « intellectuelle » contre le socialisme, à l'instar de ces sociétés littéraires auxquelles un chapitre est pourtant consacré. À titre d'exemple, il est en effet important de rappeler, comme le fait l'auteur, que la National Book Association est, à la fin des années 1930, investie par un grand nombre d'individus issus du collège. Pourquoi ne pas préciser l'analyse en cherchant à voir ce que ce type d'information dit de la circulation des idées associées au « nouveau conservatisme » ? Des idées par ailleurs longuement analysées dans l'ouvrage.

On peut, enfin, regretter que Ashridge ne soit pas plus régulièrement confronté à ce qui reste son modèle, la Fabian Society. La mise en regard plus systématique des

productions, des liens avec le monde parlementaire ou des orientations caractérisant ces deux phares de la vie politico-intellectuelle aiderait en partie à mieux comprendre pourquoi la première n'a finalement jamais réussi à égaler la seconde, laquelle continue, aujourd'hui encore, d'occuper une place importante dans le débat britannique.

Jérôme TOURNADRE
Institut des Sciences Sociales du Politique
CNRS/Université Paris-Ouest Nanterre

KERSTIN BRÜCKWEH (ÉD.),

*The Voice of the Citizen Consumer. A History of
Market Research, Consumer Movements,
and the Political Public Sphere,*
Oxford, Oxford University Press, 2011, 304 p.,
ISBN 978-0-19-960402-9

Cet ouvrage collectif s'inscrit dans un champ de recherche encore largement à défricher : l'histoire politique de la consommation. Son enjeu est de penser conjointement la figure du citoyen et celle du consommateur, qui ont trop souvent été présentées par les historiens

comme antagonistes, dans une série d'oppositions binaires (citoyen/consommateur, État/marché, public/privé, collectif/individuel). Il cherche donc à mêler l'étude de la consommation comme acte politique (et pas seulement économique) avec celle des discours politiques sur les consommateurs. Ces questions ont d'abord été soulevées par l'histoire des mouvements de consommateurs, où l'aspect politique de la consommation est peut-être le plus évident. La nouveauté de cet ouvrage est d'ajouter à ces interrogations l'analyse de la « *market research* », terme particulièrement difficile à traduire en français. Il ne désigne pas seulement des études de marché à but commercial, mais plus largement celle de toute une palette d'enquêtes qui ont pour principaux outils le sondage, la méthode statistique et l'échantillonnage. Ainsi, les articles peuvent porter à la fois sur les enquêtes sociales du début xx^e siècle concernant les conditions de travail des ouvriers, sur les études de marché proprement dites (quels clients sont prêts à acheter ce produit?) et sur les sondages d'opinion. Inclure cette forme de production de connaissances sur le social dans le cadre de leur étude permet aux chercheurs de démontrer la porosité des frontières entre le marché et l'État, car, dans leur majorité, ces enquêtes ne distinguent pas le consommateur du citoyen. Les contributions ici rassemblées concernent essentiellement trois pays d'Europe occidentale, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, tout en envisageant les États-Unis comme modèle ou repoussoir. Ce périmètre reflète les avancées de l'historiographie puisque c'est dans ces espaces que les recherches en histoire de la consommation sont les plus dynamiques.

La première partie s'interroge sur la production de savoir et sur les techniques d'enquêtes utilisées par la *market research*, réalisant ce que Heinz-Gerard Haupt appelle une « observation critique des observateurs », une étude socio-professionnelle des producteurs de sondages, qui permet de mieux comprendre leur manière de découper le réel. L'article de Mathieu Schwarzkopf, à l'inverse des idées reçues, montre que la technique de l'enquête est née en Grande-Bretagne dans les milieux radicaux de gauche et qu'elle tentait de promouvoir une vision alternative du marché capitaliste. Judith Coffin place, quant à elle, le genre au cœur de ses interrogations et se penche sur la construction par le magazine *Elle* de son public féminin. L'étude de l'institut de sondage privé Allenbach en RFA proposée par Norbert Grube révèle les conceptions politiques des sondeurs qui veulent à la fois cibler les consommateurs pour développer le marché et les éduquer pour stabiliser le pays.

La deuxième partie de l'ouvrage aborde un thème de mieux en mieux connu grâce à la multiplication des études historiques : les mouvements de consommateurs. Ils sont envisagés par le biais des coopératives de consommation en Allemagne (Michael Prinze), des associations de défense du droit du consommateur en France (Alain Chatriot) ou des rapports d'un homme politique de premier plan avec ces différents mouvements (Tony Crosland étudié par Lawrence Black). La contribution de Mathew Hilton prouve que cette branche de l'histoire de la consommation est parvenue au stade de la synthèse et propose un stimulant modèle d'analyse. Il suggère en effet d'interpréter ces mouvements comme pris dans une tension entre la défense des droits du consommateur et l'accent mis sur les devoirs de celui-ci. Il définit une chronologie générale et discute les forces et les faiblesses de chacun de ces deux modèles.

La troisième partie de l'ouvrage est certainement la plus novatrice, abordant la problématique de l'utilisation des données sur les citoyens et les consommateurs, recueillies à grande échelle dans les sociétés modernes. La première question soulevée est celle des procédés d'identification politique et économique de grande ampleur mis en place par le marché et par l'État grâce à l'outil informatique, ainsi que les résistances et les inquiétudes qu'ils peuvent susciter. L'article d'Edward Higgs interroge le contraste entre l'adhésion des Britanniques aux cartes de fidélité commerciales qui utilisent des données extrêmement précises sur leurs vies, et leur refus massif de l'instauration d'une carte nationale d'identité par le gouvernement. Dans la même perspective, Gunnar Trumbull étudie les différences de régulation entre les États-Unis et la France dans le domaine de la protection de la vie privée, c'est-à-dire dans la limitation de l'utilisation des données recueillies. Cette partie aborde également le thème essentiel de la consumérisation du politique, c'est-à-dire de l'extension supposée de la sphère du marché à l'intérieur des frontières régaliennes de l'État. Rainer Gries étudie la manière dont les marques commerciales diffusent implicitement des messages politiques, tandis que John Clarke compare le discours du New Labour britannique (visant à transformer les « utilisateurs » de services publics en « consommateurs ») avec les réactions des individus qui mettent en doute cette stratégie politique.

Cet ouvrage foisonnant soulève de nombreuses interrogations en multipliant les points de vue, en soutenant une visée réellement comparative et en passant de la longue durée à l'étude de cas. On peut tout de même retenir deux questions qui semblent essentielles. La première, qui s'inscrit dans une théorie très foucauldienne, est celle de la catégorisation des individus (ou des groupes) et de la production des savoirs : comment et pourquoi crée-t-on des catégories ? Les différents articles répondent particulièrement bien à cette question et prouvent que la découpe du réel n'est jamais neutre, mais bien au contraire révélatrice d'une vision politique de la société. Le fait même de considérer ensemble ou séparément les identités de consommateur et de citoyen révèle comment les locuteurs perçoivent l'espace du marché et celui du politique.

Le second problème essentiel posé par l'ouvrage est celui de la réponse des individus à ces discours qui les catégorisent : ont-ils une marge de manœuvre (résumée par le concept d'*agency*) ? Manifestent-ils résistance ou adhésion ? La capacité d'agir des consommateurs organisés au sein d'association de défense des droits ou des coopératives de consommation semble évidente. Mais la question de leur représentativité par rapport à l'ensemble des consommateurs reste posée. Et comment

évaluer la réaction de la masse des consommateurs « sans voix », ceux-là même qui sont l'objet principal des enquêtes et des discours ? Ce problème est inégalement traité par les articles et l'*agency* des consommateurs est parfois un peu trop vite proclamée. L'étude de John Clarke, appuyée sur une enquête de terrain en sociologie, montre la subtilité et la difficulté de ces questions et doit interroger les historiens sur les sources à utiliser pour pouvoir réellement évaluer la réaction des consommateurs aux discours tenus sur eux. Comme le précise Heinz-Gerard Haupt, en conclusion, l'exploration de ces questions nécessite un recours à l'histoire sociale pour pouvoir déconstruire finement les catégories de « consommateur » et de « citoyen » et réintroduire la diversité des expériences. L'apport essentiel de cet ouvrage est bien de proposer une nouvelle manière d'envisager les rapports entre consommation et politique, et il doit encourager les historiens à rechercher de nouvelles réponses.

Anaïs ALBERT

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

MATTHEW HILTON,

*Prosperity for All. Consumer Activism
in an Era of Globalization,*

Ithaca, Cornell University Press, 2009, 328 p.,

ISBN 978-0801475078

En couvrant la période charnière des années 1970 à 1990, l'ouvrage de Matthew Hilton permet d'éclairer un certain nombre des ambiguïtés soulevées par de nombreux travaux sur le mouvement consumériste. En effet, comme d'autres

historiens avant lui, Hilton défend la thèse d'un mouvement profondément hétérogène et envisageant son rôle sous deux angles différents, celui de la défense des intérêts des consommateurs d'une part, et celui de la mise en avant de leur responsabilité d'autre part. Mais l'apport majeur de *Prosperity for All* est de montrer que la construction du mouvement consumériste sur la scène internationale fut l'un des moteurs majeurs des tensions entre ces deux visions, qui recouvrent également une série des débats qui vont opposer les pays du Nord et les pays du Sud dans leur conception du rôle politique des consommateurs.

Ce sont en effet deux mouvements contraires qui sont décrits par l'historien : celui d'un repli des mouvements consuméristes nord-américain et européen sur la défense des intérêts et des droits des consommateurs, celui de la construction d'une identité citoyenne du consommateur au Sud, largement fondée sur sa responsabilité et sa capacité d'accès aux marchés.

L'optique d'une approche focalisée sur le choix et l'information des consommateurs se développe dans les années 1930 aux États-Unis avec la création de Consumers' Research, la première organisation à proposer aux consommateurs des essais de produits, devenue ensuite Consumers' Union. Si les premières démarches d'exportation du mouvement étatsunien vers l'Europe cherchent à maintenir le principe d'une responsabilité sociale des consommateurs, elles vont dans les faits surtout financer le développement des techniques d'essais de produits notamment en Angleterre, en Belgique et en France. Le consumérisme s'inscrit alors dans les projets politiques nationaux qui se développent pendant les années 1960 aux États-Unis et 1970 en Europe, à partir d'importants arsenaux législatifs autour de la protection du consommateur. Constatant leur efficacité politique, les organisations occidentales se concentrent sur cette approche qui fait du choix et l'information ses principales revendications. Les accusations dont la Consumers' Union a fait l'objet, dans le climat anti-communiste des années 1950, constituent une autre raison

expliquant les modifications de son agenda. Ces turpitudes l'ont notamment incitée à défaire le lien entre consommateurs et travailleurs construit par ses actions, pour se rapprocher au contraire des options keynésiennes promouvant la consommation de masse. Le mouvement bénéficie également à partir du milieu des années 1960 de l'importante popularité dont jouit Ralph Nader. Mais progressivement, les entreprises s'organisent et sont directement à l'origine de l'échec du projet de loi sur la constitution d'une agence de protection des consommateurs, à l'occasion d'une bataille qui dure de 1959 à 1978. Se heurtant au mouvement de dérégulation porté par les milieux économiques des années 1980, le mouvement consumériste considère alors plus efficace de se concentrer sur des luttes plus ciblées et perd progressivement les soutiens de la classe politique. L'argument de Hilton consiste donc à montrer que ce repli des mouvements consommateurs occidentaux procède moins d'un abandon de leurs combats citoyens que de l'impossibilité d'affronter l'association des intérêts politiques et économiques.

Mais c'est en rendant compte des développements, beaucoup moins connus, du mouvement consumériste international, que l'ouvrage nous livre une histoire particulièrement complète de ce singulier mouvement social. En 1960, les organisations américaine, britannique et néerlandaise créent à La Haye l'International Organization of Consumers Unions (IOCU), grâce aux subsides obtenus par les ventes des magazines de tests. L'organisation est dirigée par les occidentaux. Mais, face à la menace d'une crise interne de gouvernance en 1968, elle doit modifier ses statuts, afin de faire une place plus grande aux organisations émanant de pays du Sud. Car l'IOCU va rapidement devenir une opportunité pour l'expression d'un mouvement consumériste porté par les pays en développement, qui cherche à faire de la consommation un espace d'accès à la citoyenneté pour les populations. Ainsi, la Consumers' Association of Penang (CAP) en Malaisie fournira la plupart des leaders du mouvement consumériste international provenant des pays du Sud.

C'est aussi sous la direction des pays en développement, à partir des années 1970 et 1980, que l'action de l'IOCU, jusque là tournée vers l'accroissement de ses fonctions représentatives à l'ONU, se fait plus vindicative. L'organisation contribue au lancement des premiers réseaux militants internationaux comme l'International Baby Food Action Network, le Pesticide Action Network et le Health Action International qui constitueront d'importants modèles pour le développement des futurs réseaux *anti-sweatshop* des années 1990. Hilton montre que ces réseaux ont permis au mouvement consumériste de développer un nouvel agenda autour des questions de pauvreté et d'exclusion, et offrant aux consommateurs des pays du Sud les moyens de bénéficier de la société de consommation, tout en se mobilisant pour lutter contre ses abus.

Mais ces démarches traduisent aussi les profondes divisions qui existent entre l'optique des pays du Nord et celle des pays du Sud autour de l'action consumériste. Les pays occidentaux s'investissent surtout pour soutenir les actions qui, comme dans le cadre de la commission du *Codex Alimentarius* ou dans celui de la publication par l'ONU d'une charte de protection des consommateurs en 1985, font de l'IOCU un ardent promoteur de la globalisation. Inversement, ils se sentent peu en phase avec les options prises par des organisations comme CAP autour de la responsabilité des consommateurs en matière environnementale ou sociale. Ces divergences conduiront les responsables occidentaux à reprendre en main l'organisation à la fin des années 1980.

À travers cette analyse des divergences au sein du mouvement consumériste international, M. Hilton éclaire de manière particulièrement efficace les raisons pour lesquelles le mouvement consumériste est aujourd'hui autant en retrait autour des problématiques du commerce équitable ou éthique, ou même du développement durable. Si les organisations consuméristes des pays en développement se sont clairement positionnées sur ces sujets, les organisations occidentales ont préféré les aborder sous l'angle de l'information et de l'accès au choix, en soutenant par exemple les démarches de labellisation. En 1995, l'IOCU n'a plus aucun leadership sur la société civile internationale et contribue à renforcer l'hypothèse faite par les législateurs nationaux de la possibilité de ne traiter les questions de consommation durable qu'à l'échelle des individus et par leur accès à l'information.

Cet ouvrage permet de comprendre que l'effacement progressif de l'agenda du mouvement consumériste des questions citoyennes et sociales est le produit d'une histoire complexe qui se joue aussi au niveau international. On peut regretter que l'auteur oppose trop facilement la liberté de choix défendue par les pays du Nord, à la question de l'accessibilité sociale au marché défendue par ceux du Sud, sans discuter les nombreux points d'articulation entre ces deux visions. Il reste que le livre offre une analyse particulièrement efficace d'une pièce manquante de l'histoire du mouvement consumériste.

Sophie DUBUISSON-QUELLIER
CNRS – Centre de Sociologie des Organisations